

## Analyse générale du Budget Primitif 2001

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le rapport d'orientations budgétaires qui vous a été soumis le 15 janvier 2001 vous a permis d'appréhender la situation financière de la collectivité et les priorités de la Municipalité pour les années 2001 et suivantes. Cette analyse comprend également le Budget Principal et les Budgets Annexes.

### Trois priorités en 2001 :

- la vie quotidienne,
- la dimension de capitale régionale
- l'économie.

- **La vie quotidienne** : En 2000, nous avons inscrit une première tranche de crédits pour l'installation des bureaux de Police de Proximité sur Palente, Saint-Ferjeux et Montrapon.

Cette opération se poursuit en 2001 avec de nouveaux moyens qui permettront d'installer un bureau de Police sur Clairs-Soleils et d'achever les travaux sur Saint-Ferjeux.

La Municipalité soucieuse de la sécurité des habitants de la Ville a décidé d'accompagner avec volontarisme cette politique instaurée par le Premier Ministre et le Ministre de l'Intérieur lors du colloque de VILLEPINTE le 27 octobre 1997.

Afin de rapprocher les services municipaux des habitants, deux points publics ont été mis en place il y a près d'un an. Ceux-ci ont reçu plus de 11 000 personnes. Compte tenu de cette fréquentation, nous avons décidé d'en créer un troisième sur Montrapon en 2001.

Les crédits inscrits au BP 2001 (4,4 MF) (0,67 M€) permettront d'achever la reconstruction du Centre Social de la Grette. D'importants travaux de sécurité seront effectués au Centre Social des Epoisses (1,5 MF) (0,23 M€).

Nous poursuivrons le remplacement des aires de jeux dans les écoles et les espaces publics. Avec les crédits 2001, nous aurons dépensé 8,1 MF (1,23 M€).

Bien entendu, je ne vous donne que quelques exemples qui démontrent sans aucun doute la volonté de la Municipalité de s'intéresser au quotidien de nos concitoyens mais notre rôle, qui est délicat, c'est aussi d'affirmer haut et fort la vocation de Besançon en tant que capitale de la Franche-Comté. Il nous faut donc tenir compte budgétairement de ces deux axes de réflexion.

- **La dimension de capitale régionale** : les grands chantiers se poursuivent ou démarrent : Palais des Sports, La City, le Musée du Temps, TEMIS, la Place du Marché, l'Ilot Pasteur, la ZAC de la Mouillère, la première phase de l'UFR Médecine Pharmacie, la ZAC des Hauts du Chazal et le Pôle Santé. En outre, 2001 verra l'achèvement des travaux de modernisation de l'usine d'incinération. Les moyens qui y sont consacrés en 2001 seront détaillés ci-après.

- **L'économie** : l'investissement des collectivités locales accompagne la reprise économique. En 2001, tous budgets confondus (hors dette) nous injecterons dans l'économie 271,6 MF (41,4 M€) contre 309 MF (47,11 M€) en 2000. La baisse s'explique en partie (18,2 MF) (2,77 M€) par le transfert de la compétence transports à la Communauté d'Agglomération. Il faut donc comparer 271,6 MF (41,4 M€) à 290,8 MF (44,33 M€). (Pour mémoire en 1999, le montant de l'investissement hors charge de la dette était de 216,5 MF (33 M€)). En revanche, les subventions d'équipement évoluent de + 9 MF (1,37 M€) au rythme d'avancement des travaux et l'effort de la Ville en faveur de l'investissement augmente sur le budget principal.

Notre volonté est de maintenir un bon niveau d'investissement en ayant un recours limité à l'emprunt (105 MF) (16,01 M€) afin de maîtriser la fiscalité des habitants. Il appartient en effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier à la Communauté d'Agglomération de décider du taux de la TPU (Taxe Professionnelle Unique). La Ville pour sa part n'augmentera pas la pression fiscale sur les Bisontins.

Rappelons que l'emprunt au budget principal était de 96 MF (14,64 M€) en 2000 et de 85 MF (12,96 M€) en 1999. La Ville et ses partenaires accompagnent donc la reprise économique sur Besançon. Nous avons 7,6 % de chômeurs alors que la moyenne nationale est de 9,5 % (valeur septembre 2000). Il faut cependant raison garder ; l'actualité économique des dernières semaines nous démontre qu'il faut se battre en permanence car avec la mondialisation rien n'est jamais définitivement acquis. La mise en place de la Communauté d'Agglomération en 2001 fera évoluer les structures ayant en charge l'économie. Le partenariat entre les villes, les collectivités territoriales, les syndicats à vocation économique devra être renforcé afin que l'agglomération bisontine soit attractive au plan régional, au plan national, voire au-delà de nos frontières.

Sur le plan strictement budgétaire, ce budget apporte encore des nouveautés. Le Budget Annexe des Transports créé en 2000 est supprimé en 2001 avec la création de la Communauté d'Agglomération. Nous avons toujours des incertitudes sur le montant exact des compensations qui seront effectivement perçues en 2001.

Les chiffres définitifs seront arrêtés par la commission d'évaluation des charges, ce qui nous amènera sans doute quelques mois après les échéances de mars.

Nous examinerons successivement :

#### **I) Les principales données du budget**

- 1) Le contexte (la création de la Communauté d'Agglomération et les ajustements apportés à la présentation du budget)
- 2) Le budget général de la Ville en 2001
- 3) Les grandes tendances du budget principal (dépenses et recettes réelles)

#### **II) L'analyse du budget principal 2001**

- 1) Les dépenses de personnel et l'annuité de la dette
- 2) La fiscalité, les concours de l'Etat, les principales recettes de fonctionnement et l'emprunt
- 3) Les opérations d'investissement
- 4) La section de fonctionnement (présentation par fonctions)

#### **III) Les budgets annexes**

- 1) Les dépenses
- 2) Les recettes

### **RECAPITULATION GENERALE**

- 1) Budget Principal
- 2) Budgets annexes
- 3) Budget général

## EVOLUTION GENERALE

- 1) Budget Principal
- 2) Budgets annexes
- 3) Budget général

Par ailleurs, comme les années précédentes, différents documents synthétiques viennent compléter et illustrer le rapport budgétaire. Ils vous ont été adressés **en annexe** :

### ***Pour le budget général :***

1. Fiche récapitulative des grandes catégories de recettes réelles
2. Fiche récapitulative des grandes catégories de dépenses réelles
3. Note sur le financement des investissements

### ***Pour le budget principal :***

4. Balance récapitulative des recettes totales (par fonctions et sections)
5. Etat des principales recettes réelles
6. Balance récapitulative des dépenses totales (par fonctions et sections)
7. Evolution des dépenses de fonctionnement de 2000 à 2001
8. Etat des subventions d'équipement, de fonctionnement et fonds de concours
9. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2000 - Balance du compte administratif prévisionnel 2000 - Liste des reports de crédits
10. Données diverses complémentaires (notamment sur l'emprunt et sur la fiscalité)
11. Projet de BP 2001 : détail des opérations d'ordre de section à section

### ***Pour les budgets annexes***

12. Comptes détaillés du budget du Service des Eaux
13. Comptes détaillés du budget du Service Assainissement
14. Comptes détaillés du budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées (SSADPA)
15. Comptes détaillés du budget du Service Forêts
16. Comptes détaillés du budget du Service Déchets
17. Comptes détaillés du budget de la Zone d'Activités des Champs Montants

A ces annexes explicatives s'ajoutent d'autres informations plus générales, pour l'essentiel prévues par la loi et l'instruction budgétaire M14 :

18. Bilan, par secteur d'activités, de l'action menée par la Ville en 2000
19. Etat de la dette au 01/01/01 et liste des intérêts courus non échus (ICNE) en fin d'exercice
20. Etat des emprunts obligataires du 01/01/01
21. Etat des instruments de couverture du risque financier au 01/01/01 et tableau récapitulatif des lignes d'emprunts composant le notionnel de référence

22. Année 2001 : provisions pour dette financière à remboursement différé et tableaux d'amortissement prévisionnel
23. Méthodes utilisées
24. Etat des immobilisations
25. Etat des provisions constituées
26. Etat des emprunts garantis
27. Etat des contrats de crédit-bail mobilier et immobilier
28. Etat des engagements donnés et des engagements reçus
29. Etat des recettes grevées d'affectation spéciale
30. Etat de ventilation des services assujettis à TVA
31. Etat du personnel au 01/01/01
32. Etat des concours aux associations
33. Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune
34. Etat des données synthétiques sur la situation financière de la commune
35. Document récapitulatif du projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Section de fonctionnement
36. Diverses statistiques relatives au personnel du CCAS
37. Etat des crédits de trésorerie
38. Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes - Présentation consolidée avec le CCAS et la Caisse des Ecoles
39. Décisions en matière de taux

## **I) Les principales données du budget**

### **1) Le contexte**

Avant d'aborder les principaux chiffres, il faut mettre l'accent sur deux évolutions qui faussent les comparaisons avec l'exercice précédent. La première est institutionnelle : il s'agit de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2001 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. La seconde est d'ordre comptable : ce sont les ajustements apportés à la présentation et au vote du budget selon la M14.

#### **1.1 - La création de la Communauté d'Agglomération**

Comme le prévoit la Loi Chevènement du 12 juillet 1999, la création de la Communauté d'Agglomération modifie la structure du budget des communes qui en sont membres et implique des transferts de compétences.

### *A - Les incidences sur la structure des recettes*

La Communauté d'Agglomération perçoit désormais de plein droit la taxe professionnelle unique sur l'ensemble de son périmètre. La Ville de Besançon perd donc le bénéfice de cette recette aux bases dynamiques. Elle perd également l'essentiel des compensations de taxe professionnelle qui lui étaient versées par l'Etat, ne conservant que deux de ces compensations entrant dans le calcul de la DCTP (Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle). Sur la base des montants notifiés en 2000, cela représente pour la Ville une perte de 167,3 MF (25,5 M€) au titre du produit et de 31,1 MF (4,74 M€) au titre des compensations. Cette perte sera toutefois partiellement compensée par le versement de deux dotations, comme précisé ultérieurement.

En 2001, le produit des contributions directes est estimé à 327,6 MF (49,94 M€) pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Ce calcul reprend la part de produit qui était auparavant perçue par le District, pour ces trois taxes, sur le territoire communal. En effet, la Communauté d'Agglomération ne conservant que le produit de la taxe professionnelle unique, la Ville augmente ses taux en proportion de la suppression des anciens taux districaux. Cet ajustement des taux est neutre pour le contribuable bisontin (la hausse est compensée par la baisse).

En 2001, la Ville percevra deux nouvelles dotations versées par la Communauté d'Agglomération : l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire :

- *l'attribution de compensation* est évaluée à l'heure actuelle à hauteur de 131 MF (19,97 M€). Elle est calculée sur la base des données de l'exercice 2000 pour couvrir les pertes de recettes fiscales, corrigées du montant net des charges transférées. Le montant définitif sera arrêté courant 2001. Ce montant sera fixe quelle que soit l'évolution des ressources et des charges actuellement transférées. Un nouveau calcul de l'attribution de compensation interviendra lorsque de nouveaux transferts de charges seront décidés.

- *la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)* est estimée à 6,9 MF (1,05 M€) pour la Ville en 2001. Elle est destinée à reverser aux communes membres une partie des recettes de la Communauté d'Agglomération, d'une part selon des critères de solidarité (potentiel fiscal et effort fiscal, en prenant en compte des strates de population, nombre de logements sociaux : 5,4 MF (0,82 M€) seront versés à la Ville à ce titre) et d'autre part selon des critères de dynamisme économique (en fonction de l'évaluation des bases de taxe professionnelle sur le territoire communal, évaluation pour Besançon de 1,5 MF (0,23 M€)). Il faut noter que la première partie de la dotation de solidarité communautaire bénéficie d'une garantie de 10 MF (1,52 M€) pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Quant à la part de la dotation dite d'initiative économique, elle est dégressive dans le temps (versement de 35 % du produit de taxe professionnelle généré par l'augmentation des bases communales chaque année à partir de 2001, ce pourcentage diminuant ensuite jusqu'à 20 % en 2006). Ces différents critères pondérés sont plutôt favorables aux petites communes de l'agglomération qu'à la Ville centre (la DSC par habitant est évaluée à 57 F par Bisontin pour une moyenne de 73 F/ habitant).

### *B - Les transferts de compétences*

Après délibération des conseils municipaux concernés, le Préfet a formalisé par un arrêté en date du 23 décembre 2000 la transformation du District du Grand Besançon en Communauté d'Agglomération. Notre Conseil Municipal a déjà eu l'occasion de se prononcer sur les transferts de compétence que cela implique :

- compétences obligatoires de la Communauté d'Agglomération : développement économique, aménagement de l'espace communautaire (dont les Transports Urbains), équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire, politique de la ville dans la communauté

- autres compétences de la Communauté d'Agglomération : voirie d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, équipements culturels, sportifs et touristiques d'intérêt communautaire, service de secours et de lutte contre l'incendie, interventions au titre des collèges.

Une réflexion a été menée dès l'automne 2000 sur le transfert de deux compétences spécifiques : les transports et l'action économique. Je veux rappeler que c'est à la Communauté d'Agglomération qu'il reviendra de définir en 2001 la notion d'intérêt communautaire. Cela devra se faire dans l'intérêt de toutes les composantes de l'agglomération et en fonction du projet de développement à retenir pour le Grand Besançon. Cette année sera donc pour l'essentiel une année de réflexion, de préparation et de mise en place progressive des transferts de compétence (ce qui impliquera en cours d'exercice différents ajustements budgétaires à apporter aux budgets de la Ville et de la Communauté d'Agglomération).

La compétence Transport a fait l'objet d'un travail approfondi avec la Communauté d'Agglomération. Elle est substituée de plein droit à la Ville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 comme Autorité Organisatrice de Transport (AOT), en matière de transport urbain.

Sur le plan budgétaire, cela implique que la prévision budgétaire du BP 2001 ne comporte plus, pour la Ville, de budget annexe des Transports Urbains. L'ensemble des ressources, des charges, des engagements juridiques correspondant est transféré à la Communauté d'Agglomération. Ce point donne lieu à trois rapports spécifiques au Conseil Municipal.

Par rapport à l'exercice 2000, le budget général 2001 de la Ville ne prend plus en compte 149,1 MF (22,73 M€) de dépenses et de recettes regroupées en 2000 dans un budget annexe ainsi que les recettes et les dépenses qui étaient imputées sur le budget principal et qui étaient relatives aux transports. Pour les recettes, il s'agissait essentiellement du Versement Transport et pour les dépenses de la subvention d'équilibre au budget annexe. Le transfert s'entend pour le niveau de service demandé par la Ville et selon les termes de la convention conclue avec la CTB.

L'attribution de compensation a été estimée en fonction des transferts de recettes fiscales (application des mécanismes prévus par la loi Chevènement) et, dans un premier temps, pour le coût net de la seule compétence Transport. L'estimation a été établie sur la base d'un compte administratif prévisionnel pour une charge nette de l'ordre de 37 MF (5,64 M€). Ce chiffre nécessitera une actualisation après le vote du compte administratif (la subvention d'équilibre a été versée pour 94,4 MF (14,39 M€) dont 64,1 MF (9,77 M€) financés par le Versement Transport). La décision finale appartiendra à la commission d'évaluation des charges en 2001 (pour la compétence Transport et les autres compétences transférées).

Mode de calcul de l'attribution de compensation estimée (transfert de la compétence Transport sur une estimation 2000) :

Attribution de compensation estimée	131,0 MF (19,97 M€)
= produit TP Ville transféré =	167,3 MF (25,50 M€)
+ compensations TP Ville transférées	+ 30,6 MF (4,66 M€)
- supplément de produit fiscal sur les taxes ménages (ancienne part districale)	- 29,6 MF (4,51 M€)
+ recettes Transport Ville transférées	+ 117,0 MF (17,84 M€)
- dépenses Transport Ville transférées	- 154,3 MF (23,52 M€)

Estimation de la charge nette du transfert de compétence = recettes Transport Ville transférées 117 MF (17,84 M€) - dépenses Transport Ville transférées 154,3 MF (23,52 M€) = - 37,3 MF (- 5,69 M€).

### **1.2 - Les ajustements apportés à la présentation du budget**

L'article 8 de la loi du 28 décembre 1999 relative à la prise en compte du recensement général de la population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat a modifié le code général des collectivités territoriales, pour ce qui concerne l'affectation et la reprise des résultats par anticipation, avant l'adoption du compte administratif.

C'est le cas pour la Ville au BP 2001 à hauteur de 49,7 MF (7,58 M€) (c'était déjà le cas en 2000).

L'arrêté du 24 juillet 2000 complète le texte précédent. Il apporte aussi diverses modifications à la M14 pour tenir compte de l'incidence de la loi Chevènement du 12 juillet 1999. Il s'agit essentiellement de modifications d'imputations pour les structures intercommunales.

Concernant la reprise des résultats, désormais les restes à réaliser des deux sections font également l'objet d'une reprise anticipée. Cela implique que, pour le budget principal, la prévision budgétaire figurant dans le document comptable est majorée du montant des reports de crédits (101,3 MF (15,44 M€) de reports de dépenses d'investissement et 99,7 MF (15,20 M€) de reports de recettes d'investissement, en mouvements réels). Pour éviter de fausser les comparaisons avec l'exercice précédent, le montant des crédits reportés en 2001 est distingué dans les tableaux récapitulatifs présentés ci-après. L'analyse détaillée des propositions du BP 2001 en dépenses et en recettes est établie hors reports, pour mettre l'accent uniquement sur les propositions nouvelles.

La loi du 28 décembre 1999 précise également comment doit être calculé le résultat repris par anticipation. Dès le budget primitif, il faut prévoir la reprise du besoin d'autofinancement de l'exercice précédent par une reprise sur l'excédent de fonctionnement disponible et financer de la même façon le déficit de financement des reports. Cette disposition a pour conséquence de majorer de 110,8 MF (16,89 M€) les dépenses et de 112,4 MF (17,14 M€) les recettes du budget 2001.

Jusqu'à présent, ces différentes écritures étaient passées uniquement en décision modificative, après l'adoption du compte administratif en juin.

## ***2 - Le budget général de la Ville en 2001***

Les deux tableaux ci-après permettent de comparer la structure du budget général entre 2000 et 2001, en distinguant les crédits reportés et les écritures spécifiques à la reprise des résultats.

**BUDGET GENERAL**  
(opérations réelles)

**Dépenses**

	2000			2001		
	BP voté	Reports budget principal	Total	Propositions nouvelles + reprises	Reports budget principal	Total
BUDGET PRINCIPAL						
- dépenses réelles	1 197 008 888,00	114 154 297,00	1 311 163 185,00	1 140 884 103,00	101 327 728,00	1 242 211 831,00
- besoin d'autofinancement des investissements réalisés en 2000				110 810 362,11		110 810 362,11
Sous-total	1 197 008 888,00		1 311 163 185,00	1 251 694 465,11		1 353 022 193,11
EAUX	72 991 000,00		72 991 000,00	65 327 000,00		65 327 000,00
ASSAINISSEMENT	78 267 000,00		78 267 000,00	73 822 000,00		73 822 000,00
SSADPA	1 907 659,00		1 907 659,00	2 057 217,00		2 057 217,00
FORETS	3 945 844,00		3 945 844,00	3 966 074,00		3 966 074,00
DECHETS	104 932 000,00		104 932 000,00	115 962 000,00		115 962 000,00
ZA CHAMPS MONTANTS	2 100 000,00		2 100 000,00	0,00		0,00
TRANSPORTS	149 121 000,00		149 121 000,00	0,00		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 610 273 391,00</b>		<b>1 724 427 688,00</b>	<b>1 512 828 756,11</b>		<b>1 614 156 484,11</b>
<b>TOTAL EN EUROS</b>	<b>245 484 595,94</b>		<b>262 887 306,33</b>	<b>230 629 257,12</b>		<b>246 076 569,67</b>

**BUDGET GENERAL**  
(opérations réelles)

**Recettes**

	2000			2001		
	BP voté	Reports budget principal	Total	Proportions nouvelles + reprises	Reports budget principal	Total
BUDGET PRINCIPAL						
- recettes réelles	1 139 712 184,00	94 397 171,00	1 234 109 355,00	1 091 210 307,00	99 680 149,00	1 190 890 456,00
- autofinancement des investissements 2000 (réalisations + reports)				112 457 941,11		112 457 941,11
- résultat antérieur reporté	57 296 704,00		57 296 704,00	49 673 796,00		49 673 796,00
Sous-total	1 197 008 888,00		1 291 406 059,00	1 253 342 044,11		1 353 022 193,11
EAUX	72 991 000,00		72 991 000,00	65 327 000,00		65 327 000,00
ASSAINISSEMENT	78 267 000,00		78 267 000,00	73 822 000,00		73 822 000,00
SSADPA	1 907 659,00		1 907 659,00	2 057 217,00		2 057 217,00
FORETS	3 945 844,00		3 945 844,00	3 966 074,00		3 966 074,00
DECHETS	104 932 000,00		104 932 000,00	115 962 000,00		115 962 000,00
ZA CHAMPS MONTANTS	2 100 000,00		2 100 000,00	0,00		0,00
TRANSPORTS	149 121 000,00		149 121 000,00	0,00		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 610 273 391,00</b>		<b>1 704 670 562,00</b>	<b>1 514 476 335,11</b>		<b>1 614 156 484,11</b>
<b>TOTAL EN EUROS</b>	<b>245 484 595,94</b>		<b>259 875 351,89</b>	<b>230 880 428,92</b>		<b>246 076 569,67</b>

Hors reports, en dépenses réelles, le budget général évolue de 1 610,3 MF (245,5 M€) à 1 402 MF (213,7 M€), soit une baisse de 13 %. Cette diminution est pour l'essentiel la conséquence des transferts de compétences à la Communauté d'Agglomération. Le budget général ne comporte plus de budget annexe Transports Publics Urbains (les comptes seront définitivement clôturés après l'adoption du compte administratif). Le budget principal diminue pour sa part dans une moindre mesure : de 1 197 MF (182,5 M€) à 1 140,9 MF (173,9 M€), soit - 4,7 %. Il faut rappeler que c'est sur le budget principal qu'était imputée la subvention d'équilibre du budget Transport et sa principale source de financement, le versement transport (transféré à la Communauté d'Agglomération).

Quant aux reports de crédits sur le budget principal, la comparaison de 2000 sur 2001 montre une réduction du besoin de financement (de 19,8 MF (3,02 M€) à 1,6 MF (0,24 M€)). Les reports de dépenses d'investissement sont réduits de 12,8 MF (1,95 M€), ce qui traduit un meilleur taux d'exécution du budget 2000.

Pour ce qui concerne les budgets annexes, ceux de l'eau et de l'assainissement sont en diminution relative, compte tenu de l'avancement des principaux dossiers d'investissement déjà fortement engagés en 2000 (collecteur de la voie de contournement, station d'épuration). Le budget Déchets, après deux ans d'existence, continue sa montée en puissance : il passe de 104,9 MF (15,99 M€) à 115,9 MF (17,67 M€) avec la poursuite des investissements liés aux opérations de tri et à l'avancement des travaux de modernisation de l'usine d'incinération. Les budgets Forêts et SSADPA évoluent peu sensiblement. Aucune prévision budgétaire n'est proposée pour le budget annexe de la ZA des Champs Montants, compte tenu des reports de crédits.

### ***3 - Les grandes tendances du budget principal***

Les tableaux qui suivent présentent les principaux postes en dépenses et en recettes, en investissement et en fonctionnement pour le budget 2001 (comparaison avec l'exercice précédent).

Les grandes tendances sont présentées ci-après. L'analyse du budget principal est détaillée dans la deuxième partie du rapport.

**BUDGET PRINCIPAL**  
**Les grandes masses des dépenses**

	2000			2001			Evolution 2001/2000
	BP voté	Reports	Total 2000	Propositions nouvelles + reprises	Reports	Total 2001	
- Dépenses d'équipement	177 100 000,00	114 154 297,00	291 254 297,00	172 050 000,00	100 875 773,00	272 925 773,00	- 6,3
- Remboursement de la dette en capital	100 556 714,00	0,00	100 556 714,00	107 038 660,00	0,00	107 038 660,00	6,4
- Autres dépenses d'investissement	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	2 000 000,00	451 955,00	2 451 955,00	75,1
Sous-total	279 056 714,00	114 154 297,00	393 211 011,00	281 088 660,00	101 327 728,00	382 416 388,00	
Besoin d'autofinancement des investissements réalisés en 2000	(1)			110 810 362,11		110 810 362,11	
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>279 056 714,00</b>	<b>114 154 297,00</b>	<b>393 211 011,00</b>	<b>391 899 022,11</b>	<b>101 327 728,00</b>	<b>493 226 750,11</b>	<b>25,4</b>
- Rémunérations et charges du personnel (3)	427 376 313,00		427 376 313,00	436 836 288,00		436 836 288,00	2,2
- Intérêts de la dette	37 920 000,00		37 920 000,00	38 430 000,00		38 430 000,00	1,3
- Subventions versées	271 459 332,00		271 459 332,00	175 569 699,00		175 569 699,00	- 35,3
- Impôts et taxes	23 375 378,00		23 375 378,00	51 007 699,00		51 007 699,00	118,2
- Contrats de service public	7 262 000,00		7 262 000,00	7 920 000,00		7 920 000,00	9,1
- Autres crédits de fonctionnement (2)	150 559 151,00		150 559 151,00	150 031 757,00		150 031 757,00	- 0,4
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>917 952 174,00</b>	<b>0,00</b>	<b>917 952 174,00</b>	<b>859 795 443,00</b>	<b>0,00</b>	<b>859 795 443,00</b>	<b>- 6,3</b>
<b>Dépenses totales réelles</b>	<b>1 197 008 888,00</b>	<b>114 154 297,00</b>	<b>1 311 163 185,00</b>	<b>1 251 694 465,11</b>	<b>101 327 728,00</b>	<b>1 353 022 193,11</b>	
Opérations d'ordre	159 235 222,00	0,00	159 235 222,00	155 212 275,00	0,00	155 212 275,00	- 2,5
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>1 356 244 110,00</b>	<b>114 154 297,00</b>	<b>1 470 398 407,00</b>	<b>1 406 906 740,11</b>	<b>101 327 728,00</b>	<b>1 508 234 468,11</b>	<b>2,6</b>
<b>DEPENSES TOTALES EN EUROS</b>	<b>206 758 081,70</b>	<b>17 402 710,39</b>	<b>224 160 792,09</b>	<b>214 481 549,87</b>	<b>15 447 312,55</b>	<b>229 928 862,43</b>	

(1) en 2000, cette opération a été effectuée par décision modificative lors du vote du Compte Administratif pour un montant de 112 757 468,84 F (17 189 765,3 €)

(2) comprennent : crédits courants des services, charges exceptionnelles et autres dépenses

(3) dont 422 026 100 F (64 337 464,19 €) en 2001 pour le personnel permanent géré par le Service Ressources Humaines

**BUDGET PRINCIPAL**  
**Les grandes masses des recettes**

	2000			2001			Evolution 2001/2000
	BP voté	Reports	Total 2000	Propositions nouvelles + reprises	Reports	Total 2001	
- Subvention d'investissement - dotations (FCTVA...)	55 583 000,00	21 589 948,00	77 172 948,00	42 011 050,00	32 301 266,00	74 312 316,00	- 3,7
- Emprunts	96 000 000,00	68 108 000,00	164 108 000,00	105 000 000,00	62 679 660,00	167 679 660,00	2,2
- Autres recettes d'investissement	2 445 000,00	4 699 223,00	7 144 223,00	2 765 335,00	4 699 223,00	7 464 558,00	4,5
Sous-total	154 028 000,00	94 397 171,00	248 425 171,00	149 776 385,00	99 680 149,00	249 456 534,00	
Autofinancement des investissements 2000 (réalisations + reports)	(1)			112 457 941,11	0,00	112 457 941,11	
<b>Recettes réelles</b>	<b>154 028 000,00</b>	<b>94 397 171,00</b>	<b>248 425 171,00</b>	<b>262 234 326,11</b>	<b>99 680 149,00</b>	<b>361 914 475,11</b>	<b>45,7</b>
<b>d'investissement</b>	73 133 365,00		73 133 365,00	74 141 921,00		74 141 921,00	1,4
- Produit de gestion courante	456 681 000,00		456 681 000,00	327 597 000,00		327 597 000,00	- 28,3
- Contributions directes	73 804 000,00		73 804 000,00	42 448 000,00		42 448 000,00	- 42,5
- Péréquations et compensations fiscales de l'Etat	119 831 640,00		119 831 640,00	231 605 770,00		231 605 770,00	93,3
- Autres recettes fiscales	216 630 147,00		216 630 147,00	224 133 301,00		224 133 301,00	3,5
- Subvention de fonctionnement - DGF - DSU - DGD	45 604 032,00		45 604 032,00	41 507 930,00		41 507 930,00	- 9,0
- Autres recettes de fonctionnement (2)							
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>985 684 184,00</b>	<b>0,00</b>	<b>985 684 184,00</b>	<b>941 433 922,00</b>	<b>0,00</b>	<b>941 433 922,00</b>	<b>- 4,5</b>
Reprise anticipée du résultat disponible de l'exercice précédent	<b>57 296 704,00</b>		<b>57 296 704,00</b>	<b>49 673 796,00</b>		<b>49 673 796,00</b>	<b>- 13,3</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>1 197 008 888,00</b>	<b>94 397 171,00</b>	<b>1 291 406 059,00</b>	<b>1 253 342 044,11</b>	<b>99 680 149,00</b>	<b>1 353 022 193,11</b>	<b>4,8</b>
<b>réelles</b>	<b>159 235 222,00</b>	<b>0,00</b>	<b>159 235 222,00</b>	<b>155 212 275,00</b>	<b>0,00</b>	<b>155 212 275,00</b>	<b>- 2,5</b>
Opérations d'ordre	<b>1 356 244 110,00</b>	<b>94 397 171,00</b>	<b>1 450 641 281,00</b>	<b>1 408 554 319,11</b>	<b>99 680 149,00</b>	<b>1 508 234 468,11</b>	<b>4</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>206 758 081,70</b>	<b>14 390 755,95</b>	<b>221 148 837,65</b>	<b>214 732 721,67</b>	<b>15 196 140,75</b>	<b>229 928 862,43</b>	
<b>RECETTES TOTALES EN EUROS</b>							

(1) en 2000, cette opération a été effectuée par décision modificative lors du vote du Compte Administratif pour un montant de 19 757 126 F (3 011 954,40 €) pour les reports et 112 757 468,84 F (17 189 765,30 €) pour les investissements réalisés en 1999

(2) comprennent produits de cession d'immobilisations, remboursements sur rémunérations et autres charges exceptionnelles

### **3.1 - Les dépenses réelles**

Les propositions nouvelles s'élèvent à 1 140,9 MF (173,93 M€) hors besoin d'autofinancement de l'exercice précédent contre 1 197 MF en 2000 (182,48 M€). Cela représente une diminution de 4,7 %.

#### **A - Les dépenses d'investissement : 281,1 MF (42,85 M€)**

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 172 MF (26,22 M€) (dont 50 MF (7,62 M€) pour les tranches annuelles et 122 MF (18,60 M€) pour les travaux directs d'investissement). Ce total était de 177,1 MF (27 M€) en 2000. Cette diminution relative est plus que compensée par l'accroissement des subventions d'équipement versées par la Ville pour les chantiers concédés, mais imputées en section de fonctionnement (celles-ci évoluent de 31,7 MF (4,83 M€) au BP 2000 à 40,7 MF (6,20 M€) au BP 2001, compte tenu de l'avancement des principaux chantiers). Au total, l'effort de la Ville dans le domaine de l'investissement est bien en augmentation sur le budget principal, ce qui justifie un recours plus élevé à l'emprunt.

Le remboursement de la dette en capital est prévu pour 107 MF (16,31 M€). L'augmentation de près de 6 % s'explique essentiellement par le vieillissement de notre dette.

#### **B - Les dépenses de fonctionnement : 859,8 MF (131,08 M€)**

Les rémunérations et charges de personnel restent le premier poste budgétaire de la Ville. Les dépenses sont prévues en 2001 à hauteur de 436,8 MF (66,59 M€), en augmentation de seulement 2,2 %. La politique de maîtrise de la masse salariale et l'analyse de ces crédits sont développées ci-après.

Les subventions versées s'élèvent à 175,6 MF (26,77 M€) au budget 2001. Ce poste est en diminution de plus de 35 % par rapport à l'exercice précédent (271,4 MF (41,37 M€) en 2000). C'est la conséquence de la suppression du budget annexe des Transports Urbains qui était pour partie financé par une subvention d'équilibre du budget principal (d'où une diminution de 103,9 MF (15,84 M€) des crédits inscrits en 2001 au titre des subventions). Si les subventions d'équipement versées par la Ville augmentent en 2001, en revanche les subventions de fonctionnement diminuent légèrement.

Le poste «autres crédits de fonctionnement» regroupe pour l'essentiel les crédits courants attribués aux services municipaux. Le total proposé au BP 2001 est de 150 MF (22,87 M€), en diminution globale de 0,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution confirme la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les impôts et taxes représentent 51 MF (7,77 M€) au BP 2001. Ce montant est à diminuer de 33 MF (5,03 M€) si l'on exclut les versements de Versement Transport à la Communauté d'Agglomération, prévus de façon transitoire cette année. Hors Versement Transport, la prévision budgétaire évolue de 17,2 MF (2,62 M€) pour 2000 à 17,9 MF (2,73 M€) pour 2001.

Parmi les autres dépenses de fonctionnement, les intérêts de la dette sont prévus pour 38,4 MF (5,85 M€) (en 2000, la prévision budgétaire s'établissait à 37,9 MF (5,78 M€)).

### **3.2 - Les recettes réelles**

Le total des propositions nouvelles majoré de la reprise anticipée du résultat s'élève à 1 140,9 MF (173,93 M€), hors autofinancement des investissements de l'exercice précédent. En 2000, ces recettes étaient de 1 197 MF (182,48 M€).

#### **A - Les recettes d'investissement : 149,8 MF (22,84 M€)**

L'emprunt est prévu au BP 2001 pour 105 MF (16,01 M€) (montant sensiblement équivalent au remboursement du capital de la dette). Reports compris, le total de ces autorisations budgétaires est très proche de celui de l'année précédente (malgré une augmentation de 9 MF (1,37 M€) de l'emprunt voté).

Les subventions et dotations d'investissement sont prévues à hauteur de 42 MF (6,40 M€) (- 24,4 % par rapport à l'exercice précédent). Les principaux postes constituant ce total sont en diminution, notamment pour ce qui concerne les subventions attendues, le produit des amendes de police et les recettes du FCTVA.

#### **B - Les recettes de fonctionnement : 991,1 MF (151,09 M€)**

Le produit des contributions directes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) est évalué à 327,6 MF (49,94 M€) (hors compensations de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération).

Du fait du transfert de compétences, le produit des péréquations et des compensations fiscales de l'Etat diminue également en 2001. Le produit estimé est de 42,4 MF (6,46 M€).

En revanche, le poste «autres recettes fiscales» augmente sensiblement, passant de 119,8 MF (18,23 M€) à 231,6 MF (35,31 M€), pour tenir compte des versements de la Communauté d'Agglomération (131 MF (19,97 M€) pour l'attribution de compensation et 6,9 MF (1,05 M€) pour la dotation de solidarité communautaire) et de l'inscription en recettes à hauteur de 33 MF (5,03 M€) du Versement Transport à reverser à la communauté pendant la phase transitoire.

Les dotations reçues de l'Etat et les subventions de fonctionnement sont évaluées en 2001 à 224,1 MF (34,16 M€) (en augmentation de 3,5 %). Cette évolution serait nettement plus faible si la comparaison 2000/2001 était effectuée en tenant compte des décisions modificatives de 2000. Il faut malgré tout souligner l'évolution positive de la DGF. La DSU devrait rester stable.

Enfin, les produits de gestion courante sont inscrits pour 74,1 MF (11,30 M€), en hausse de 1,4 % par rapport à l'exercice précédent (c'est-à-dire pour une évolution proche de l'inflation).

Quant à la reprise des résultats de l'exercice précédent, elle représente 49,7 MF (7,58 M€) en 2001 contre 57,3 MF (8,74 M€) en 2000.

## **II - L'analyse du budget principal 2001**

### **1) Les dépenses de personnel et l'annuité de la dette**

#### *1.1 - Les dépenses de personnel gérées par le Service Ressources Humaines*

La politique de maîtrise de la masse salariale est poursuivie dans ce budget.

Il est en hausse de 2,19 % par rapport au Budget Primitif 2000. Un tableau de comparaison en fin de rapport montre cette évolution.

#### **Rémunérations**

La part employeur des cotisations CNRACL a augmenté de 0,5 point au 1<sup>er</sup> janvier 2001 (taux de 26,10 % contre 25,60 %). Cette hausse induit un surcoût de 1,2 MF (0,18 M€).

Les traitements, qui ont augmenté en décembre 2000 de 0,5 % devraient être majorés de nouveau en 2001 (négociations salariales en cours).

#### **Personnel permanent - Stabilité des effectifs**

La politique globale d'effectifs constants sera maintenue. Dans ce cadre, le redéploiement de moyens sera poursuivi.

A ce titre, plusieurs créations de postes interviendront. Il s'agit notamment de :

- 1 poste au Service Informatique et Télécommunications,
- 1 poste de cadre A au Service des Sports,
- 2 postes aux Bibliothèques dans le cadre de l'extension des heures d'ouverture des bibliothèques,
- 7 postes au Musée du Temps.

Par ailleurs, il s'avère indispensable de provisionner des moyens pour faire face à l'intégration des premiers emplois jeunes arrivant au terme de leur contrat et aux recrutements éventuels nécessaires à la mise en oeuvre des 35 heures qui interviendra dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le dispositif du Congé de Fin d'Activité a été reconduit pour l'année 2001.

### ***Personnel non titulaire***

De nouveaux textes relatifs à la résorption de l'emploi précaire ont été publiés en début d'année 2001. La titularisation du personnel non titulaire se poursuivra dans ce cadre.

La politique mise en place concernant les emplois d'insertion sera poursuivie. Les premières mesures d'intégration des emplois jeunes à l'issue de leur contrat pourront intervenir en fin d'année ou au début de l'année suivante.

### ***Formation***

Les crédits de formation hors cotisations CNFPT ont été maintenus à 1,12 MF (0,17 M€), 120 000 F (18 293,88 €) étant réservés à la prise en charge de 20 nouveaux bilans professionnels dans le cadre de la démarche mobilité. En outre une formation obligatoire pour les agents de la Police Municipale d'un coût de 250 000 F (38 112,25 €) (soit 22 % de ce crédit) n'est pas prévue dans les prévisions budgétaires (information tardive). Elle sera financée par virement de crédit au sein des crédits gérés par le Service Ressources Humaines.

### ***Autres dépenses***

La subvention au Comité des Oeuvres Sociales s'établira à 2 784 000 F (424 418,06 €), somme à laquelle il convient d'ajouter 280 000 F (42 685,72 €) correspondant au remboursement de la participation du COS aux repas pris par le personnel dans les deux établissements agréés.

La subvention à l'Association Sportive Municipale Bisontine est augmentée de 20 000 F (3 048,98 €), soit 25 %. Elle passe ainsi à 100 000 F (15 244,90 €) dans le cadre de la convention signée en application de la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2000.

### ***Recettes*** (pour mémoire)

Les prévisions de recettes sont en augmentation de 540 000 F (82 322,47 €) par rapport à celles de 2000.

Cette majoration est due à la participation de la Région au dispositif Emplois Jeunes et au remboursement partiel par l'Etat des salaires de deux chargés de mission dans le cadre du Contrat de Ville.

### Evolution du budget de personnel géré par le Service Ressources Humaines (BP 2001 et BP 2000)

Les tableaux ci-après permettent de suivre l'évolution du Budget Primitif 2001 par rapport à celui de 2000.

	2000	2001	Evolution
Salaires et charges	413 048 500,00 F	422 026 100,00 F	+ 2,18 %
Subventions	3 368 000,00 F	3 462 000,00 F	+ 2,80 %
Autres charges	2 955 000,00 F	3 061 000,00 F	+ 3,59 %
<b>Total en francs</b>	<b>419 371 500,00 F</b>	<b>428 549 100,00 F</b>	<b>+ 2,19 %</b>
<b>Total en euros</b>	<b>63 932 277,03 €</b>	<b>65 331 889,13 €</b>	

	2000	2001	Evolution
Dépenses	419 371 500,00 F	428 549 100,00 F	+ 2,19 %
Recettes	9 459 000,00 F	9 999 000,00 F	+ 5,71 %
<b>Total en francs</b>	<b>409 912 500,00 F</b>	<b>418 550 100,00 F</b>	<b>+ 2,11 %</b>
<b>Total en euros</b>	<b>62 490 757,78 €</b>	<b>63 807 551,41 €</b>	

#### 1.2 - L'annuité de la dette

#### **A - Le remboursement de la dette en capital et les autres opérations financières (chapitre 911)**

Plusieurs dépenses sont regroupées sous ce chapitre :

- **le remboursement de la dette en capital**, hors provision pour actualisation de taux, passe de 98,8 MF (15,06 M€) en 2000 à 105,6 MF (16,10 M€) en 2001, soit une augmentation de 6,8 MF (1,04 M€).

La raison principale de cette augmentation est le vieillissement de notre dette ; pour la majeure partie des prêts constituant son encours de dette, la Ville de Besançon a choisi un amortissement progressif du capital calculé sur la base d'échéances constantes. C'est pourquoi, pour tous les prêts arrivant dans leur deuxième moitié de vie, nous remboursons une part plus importante de capital et moins d'intérêts.

La provision pour contrats signés en cours d'exercice est estimée avec un remboursement en capital de 1,2 MF (0,18 M€),

- les rentes viagères versées par la Ville sont estimées pour un montant de 228 KF (34,76 K€) (218 KF (33,23 K€) en 2000),

- les dépôts et cautionnements reçus sont inscrits pour un montant de 0,66 KF (0,10 K€).

Parmi les autres opérations financières, figure un crédit de 2 MF (0,30 M€) en recettes et en dépenses correspondant à une avance remboursable pour le Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE).

**B - Le remboursement des intérêts de la dette et de divers frais financiers (chapitre 931)**

• **La structure de l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2001** est la suivante :

- taux fixes : 48 % tout comme en 2000
- taux révisables : 34 % contre 23 % en 2000
- taux variables : 18 % contre 29 % en 2000.

Conformément à la stratégie de la Ville, l'encours de dette tend vers un équilibre entre taux fixes et taux flottants, ce qui permet :

- de sécuriser en taux fixe une bonne partie de l'encours, soit 363 MF (55,34 M€), à un taux moyen pondéré de 5,24 % et ainsi de limiter les conséquences de la volatilité des taux flottants. Parmi cet encours figurent 56,8 MF (8,66 M€) de prêts multi-index à taux flottants qui ont été arbitrés, dans un contexte de faible écart entre taux court terme et taux long terme, au cours du second semestre 2000, en taux fixe sur des modules allant de 2 à 3,5 ans.

- de conserver sur l'encours à taux flottant, soit 394 MF (60,06 M€), une souplesse de gestion permettant d'optimiser les frais financiers. Depuis 1993, l'encours à taux flottant nous a permis de bénéficier du différentiel entre court et long terme. Mais les pressions inflationnistes ont obligé la Banque Centrale Européenne, courant 2000, à rehausser à plusieurs reprises son taux de refinancement de 3 % à 4,75 %. Les taux court terme ont fait alors l'objet de fortes tensions (l'Euribor 3 mois est passé de 3,33 % en début d'année à 5,13 % fin octobre).

Le taux moyen de notre dette au 1<sup>er</sup> janvier 2001 ressort à 4,72 % pour une durée résiduelle de 7 ans 8 mois.

La répartition du remboursement des intérêts de la dette 2001 s'appréhende de la manière suivante :

- 53 % pour les prêts à taux fixes
- 36 % pour les prêts à taux révisables
- 11 % pour les prêts à taux variable.

• **La charge des intérêts pour emprunts à long terme**

Prévision des intérêts payés à l'échéance 2001		Prévision des intérêts de l'exercice 2001 (selon M14)	
- de l'échéance 2000 au 31/12/2000 (chapitre 931.6611)	11,6 MF	- du 01/01/2001 à l'échéance 2001 (chapitre 931.6611)	23,8 MF
- du 01/01/2001 à l'échéance 2001 (chapitre 931.6611)	23,8 MF	- de l'échéance 2001 au 31/12/2001 (chapitre 934.6611)	10,3 MF
(contre 35 MF en 2000)	35,4 MF 5,40 M€	(contre 34,9 MF en 2000)	34,1 MF 5,20 M€

Tout au long de l'année 2000, nous avons observé de fortes tensions sur le court terme ainsi qu'une grande volatilité sur le long terme. Pour autant, la charge des intérêts ne s'est pas dégradée pour 2001. Divers éléments sont à l'origine de cette stabilité des intérêts :

- un encours de dette qui n'augmente pas (756,8 MF (115,37 M€)) en 2001 pour 756,9 MF (115,39 M€) en 2000 hors rentes viagères et hors dépôts et cautionnements). Courant 2000, c'est un encours nouveau de 97,5 MF (14,86 M€) qui a été encaissé contre 66,2 MF (10,09 M€) en 1999. Cette augmentation est compensée par l'amortissement naturel du capital qui est actuellement très important compte tenu de l'ancienneté de notre dette.

- une gestion active de dette menée en parallèle avec l'évolution de la courbe des taux afin d'utiliser les possibilités d'arbitrages des contrats multi-index et multi-périodicités, ce qui a permis à la Ville de Besançon :

\* de profiter du faible écart entre court terme et long terme observé en fin d'année 2000 pour positionner une partie de sa dette monétaire en taux fixe à un niveau intéressant et de sécuriser cet encours pour les prochaines années.

\* de saisir la détente sur les taux court terme enregistrée au cours de décembre 2000 pour arbitrer divers prêts monétaires en Euribor 12 mois, index pré-fixé et de figer ainsi l'échéance 2001 à des niveaux relativement bas.

- La provision pour contrats signés en cours d'exercice avec échéances infra-annuelles

Cette provision reste à son niveau 2000, soit 0,9 MF (0,14 M€).

- La provision pour actualisation de taux

La prévision 2001 est estimée à 1,1 MF (0,17 M€) (1 MF (0,15 M€) en 2000).

- Les frais de ligne de trésorerie

Ils sont estimés à 1,03 MF (0,16 M€) (1,02 MF (0,16 M€) en 2000).

- Les frais financiers

Une prévision de 0,2 MF (0,03 M€) est faite, tout comme en 2000, au chapitre 92.020 afin de payer les diverses commissions appliquées au Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) pour non utilisation ou aux prêts nouveaux.

## **2) La fiscalité, les concours de l'Etat, les principales recettes et l'emprunt**

### **2.1 - Les recettes fiscales**

En 2001, le passage en Communauté d'Agglomération marque le transfert par la Ville de sa taxe professionnelle et des dotations correspondantes versées jusqu'à présent par l'Etat pour la compensation de la suppression progressive de la part salaires, pour la réduction des bases pour création d'établissements (qui succède à la REI) et pour les exonérations fiscales accordées au titre du pacte de relance pour la Ville dans les ZRU et les ZUS (259 entreprises en ont bénéficié en 2000).

La Ville garde toutefois les compensations accordées au titre de l'abattement de 16 % et de la réduction de la part salaires à 18 %. Ces dotations devraient diminuer en 2001 de 6 % en raison de l'évolution de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat et des abondements pour les communautés d'agglomération.

La Ville conserve donc en 2001 ses 3 taxes ménages.

Comme chaque année, je vous communiquerai tout d'abord des données concernant l'évolution du nombre de contribuables, et diverses informations susceptibles d'intéresser nos concitoyens, tenant à des décisions prises à l'échelon national ou au niveau local.

#### A) Evolution du nombre de locaux assujettis à l'impôt local à Besançon

	1997	1998		1999		2000	
	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Taxe d'habitation	63 153	63 832	679	64 150	318	63 987	- 163
Foncier bâti	32 443	33 159	716	32 405	- 754	33 107	702
Foncier non bâti	3 651	3 640	- 11	4 021	381	4 065	44

#### B) Taxe d'habitation - Abattements et dégrèvements

Tout d'abord, je vous rappellerai, comme chaque année, quels sont les abattements en vigueur à Besançon en matière de taxe d'habitation, et les dégrèvements accordés par l'Etat aux contribuables à revenus modestes.

##### a) Abattements décidés par le Conseil Municipal (non compensés par l'Etat)

Ces abattements ont pour effet de réduire la valeur locative servant de base au calcul de l'impôt. Ils ne concernent que les locaux d'habitation principale.

Le montant de l'abattement correspond à un pourcentage de la Valeur Locative Moyenne Communale (VLMC). Pour 2001, la valeur locative moyenne communale à Besançon est de 15 761 F (2 402 €) (15 388 F (2 345,89 €) en 2000).

Trois types d'abattements sont prévus par le Code Général des Impôts :

##### \* **Abattement pour personnes à charge**

Il est appliqué à Besançon au taux minimum légal, soit :

- 10 % de la VLMC pour chacune des deux premières personnes à charge,
- 15 % pour chacune des personnes suivantes.

Ces taux peuvent être majorés de 5 ou 10 points sur décision du Conseil Municipal.

En 2000, 14 680 contribuables ont bénéficié de cet abattement.

##### \* **Abattement général à la base**

Il a été institué à Besançon depuis 1989 au taux de 5 % (le Code Général des Impôts permet de fixer ce taux à 5, 10 ou 15 %). Le Conseil Municipal l'a fixé à 10 % à compter de 1997.

50 062 contribuables ont bénéficié en 2000 de cet abattement correspondant à une réduction de valeur locative de 1 539 F (234,62 €).

**\* Abattement spécial à la base**

Cet abattement est destiné aux contribuables les plus démunis, sous condition de ressources (revenu fiscal inférieur à 44 730 F (6 819,04 €)). Laissé à l'initiative des collectivités, la Ville a fait le choix de ne pas l'appliquer. En effet, les contribuables susceptibles d'être concernés bénéficient à l'heure actuelle de dégrèvements pris en charge par l'Etat.

On relève que 10 952 contribuables pourraient remplir les conditions en 2000. A noter que l'Etat accorde 39 035 dégrèvements totaux ou partiels sur 63 987 assujettis à l'impôt, soit plus de 61 %.

*b) Exonérations et dégrèvements de taxe d'habitation (décidés par l'Etat et à sa charge)*

La Loi de Finances rectificative 2000 a instauré un nouveau système de dégrèvements en matière de taxe d'habitation. Si les exonérations accordées à certains contribuables modestes (titulaires de l'allocation supplémentaire, de l'allocation aux adultes handicapés, infirmes ou invalides, contribuables âgés de plus de 60 ans, veufs et veuves à faibles revenus) et aux RMIstes sont maintenues, en revanche, le mécanisme des dégrèvements partiels en vigueur depuis 1998 est supprimé et remplacé par un dispositif unique.

Désormais, les contribuables dont le revenu n'excède pas 105 170 F (16 033,06 €) pour la première part de quotient familial en 2001, bénéficient d'un plafonnement de leur cotisation équivalent à 4,3 % de leur revenu fiscal de référence diminué d'un abattement prenant en compte le nombre de parts du foyer fiscal (27 380 F (4 174,05 €) pour la première part de quotient familial en 2001). Les contribuables pour lesquels le régime antérieur de plafonnement était plus favorable en conservent le bénéfice à titre transitoire et de manière décroissante jusqu'en 2004.

**Nombre de bénéficiaires des mesures d'exonération et de dégrèvement de 1995 à 1999**

	1996		1997		1998		1999		2000	
Bases exonérées	6 668	57	6 572	- 96	6 632	60	6 660	28	6 473	- 187
RMI	939	- 17	1 170	231	1 607	437	2 027	420	2 100	73
Dégrèvement gestionnaires foyers	-	-	-	-	-	-	60	60	43	- 17
Dégrèvement > 1 541 F	-	-	-	-	4 682	507	4 432	- 250	-	-
Dégrèvement partiel 100 %	8 605	71	8 472	- 133	4 297	- 133	4 022	-	-	-
Dégrèvement partiel 50 %	2 041	70	2 088	47	2 119	31	2 064	- 55	-	-
Plafonnement des cotisations (4,3 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	28 791	28 791
Plafonnement 3,4 % revenu	15 024	- 374	14 789	- 235	16 516	1 727	16 961	445	1 628	- 15 333
ENSEMBLE	33 277	- 193	33 091	- 186	35 853	2 762	36 226	373	39 035	2 809

**C) Exonérations de foncier bâti**

Une exonération d'une durée de 2 ans décidée par le Conseil Municipal en juin 1996 concerne la construction des immeubles d'habitation financés au moyen de prêts aidés de l'Etat. Elle n'est pas compensée par l'Etat.

En outre, l'article 36 de la Loi de Finances rectificative de 1999 institue une exonération de taxe sur le foncier bâti pour une durée de 15 ans en faveur des locaux acquis ou aménagés avec l'aide de l'Etat et affectés à l'hébergement des personnes défavorisées. Cette exonération sera compensée par l'Etat.

La Loi de Finances a introduit deux nouvelles mesures en matière de taxe sur les propriétés bâties.

D'une part elle a instauré, à titre provisoire (de 2001 à 2006), un abattement de 30 % sur la valeur locative des logements sociaux appartenant aux organismes HLM et aux SEM et situés dans les Zones Urbaines Sensibles (la Cité Brulard et Palente Orchamps) et pour lesquels l'exonération de longue durée de 15 ans est arrivée à expiration.

D'autre part, l'article 43 de la Loi de Finances instaure un dégrèvement de 500 F sur la taxe foncière sur les propriétés bâties afférente à l'habitation principale pour les personnes de plus de 70 ans disposant de revenus modestes.

Ces mesures sont compensées par l'Etat.

#### **D) Le produit des contributions directes**

Cette année, en raison du vote anticipé du Budget Primitif, les bases de fiscalité n'avaient pas encore été communiquées par les Services Fiscaux lors de l'élaboration des documents budgétaires.

Je vous propose donc aujourd'hui de voter un produit attendu de fiscalité et de voter les taux avant le 15 avril prochain comme le prévoient les textes en cas de renouvellement électoral, quand les bases 2001 nous auront été notifiées.

Ce produit attendu est calculé à partir de bases estimées (qui prennent en compte le coefficient de majoration forfaitaire 2001 de 1,01 et une évolution physique moyenne) et des taux stables par rapport au taux cumulé Ville + District 2000.

Il est estimé à 327,6 millions de Francs (hors dotations compensatrices), soit 49,94 M€.

L'engagement pris de ne pas alourdir la charge fiscale pour la deuxième année consécutive est donc confirmé.

#### *2.2 - Les concours de l'Etat*

##### **A) Le contrat de croissance et de solidarité : enveloppe normée**

L'évolution globale des dotations incluses dans le périmètre normé du contrat de croissance et de solidarité est indexée :

- sur l'indice prévisionnel des prix hors tabac 2001
- et sur 33 % du taux d'évolution du PIB 2000 en volume.

Après réintégration des différents ajustements, l'enveloppe normée du contrat de croissance et de solidarité progresse de 2,32 % par rapport à 2000.

Au sein de l'enveloppe, chaque dotation suit une règle d'indexation spécifique. La Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP) sert de variable d'ajustement et, à ce titre, subit une baisse de - 5,44 %. Mais cette évolution ne tient pas compte du financement par la DCTP de la DGF des communautés d'agglomération. En dépit du prélèvement sur les recettes fiscales nettes de l'Etat, le besoin de financement complémentaire à partir de la DCTP versée aux communes est de 827 MF (126,08 M€). Ce constat conduit à une baisse globale de la DCTP supérieure à 12 %. Comme la Ville est éligible à la DSU, cette baisse est diminuée de moitié.

### Recettes du contrat de croissance et de solidarité

	2000	2001	Evolution %
Dotation forfaitaire	175 890	(1) 179 500	2,05
DGF Permanents syndicaux	150	150	0
DSI	355	400	12,68
DGD	7 995	(2) 6 644	- 16,9
FNP	3 500	3 500	0
FNPTP	860	(3) 2 000	132,56
DCTP (abattement 16 % des bases - réduction fraction salaires)	21 984	20 664	- 6
<b>TOTAL en Francs (KF)</b>	<b>210 734</b>	<b>212 858</b>	<b>1,01</b>
<b>TOTAL en Euros (K€)</b>	<b>32 126,19</b>	<b>32 449,99</b>	

1) Selon la décision du Comité des Finances Locales, la dotation forfaitaire des communes évolue de 1,746 % en 2001. Mais compte tenu de la prise en compte progressive de l'évolution de la population suite au recensement de 1999 et du prélèvement définitif du contingent d'aide sociale, la dotation forfaitaire pour la Ville est prévue avec une évolution de 2,05 %.

2) La DGD pour les transports est transférée à la Communauté d'Agglomération suite au transfert de la compétence «Transports Urbains»

3) La prévision 2001 de FNPTP correspond à la notification 2000

### B) Les autres concours de l'Etat

	2000	2001	% évolution
Produit des amendes de Police	9 100,00	1) 8 300,00	- 8,79
FCTVA	21 000,00	15 500,00	- 26,19
DSU	14 200,00	2) 17 900,00	26,06
<b>TOTAL en Francs (KF)</b>	<b>44 300,00</b>	<b>41 700,00</b>	
<b>TOTAL en Euros (K€)</b>	<b>6 753,49</b>	<b>6 357,12</b>	

1) La prévision 2001 correspond au produit des amendes de police 2000

2) La prévision 2001 de DSU correspond à la notification 2000

## 2.3 - Les principales recettes de fonctionnement

	2000	2001	% évolution
Ventes de produits, prestations de service	55 462	56 257	1,43
Revenus des immeubles	11 060	9 790	- 11,48
Versement transport	63 000	1) 33 000	- 47,62
Subventions et participations	18 040	19 539	8,31
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe foncière	8 000	10 000	25
Impôt sur les spectacles	600	600	0
Taxe sur l'électricité et taxe sur les pylônes	10 560	10 503	- 0,54
Taxe sur les emplacements publicitaires	700	800	14,29
Produit des jeux du Casino	15 000	16 000	6,67
Allocation compensatrice de taxe professionnelle pour Réduction Embauche et Investissement	533	2)	
Allocation compensatrice de taxe professionnelle en ZRU	3 292	2)	
Allocation compensatrice de la suppression progressive de la part salaires	27 351	2)	
Allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation	14 589	14 589	0
Allocation compensatrice des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties	1 665	1 665	0
<b>TOTAL en FRANCS (KF)</b>	<b>229 852</b>	<b>172 743</b>	<b>- 24,85</b>
<b>TOTAL en EUROS (K€)</b>	<b>35 040,71</b>	<b>26 334,50</b>	

Dans l'ensemble, les prévisions budgétaires sont ajustées sur les réalisations de l'exercice 2000.

1) Suite au transfert de la compétence «Transports Urbains», le versement transport sera encaissé temporairement par la Ville pour être ensuite reversé à la Communauté d'Agglomération

2) A compter de 2001, la taxe professionnelle tout comme les allocations compensatrices de taxe professionnelle : REI, ZRU, suppression part progressive part salaires, sont transférées à la Communauté d'Agglomération.

## 2.4 - L'emprunt

Malgré le volume des investissements programmés en 2001, l'emprunt globalisé prévu initialement entre 100 MF (15,24 €) et 120 MF (18,29 M€) (orientations budgétaires) a été limité à 105 MF (16,01 M€). Ce montant est sensiblement identique à celui du remboursement naturel en capital de la dette en 2001.

Suite au transfert de la compétence «Transports Urbains», la Communauté d'Agglomération versera à la Ville une dotation de 37,5 MF (5,72 M€) correspondant au financement par emprunt des biens transférés. Cette dotation permettra à la Ville de se désendetter en 2001 pour un montant équivalent.

### **3) Les opérations d'investissement**

Les dépenses d'équipement du budget principal représentent 172 MF (26,22 M€) sur lesquels 105 MF (16,01 M€) sont financés par recours à l'emprunt globalisé.

Le tableau ci-après vous donne la ventilation des équipements financés par l'emprunt globalisé.

Je vous présente, par secteur, les principales opérations d'investissement retenues en 2001.

#### **L'environnement et les espaces verts**

La tranche annuelle d'acquisition de matériel et mobilier urbain (bancs, etc.) sera de 560 KF (85,37 K€), celle relative aux travaux d'espaces verts étant de 1 060 KF (161,60 K€).

Un crédit de 500 KF (76,22 K€) a été inscrit pour la poursuite de la rénovation des aires de jeux.

500 KF (76,22 K€) sont inscrits pour financer la part Ville à l'aménagement des jardins familiaux.

#### **La salubrité - La pollution**

Maintien de la tranche annuelle de 150 KF (22,87 K€) pour l'acquisition de matériel dans le cadre de la surveillance de l'environnement.

#### **Les sports**

Maintien des tranches annuelles d'acquisition de matériel sportif pour 750 KF (114,34 K€).

Une somme de 430 KF (65,55 K€) permettra l'exécution de travaux courants d'électricité dans les bâtiments et équipements sportifs.

A noter l'augmentation significative de la tranche annuelle de gros travaux sportifs dans les bâtiments, cette tranche passant de 1 250 KF (190,56 K€) en 2000 à 2 920 KF (445,15 K€) en 2001.

La tranche annuelle de gros travaux sportifs sera de 900 KF (137,20 K€) pour les terrains de sports.

Une somme de 10 000 KF (1 524,49 K€) (dont 5 000 KF (762,25 K€) en emprunt globalisé) est inscrite pour le démarrage des travaux d'extension et de restructuration du Palais des Sports.

#### **L'action culturelle**

Les tranches annuelles de travaux de bâtiment dans les bâtiments d'activités culturelles (salle de spectacles, ERBA, CNR) et dans les bâtiments de conservation des patrimoines culturels (Bibliothèques, Musées) seront respectivement de 980 KF (149,40 K€) et 420 KF (64,03 K€).

500 KF (76,22 K€) sont inscrits pour la restauration et l'acquisition des collections du Musée du Temps.

Poursuite de la première tranche de travaux de restructuration du Palais Granvelle pour le Musée du Temps avec l'inscription d'un crédit de 16 000 KF (2 439,18 K€).

Un crédit de 4 000 KF (609,80 K€) est inscrit pour des travaux de mise en sécurité à l'Ecole des Beaux-Arts, au Conservatoire, au Musée des Beaux-Arts et à la Médiathèque Pierre Bayle.

### **Les monuments historiques**

Outre les diverses participations inscrites dans la section de fonctionnement, il est prévu la réalisation des travaux suivants (maîtrise d'ouvrage de la Ville) :

- Poursuite de la restauration de la façade principale de l'Eglise Sainte-Madeleine (800 KF (121,96 K€) pour financer la part Ville),
- interventions diverses sur les bâtiments classés (part Ville de 200 KF (30,49 K€)),
- travaux du propriétaire à la Citadelle (1 000 KF (152,45 K€) contre 500 KF (76,22 K€) en 2000),
- une opération nouvelle : l'aménagement de locaux pour le personnel à la Citadelle pour 1 000 KF (152,45 K€).

### **La voirie et la circulation**

\* Les principales tranches annuelles seront les suivantes :

- 4 500 KF (686,02 K€) pour l'aménagement des voiries,
- 4 500 KF (686,02 K€) pour l'entretien des chaussées,
- 1 000 KF (152,45 K€) pour l'entretien des ponts,
- 500 KF (76,22 K€) pour le programme local de sécurité routière,
- 1 025 KF (156,26 K€) pour le secteur circulation,
- 3 150 KF (480,21 K€) pour l'extension, la modernisation et la centralisation du réseau d'éclairage public.

\* Poursuite de la régulation lumineuse et mise aux normes des carrefours à feux (500 KF (76,22 K€)).

\* Cinquième tranche du plan Lumière (illumination) du centre-ville dont le financement est réparti 60 % Ville, 40 % EDF avec un crédit Ville de 1 200 KF (182,94 K€).

\* Deux opérations nouvelles sont prévues :

- jalonnement dynamique des parkings (1 000 KF (152,45 K€))
- réaménagement des voiries du secteur Marché (1 000 KF (152,45 K€)).

### **Le stationnement**

Les travaux de restructuration et d'extension du parking du Marché se poursuivront en 2001 avec l'inscription d'un crédit de 10 000 KF (1 524,49 K€) (dont 5 000 KF (762,24 K€) en emprunt globalisé).

### **Le Plan des Déplacements Urbains**

Dans le cadre des obligations de la loi sur l'air, le Plan des Déplacements Urbains (PDU) a été adopté en 1999. Un crédit de 200 KF (30,49 K€) a été inscrit au titre de la participation Ville de l'année 2001, ainsi qu'une somme de 2 000 KF (304,90 K€) pour les premiers travaux de la liaison Ouest (Centre-Ville - Facultés).

Un crédit de 1 300 KF (198,18 K€) est également inscrit pour les travaux d'éclairage et de sécurité du tunnel fluvial sous la Citadelle.

**L'urbanisme**

En complément des crédits importants désormais inscrits en section de fonctionnement, nous pouvons noter les actions suivantes :

- 200 KF (30,49 K€) pour les études d'animation et suivi du secteur sauvegardé du centre ancien,
- 200 KF (30,49 K€) pour les études d'aménagement de la ZAC Nord rue de Vesoul,
- 9 000 KF (1 372,04 K€) pour la restructuration de la Place du Marché,
- 1 000 KF (152,45 K€) pour le ravalement de façades des bâtiments communaux,
- 3 000 KF (457,35 K€) pour les travaux d'aménagement de la ZAC La Mouillère.

Les crédits tranches annuelles ont été maintenus au niveau de l'année 2000.

**Le développement social urbain (la Politique de la Ville)**

Les aménagements d'espaces extérieurs seront financés à hauteur de 3 500 KF (533,57 K€) pour Palente-Orchamps et 500 KF (76,22 K€) pour Planoise.

Une tranche annuelle de 500 KF (76,22 K€) sera consacrée à diverses actions à caractère social sur les autres quartiers.

**Les équipements scolaires**

La tranche annuelle d'acquisition de mobilier et matériels scolaires sera de 1 425 KF (217,24 K€), tandis que celle relative aux travaux dans les écoles (y compris travaux de sécurité et de maîtrise de l'énergie) s'élèvera à 7 235 KF (1 102,97 K€) contre 4 735 KF (721,85 K€) en 2000.

Un crédit de 500 KF (76,22 K€) est prévu pour les aménagements d'aires de jeux dans les écoles.

Une somme de 6 000 KF (914,69 K€) est prévue pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Saint-Claude.

Un crédit de 3 500 KF (533,57 K€) concernera des travaux de mise en sécurité dans les groupes scolaires Bourgogne, Bruyères, Jean Macé et Fontaine Ecu.

**L'informatique**

4 000 KF (609,80 K€) seront affectés à l'acquisition de divers logiciels de gestion et à l'évolution des logiciels bureautiques.

1 300 KF (198,18 K€) ont été inscrits pour la tranche annuelle d'équipements informatiques de gestion et de renouvellement du matériel bureautique.

1 000 KF (152,45 K€) concerneront la poursuite des travaux d'aménagement du réseau fibre optique (Réseau LUMIERE).

200 KF (30,49 K€) permettront d'engager l'opération relative à l'informatisation des bibliothèques.

La poursuite de la restructuration des installations téléphoniques nécessitera l'inscription en 2001 d'une somme de 1 000 KF (152,45 K€).

**Les bâtiments administratifs et le parc communal**

570 KF (86,90 K€) concernent les renouvellements de mobilier et matériels divers.

2 440 KF (371,98 K€) seront affectés aux tranches annuelles de travaux de bâtiment.

Des crédits sont inscrits pour le démarrage des travaux concernant les opérations suivantes :

- Chantier de bois - restructuration : 500 KF (76,22 K€)
- Centre Technique Municipal - Extension et restructuration des locaux administratifs : 1 000 KF (152,45 K€)
- Centre Technique Municipal - Vestiaires : 3 300 KF (503,08 K€)
- Mairie - Restructuration salles Minjot et Courbet : 1 000 KF (152,45 K€).

Le renouvellement de véhicules et engins divers sera financé à hauteur de 6 860 KF (1 045,80 K€).

**Les édifices culturels (non monuments historiques)**

Maintien de la tranche annuelle de travaux de bâtiment (120 KF (18,29 K€)).

**Le domaine associatif**

Une tranche annuelle de 300 KF (45,73 K€) est prévue pour les travaux de bâtiment.

Un crédit de 3 500 KF (533,57 K€) permettra l'engagement des travaux d'aménagement de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux.

400 KF (60,98 K€) concernent des travaux d'aménagement du centre d'activités des Francas quartier Clairs-Soleils au groupe scolaire Jean Macé.

**L'action sanitaire et sociale**

150 KF (22,87 K€) ont été inscrits pour les travaux dans les équipements sanitaires et sociaux.

750 KF (114,34 K€) sont prévus pour les crèches et garderies dont 100 KF (15,24 K€) pour l'aménagement d'aires de jeux.

4 400 KF (670,78 K€) seront consacrés à la reconstruction du Centre Social de la Grette et 1 500 KF (228,67 K€) concernent les travaux de mise en sécurité du Centre Social des Epoisses.

**L'information - La communication**

Outre le maintien des tranches annuelles, 150 KF (22,87 K€) permettront de poursuivre la modernisation de l'atelier municipal d'imprimerie. Un crédit de 100 KF (15,24 K€) permettra la poursuite de l'aménagement de la structure Info Point Europe.

**L'action économique**

Parmi les opérations les plus significatives, 10 000 KF (1 524,50 K€) seront affectés aux participations de la Ville au titre de TEMIS et 1 500 KF (228,70 K€) consacrés à des travaux de viabilité sur la ZA des Champs Montants.

**BUDGET PRINCIPAL**  
**RÉCAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**DÉPENSES - PROJET DE BP 2001**

<b>Fonctions</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses réelles</b>	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>Dépenses totales</b>
90.0	Services Généraux des administrations publiques locales Sécurité et salubrité publiques	23 435 000,00	0,00	23 435 000,00
90.1	Enseignement - Formation	70 000,00	0,00	70 000,00
90.2	Culture	19 780 000,00	0,00	19 780 000,00
90.3	Sport et Jeunesse	25 225 000,00	0,00	25 225 000,00
90.4	Interventions sociales et santé	20 100 000,00	0,00	20 100 000,00
90.5	Famille	10 000,00	0,00	10 000,00
90.6	Logement	6 900 000,00	0,00	6 900 000,00
90.7	Aménagement et services urbains, environnement	0,00	0,00	0,00
90.8	Action économique	59 280 000,00	0,00	59 280 000,00
90.9	Opérations patrimoniales	12 250 000,00	0,00	12 250 000,00
910	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00
911	Dotations, subventions et participations non affectées	109 038 660,00	0,00	109 038 660,00
912	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00
913	Transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
914	Dépenses imprévues	0,00	11 950 000,00	11 950 000,00
918	<b>Sous-total investissement propositions nouvelles</b>	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
	Résultat d'exécution de la section d'investissement	<b>281 088 660,00</b>	<b>11 950 000,00</b>	<b>293 038 660,00</b>
001	Reports dépenses d'investissement 2000	110 810 362,11		110 810 362,11
	<b>Totaux dépenses d'investissement</b>	101 327 728,00		101 327 728,00
	<b>Totaux en euros</b>	<b>493 226 750,11</b>	<b>11 950 000,00</b>	<b>505 176 750,11</b>
		<b>75 191 933,33</b>	<b>1 821 765,76</b>	<b>77 013 699,09</b>

**BUDGET PRINCIPAL**  
**RÉCAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**RECETTES - PROJET DE BP 2001**

<b>Fonctions</b>	<b>Libellés</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>Recettes totales</b>
90.0	Services Généraux des administrations publiques locales	0,00	0,00	0,00
90.1	Sécurité et salubrité publiques	0,00	0,00	0,00
90.2	Enseignement - Formation	200 000,00	0,00	200 000,00
90.3	Culture	0,00	0,00	0,00
90.4	Sport et Jeunesse	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
90.5	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00
90.6	Famille	0,00	0,00	0,00
90.7	Logement	0,00	0,00	0,00
90.8	Aménagement et services urbains, environnement	13 424 000,00	0,00	13 424 000,00
90.9	Action économique	0,00	0,00	0,00
910	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
911	Dettes et autres opérations financières (hors compte 1068)	107 765 335,00	0,00	107 765 335,00
912	Dotations, subventions et participations non affectées	21 387 050,00	0,00	21 387 050,00
913	Taxes non affectées	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
914	Transferts entre sections	0,00	35 927 457,00	35 927 457,00
919	Virement de la section de fonctionnement	0,00	107 334 818,00	107 334 818,00
	<b>Sous-total investissement propositions nouvelles</b>	<b>149 776 385,00</b>	<b>143 262 275,00</b>	<b>293 038 660,00</b>
911/ 1068	Autofinancement des investissements réalisés en 2000	110 810 362,11		110 810 362,11
	Autofinancement des reports dépenses 2000	<u>1 647 579,00</u>		<u>1 647 579,00</u>
		112 457 941,11		112 457 941,11
	Reports recettes d'investissement 2000	99 680 149,00	<b>143 262 275,00</b>	99 680 149,00
	<b>Totaux recettes d'investissement</b>	<b>361 914 475,11</b>	<b>21 840 193,03</b>	<b>505 176 750,11</b>
	<b>Totaux en euros</b>	<b>55 173 506,05</b>		<b>77 013 699,09</b>

## Financement prévisionnel par emprunt des investissements prévus en 2001

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 2001 par emprunt globalisé	Imputations
<b>Mme BULTOT</b> (Environnement - Forêts - Maîtrise de l'énergie - Déchets urbains - Pollution air - Nuisances sonores - Salubrité)	- Aménagement des jardins familiaux - Rénovation des aires de jeux	500 500	90 823 2312 87024 34000 90 823 2312 96013 34000
<b>M. REGNIER</b> (Voirie - Circulation - Transports - Stationnement - Eclairage Public - Nettoyement - Police Municipale - Domaine Public)	- Jalonnement dynamique des parkings - Travaux voies et réseaux - Aménagement des voies et parkings - Aménagement du parking du Marché - Voiries - Réaménagement du secteur Marché - Mise aux normes des carrefours à feux - PDU - Travaux liaisons Ouest - PDU - Travaux d'éclairage et de sécurité du tunnel fluvial sous la Citadelle - Plan Lumière centre-ville	1 000 4 500 4 500 5 000 1 000 500 2 000 1 300 1 200	90 821 2315 01600 35000 90 822 2315 00508 35000 90 822 2315 00508 30300 90 822 2315 98007 30300 90 822 2315 95024 35000 90 821 2315 98001 35000 90 822 2318 96034 35000 90 822 2315 86010 30300 90 814 2315 95002 30900
<b>M. ANTONY</b> (Urbanisme - Action foncière - Plan - Système d'Informations Géographiques)	- Réaménagement du secteur du Marché - ZAC La Mouillère - Travaux d'aménagement	9 000 3 000	90 824 238 95024 30100 90 824 2315 97017 30300

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 2001 par emprunt globalisé	Imputations
<b>M. THIRIET</b> (Formation professionnelle - Emploi des Jeunes - Animation socio-culturelle - Prévention DSU - Vie des quartiers)	- Travaux d'espaces extérieurs - DSQ Palente-Orchamps - Travaux d'espaces extérieurs Ile de France à Planoise	3 500 500	90 824 2312 88026 30300 90 824 2312 91011 30300
<b>Mme TETU</b> (Enseignement)	- Rénovation des aires de jeux	500	90 211 2312 96013 34000
<b>M. BARETJE</b> (Relations Publiques - Relations Internationales - Information - Communication)	- Modernisation de l'atelier municipal d'imprimerie - Réalisation d'une structure Info-Point Europe	150 100	90 020 2188 90004 00300 90 023 2313 00510 00400
<b>M. DAHOUI</b> (Ressources Humaines - Médecine du Travail - Informatique - Cimetières - Pompes Funèbres - Hygiène-Santé - Administration Générale - Abattoirs)	- Projet LUMIERE - Réseau fibre optique - Restructuration des installations téléphoniques	1 000 1 000	90 020 21538 95069 10100 90 020 2313 97025 10100

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 2001 par emprunt globalisé	Imputations
<p><b>M. ROIGNOT</b> (Gestion du patrimoine - Bâtiments communaux - Parc Automobile - Sécurité)</p>	- Reconstruction de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux	3 500	90 422 2313 97020 33000
	- Aménagement du Centre d'Activité des Francas Clairs-Soleils	400	90 421 2313 01617 33000
	- CTM - Extension et reconstruction locaux administratifs	1 000	90 020 2313 96002 33000
	- CTM - Reconstruction des vestiaires	3 300	90 020 2313 98193 33000
	- Mairie - Salles Minjoz et Courbet	1 000	90 020 2313 01616 33000
	- Chantier de bois - Reconstruction des locaux	500	90 92 2313 01618 33000
	- Citadelle - Aménagement de locaux pour le personnel	1 000	90 324 2313 01614 33000
	- Reconstruction des façades de l'Eglise Sainte-Madeleine	800	90 324 2313 82020 33000
	- Ecole des Beaux-Arts - Travaux de mise en sécurité	1 000	90 23 2313 01607 33000
	- Musée des Beaux-Arts - Travaux de mise en sécurité	1 000	90 322 2313 01605 33000
	- Médiathèque Pierre Bayle - Travaux de mise en sécurité	1 000	90 321 2313 01606 33000
	- Conservatoire de Région - Travaux de mise en sécurité	1 000	90 311 2313 01604 33000
	- Reconstruction du Palais Granvelle pour Musée du Temps	16 000	90 322 2313 86021 33000
	- Travaux de bâtiment dans les écoles	5 500	90 211 2313 00502 33000 (pour 1 200 90 212 2313 00502 33000 (pour 4 300
	- Réhabilitation du groupe scolaire Saint-Claude	6 000	90 213 2313 95039 33000
- Groupe scolaire Bourgogne - Travaux de mise en sécurité	1 000	90 213 2313 01761 33000	

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 2001 par emprunt globalisé	Imputations
<b>M. ROIGNOT (suite)</b> (Gestion du patrimoine - Bâtiments communaux - Parc Automobile - Sécurité)	- Groupe scolaire Bruyères - Travaux de mise en sécurité	1 500	90 213 2313 01760 33000
	- Groupe scolaire Jean Macé - Travaux de mise en sécurité	500	90 213 2313 01762 33000
	- Groupe scolaire Fontaine Ecu - Travaux de mise en sécurité	500	90 213 2313 01759 33000
	- Centre Social de la Grette - Reconstruction	4 400	90 63 2313 99015 33000
	- Centre Social des Epoisses - Travaux de mise en sécurité	1 500	90 63 2313 01763 33000
	- Restructuration du Palais des Sports	5 000	90 411 2313 99012 33000
	- Radio France - Travaux de bâtiment	250	90 824 2313 98011 33000
	- Acquisition de véhicules pour Centre Technique Municipal	5 000	90 020 2182 00511 32000
	<b>M. GIRARD</b> (Action sociale - Famille - Insertion)	- Rénovation des aires de jeux	100
<b>M. LE MAIRE</b> (Economie - Emploi - Commerce - Artisanat - Tourisme)	- Viabilités ZA Champs Montants	1 500	90 90 2315 99014 30300
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>105 000</b>	
<b>TOTAL en EUROS</b>		<b>16 007</b>	

#### **4 - La section de fonctionnement**

##### **Fonction 0 - Services Généraux des Administrations Publiques Locales**

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 188 334 KF (28 711,33 K€) et à 14 988 KF (2 284,91 K€).

##### **020 - Administration générale de la collectivité**

Cette rubrique comprend la Direction Générale des Services ainsi que les Services Administratifs et Techniques communs à l'ensemble de la collectivité : Secrétariat Général, Services des Ressources Humaines, Financier, Informatique, l'Accueil et les Ateliers Municipaux pour la partie entretien et réparations de bâtiments et des véhicules...

Les prévisions atteignent 150 974 KF (23 015,84 K€) pour les dépenses et 10 071 KF (1 535,31 K€) pour les recettes. Elles se ventilent de la manière suivante :

- frais de personnel des services concernés (111 870 KF) (17 054,47 K€)
- Imprimerie et accueil (1 224 KF) (186,60 K€)
- Informatique et Télécommunications (11 570 KF) (1 763,84 K€)
- Secrétariat Général (552 KF) (84,15 K€)
- Finances (2 453 KF) (373,96 K€)
- Administration Générale (6 002 KF) (915 K€)
- entretien des bâtiments administratifs et des véhicules (16 821 KF) (2 564,34 K€)
- Médecine du Travail (144 KF) (21,95 K€).

Les recettes proviennent essentiellement du versement de la Communauté d'Agglomération pour la mise en place en 2001 de la compétence Transports (recette de 1 600 KF (243,92 K€), convention approuvée par le Conseil Municipal du 18 décembre 2000), des prestations effectuées par le Service Informatique (1 610 KF (245,44 K€)) et 2 489 KF (379,45 K€) pour la vente de réseaux fibres optiques), le service Parc Auto (1 545 KF (235,53 K€)) et par la Médecine du Travail (400 KF (60,98 K€)) ainsi que des remboursements concernant le personnel (1 944 KF (296,36 K€)).

##### **021 - Assemblée locale**

Cette rubrique comprend les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, y compris les indemnités des élus. Les prévisions de crédits atteignent 3 581 KF (545,92 K€).

##### **022 - Administration générale de l'Etat**

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration effectuées pour le compte de l'Etat (élections, état-civil, affaires militaires).

Les crédits de dépenses sont prévus à hauteur de 9 100 KF (1 387,29 K€) et les recettes à 683 KF (104,12 K€). Un double scrutin est prévu en 2001 (élections municipales et cantonales).

##### **023 - Information, communication, publicité**

Sont inclus dans cette catégorie les frais d'établissement du bulletin municipal et, d'une manière générale, toutes les charges d'information de la population.

Les charges globales s'élèvent à 11 656 KF (1 776,95 K€) et les recettes à 1 037 KF (158,09 K€).

#### **024 - Fêtes et cérémonies**

Cette rubrique regroupe les manifestations en faveur de l'image de la Ville, les fêtes, les réceptions et les cérémonies publiques.

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites pour 3 455 KF (526,71 K€).

#### **025 - Aides aux associations**

Sont répertoriées ici les charges du service «Vie associative» et du Centre 1901. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 4 162 KF (634,49 K€) soit 3 213 KF (489,82 K€) pour les frais généraux et 949 KF (144,67 K€) pour les frais de fonctionnement de ces services (organisation du 10<sup>ème</sup> Forum des Associations et de la célébration du centenaire de la Loi 1901).

Les recettes (468 KF (71,35 K€)) correspondent principalement aux locations de salles (360 KF (54,88 K€)) et à la participation de l'Etat pour la cessation progressive d'activité et les emplois jeunes (98 KF (14,94 K€)).

#### **026 - Cimetières et pompes funèbres**

Les frais généraux et de fonctionnement de cette activité s'élèvent à 1 491 KF (227,30 K€) ; les recettes, quant à elles, atteignent 2 371 KF (361,46 K€) et concernent essentiellement les concessions (1 273 KF (194,07 K€)), les taxes funéraires (660 KF (100,62 K€)) et la redevance versée par l'exploitant du crématorium (422 KF (64,33 K€)).

#### **04 - Relations Internationales**

Cette rubrique englobe les actions menées par la Ville de Besançon pour les jumelages et la coopération.

Les crédits destinés à ces opérations s'élèvent à 3 916 KF (596,99 K€). Les recettes (352 KF (53,60 K€)) correspondent à la part 2001 versée par le Ministère de la Coopération et du Développement dans le cadre du programme de développement local de Douroula.

### **Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques**

Les crédits de ce chapitre atteignent 10 471 KF (1 596,29 K€) en dépenses et 156 KF (23,78 K€) en recettes.

#### **112 - Police Municipale**

Cette rubrique regroupe les actions et participations spécifiques à la Police Municipale et à la fourrière des animaux. En 2001, la fourrière des véhicules est gérée par le Service Voirie (fonction 8).

Les prévisions de dépenses s'élèvent à 10 073 KF (1 535,62 K€) dont 9 934 KF (1 514,43 K€) de frais généraux. Les recettes de cette activité sont estimées à 130 KF (19,82 K€).

#### **114 - Autres services de protection civile**

Ce chapitre regroupe en dépenses les crédits destinés aux policiers auxiliaires (4 KF (0,61 K€)).

**12 - Hygiène et salubrité publique**

Cette sous-fonction comprend les actions spécifiques liées à la salubrité publique, telles que les opérations de dératisation, les interventions d'urgence sur les immeubles en péril, le fonctionnement des bains-douches soit une charge totale de 395 KF (60,22 K€).

**Fonction 2 - Enseignement - Formation**

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 83 670 KF (12 755,41 K€) et à 14 581 KF (2 222,86 K€).

**20 - Services communs**

Les crédits en dépenses (2 357 KF (359,32 K€)) correspondent aux frais généraux du service qui s'occupe de l'enseignement.

**211 - Ecoles maternelles**

Cette rubrique globalise les crédits de fonctionnement des écoles maternelles publiques soit 20 257 KF (3 088,16 K€) dont 17 186 KF (2 619,99 K€) au titre de la masse salariale, 1 376 KF (209,77 K€) pour l'entretien des bâtiments et 1 696 KF (258,55 K€) pour les crédits courants concernant cette activité.

**212 - Ecoles primaires**

Les dépenses se chiffrent à 12 516 KF (1 908,05 K€) dont notamment 8 716 KF (1 328,75 K€) pour les frais de personnel, 1 263 KF (192,54 K€) pour l'entretien des bâtiments et 2 537 KF (386,76 K€) pour les crédits courants concernant cette activité.

**213 - Classes regroupées**

Sont répertoriées dans cette rubrique les charges des écoles du premier degré ne pouvant pas être nettement distinguées.

Les prévisions de crédits s'élèvent à 8 889 KF (1 355,12 K€) réparties en frais de personnel permanent et temporaire (3 980 KF (606,75 K€)), en charge d'entretien des bâtiments (3 462 KF (527,78 K€)), et en participations obligatoires aux écoles privées sous contrat (1 420 KF (216,48 K€)).

Les recettes (513 KF (78,21 K€)) correspondent essentiellement à la participation intercommunale aux frais de scolarité (450 KF (68,60 K€)).

**23 - Enseignement supérieur**

Cette sous-fonction comporte les dépenses afférentes aux actions et écoles d'enseignement supérieur notamment artistiques (Ecole des Beaux-Arts).

Les dépenses sont prévues à hauteur de 15 265 KF (2 327,13 K€) et concernent les frais de personnel permanent et temporaire (9 119 KF (1 390,18 K€)), l'entretien des bâtiments (379 KF (57,78 K€)), le fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts (527 KF (80,34 K€)) et les subventions (5 220 KF (795,78 K€)) dont 5 000 KF (762,25 K€) pour l'UFR et Bibliothèque de Médecine-Pharmacie.

Les recettes représentent essentiellement les subventions de fonctionnement versées par l'Etat (1 350 KF (205,81 K€)) et par le Département (500 KF (76,22 K€)) ainsi que les droits d'inscription (450 KF (68,60 K€)) de l'Ecole des Beaux-Arts.

**251 - Hébergement et restauration scolaire**

Les dépenses et les recettes de ce secteur s'élèvent respectivement à 23 407 KF (3 568,37 K€) et à 11 486 KF (1 751,03 K€).

Les charges principales découlent des frais de personnel permanent et temporaire (17 242 KF (2 628,53 K€)), de la gestion des bâtiments de restauration (188 KF (28,66 K€)) et du fonctionnement des restaurants scolaires (5 972 KF (910,43 K€)).

Les recettes proviennent notamment de la vente des tickets pour les repas (10 950 KF (1 669,32 K€)), la participation de la Caisse des Ecoles pour le personnel des centres de loisirs (400 KF (60,98 K€)).

**252 - Transports scolaires**

Les dépenses s'élèvent à 360 KF (54,88 K€) et correspondent au transport des élèves pour les activités de plein air.

En 2001, les transports scolaires réglementaires sont de la compétence de la Communauté d'Agglomération.

**255 - Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement**

Les prévisions de dépenses (600 KF (91,47 K€)) correspondent aux subventions versées aux associations pour les classes transplantées et les actions ponctuelles.

**Fonction 3 - Culture**

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 99 574 KF (15 179,96 K€) et à 9 360 KF (1 426,92 K€).

**30 - Services communs**

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration générale, de réglementation et de contrôle exercées par les collectivités en matière culturelle. Elle comprend aussi les aides aux associations oeuvrant dans ce domaine, mais non ventilables à un degré plus fin de la nomenclature.

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent respectivement à 3 082 KF (469,85 K€) et 15 KF (2,29 K€).

**311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique**

Les dépenses (27 340 KF (4 167,96 K€)) et les recettes (4 480 KF (682,97 K€)) de cette rubrique concernent les frais de personnel permanent (19 313 KF (2 944,25 K€)), d'entretien des bâtiments (204 KF (31,10 K€)), le fonctionnement de l'Orchestre de Besançon (3 000 KF (457,35 K€)) et du Conservatoire de Musique (327 KF (49,85 M€)) ainsi que les subventions versées aux associations musicales (344 KF (52,44 K€)) et pour la saison lyrique et musicale à l'Opéra Théâtre (4 115 KF (627,33 K€)).

Les prévisions d'encaissement correspondent aux subventions versées au Conservatoire par l'Etat (2 000 KF (304,90 K€)), par le Département (360 KF (54,88 K€)), aux droits d'inscription (1 660 KF (253,07 K€)) ainsi qu'aux recettes de l'Orchestre de Besançon (300 KF (45,73 K€)).

**312 - Arts plastiques et autres activités artistiques**

Cette rubrique comprend les prévisions budgétaires concernant le Centre d'Arts Contemporains (384 KF (58,54 K€) pour la charge salariale et 140 KF (21,34 K€) pour les crédits de fonctionnement) ainsi que les crédits prévus pour les activités artistiques ponctuelles (772 KF (117,69 K€)), notamment la préparation de l'«Année Victor Hugo» (500 KF (76,22 K€)).

**313 - Théâtres**

Cette sous-fonction englobe entre autres la gestion des salles de spectacles municipales, les scènes nationales.

Les dépenses qui s'élèvent à 9 876 KF (1 505,59 K€) correspondent aux frais de personnel permanent (2 987 KF (455,36 K€)) et à l'entretien des bâtiments (314 KF (47,87 K€)), les crédits de fonctionnement du Théâtre (531 KF (80,95 K€)), les subventions versées au Centre Dramatique National (2 020 KF (307,95 K€)) et à l'Espace Culturel de Planoise (4 025 KF (613,61 K€)).

Les prévisions de recettes atteignent 451 KF (68,75 K€) avec notamment la location au Centre Dramatique National des locaux avenue Droz (383 KF (58,39 K€)).

**314 - Cinémas et autres salles de spectacles**

Cette rubrique comprend la gestion des autres salles de spectacles municipales (Kursaal - Montjoye).

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 4 089 KF (623,36 K€) et à 500 KF (76,22 K€).

**321 - Bibliothèques et médiathèques**

Les prévisions de dépenses se chiffrent à 19 491 KF (2 971,38 K€), celles de recettes à 2 000 KF (304,90 K€).

Les dépenses se répartissent en frais de personnel permanent 16 632 KF (2 535,53 K€), d'entretien des bâtiments 594 KF (90,55 K€) et de fonctionnement des bibliothèques 2 265 KF (345,30 K€).

Les recettes représentent essentiellement les abonnements (550 KF (83,85 K€)), la DGD Bibliothèques (550 KF (83,85 K€)) et les remboursements concernant le personnel (860 KF (131,11 K€)).

**322 - Musées**

Les prévisions de crédits correspondent au fonctionnement des Musées des Beaux-Arts, d'Histoire, du Folklore Comtois, de la Résistance et d'Histoire Naturelle.

Les dépenses s'élèvent à 25 355 KF (3 865,34 K€) et se ventilent en frais de personnel permanent (22 428 KF (3 419,13 K€)), en entretien des bâtiments (1 036 KF (157,94 K€)) et en frais de fonctionnement des musées (1 891 KF (288,28 K€)).

Les prévisions de recettes atteignent 1 430 KF (218 K€) et correspondent principalement aux remboursements concernant le personnel (510 KF (77,75 K€)), aux dépenses d'énergie remboursées par la SEM Citadelle (453 KF (69,06 K€)) et à la vente de catalogues, aux visites guidées et aux entrées dans les musées (380 KF (57,93 K€)).

**323 - Archives**

Cette sous-fonction retrace les actions correspondant à la conservation et à la mise à disposition des archives historiques de la commune.

Les frais généraux de cette activité se chiffrent à 646 KF (98,48 K€).

**324 - Entretien du patrimoine culturel**

Cette rubrique comprend les interventions de restauration ou de consolidation sur les monuments et objets classés faisant partie du patrimoine de la commune.

Globalement ce secteur concerne le patrimoine culturel de la commune au sens large, que celui-ci soit classé, inscrit ou simplement d'intérêt local.

Les dépenses s'élèvent à 5 243 KF (799,29 K€) dont 3 250 KF (495,46 K€) de subventions d'équipement et de fonds de concours pour la Citadelle, 400 KF (60,98 K€) pour d'autres monuments historiques, 600 KF (91,47 K€) pour les compensations tarifaires et les entrées gratuites à la Citadelle, 325 KF (49,55 K€) pour les frais de personnel permanent et 235 KF (35,83 K€) pour le fonctionnement du Service «Beaux-Arts - Conservation du patrimoine».

**33 - Action culturelle**

Cette sous-fonction regroupe toutes les activités d'animation culturelle dans lesquelles la production ou l'enseignement artistique est secondaire. Elle décrit notamment l'organisation des festivals, les salles des fêtes et les centres d'animation culturelle.

Les prévisions de dépenses se chiffrent à 3 116 KF (475,03 K€) dont 1 662 KF (253,37 K€) de frais de personnel permanent, 690 KF (105,19 K€) pour le Festival de Musique, 426 KF (64,94 K€) pour organiser les «Rencontres Jeune création» et 338 KF (51,53 K€) pour l'action culturelle et l'atelier audiovisuel.

**Fonction 4 - Sport et Jeunesse**

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 62 479 KF (9 524,86 K€) et à 11 644 KF (1 775,12 K€).

**40 - Sport et Jeunesse - Services communs**

Cette sous-fonction comprend les services administratifs chargés des sports (5 155 KF (785,87 €) ainsi que les aides à la pratique sportive. Les subventions aux associations sportives se chiffrent à 10 551 KF (1 608,49 K€) (subventions d'équipement : 20 KF (3,05 K€), subventions de fonctionnement : 200 KF (30,49 K€) pour le pôle sportif des Montboucons, 160 KF (24,39 K€) pour le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides, 110 KF (16,77 K€) pour le SNB, 72 KF (10,98 K€) pour le BRC Tennis, 212 KF (32,32 K€) pour les animateurs sportifs départementaux, 1 733 KF (264,19 K€) pour le sport amateur, 7 614 KF (1 160,75 K€) pour le sport de haut niveau et 285 KF (43,45 K€) pour les manifestations sportives de haut niveau).

**411 - Salles de sport, gymnases**

La gestion et l'entretien des locaux se chiffrent à 4 907 KF (748,07 K€), les prévisions de recettes atteignent 300 KF (45,73 K€).

**412 - Stades**

La gestion et l'entretien des locaux s'élèvent à 3 616 KF (551,26 K€), les recettes à 65 KF (9,91 K€).

**413 - Piscines**

La gestion et l'entretien des piscines de Chalezeule, Mallarmé et La Fayette génèrent 14 304 KF (2 180,63 K€) de dépenses et 6 611 KF (1 007,84 K€) de recettes.

**414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs**

Dans cette rubrique se trouve la patinoire. Sa gestion et son entretien s'élèvent à 3 503 KF (534,03 K€), les prévisions de recettes se chiffrent à 2 318 KF (353,38 K€).

**421 - Centres de loisirs**

Cette sous-fonction (3 482 KF (530,83 K€)) comprend la gestion et l'entretien des locaux ainsi que les services d'animation pour les jeunes, tels que les centres aérés. La subvention pour la Caisse des Ecoles est prévue à hauteur de 1 500 KF (228,67 K€), celle pour les Francas à 1 750 KF (266,79 K€).

**422 - Autres activités pour les jeunes**

Les centres socio-culturels et socio-éducatifs, les maisons des jeunes et maisons pour tous, les clubs de loisirs et l'animation des quartiers sont répertoriés sous cette rubrique.

Les dépenses s'élèvent à 16 958 KF (2 585,23 K€) et se ventilent de la manière suivante :

- Frais de personnel permanent : 9 314 KF (1 419,91 K€)
- Frais de bâtiments : 566 KF (86,29 K€)
- Crédits pour l'animation dans les quartiers : 5 810 KF (885,73 K€) dont 3 553 KF (541,65 K€) pour les subventions versées aux associations à caractère social ou socio-culturel
- Fonctionnement du Relais Jeunesse : 1 265 KF (192,85 K€) dont 550 KF (83,85 K€) d'aides versées en subventions ou en bourses pour des projets.

Les prévisions de recettes se chiffrent à 1 767 KF (269,38 K€) dont 900 KF (137,20 K€) de participation de l'Etat pour les emplois jeunes et 437 KF (66,62 K€) de droits d'entrée dans les maisons pour tous.

**Fonction 5 - Interventions sociales et santé**

Les dépenses et les recettes atteignent respectivement 99 574 KF (15 179,96 K€) et 7 027 KF (1 071,26 K€).

**510 - Santé - Services communs**

Les dépenses de cette sous-fonction (4 541 KF (692,27 K€)) regroupent notamment les crédits destinés au fonctionnement du Service d'Hygiène et de Santé.

Les recettes concernent essentiellement la DGD Hygiène.

**511 - Dispensaires et autres établissements sanitaires**

Les dépenses (1 261 KF (192,24 K€)) et les recettes (900 KF (137,20 K€)) correspondent pour l'essentiel au fonctionnement du Centre de Soins Infirmiers.

**520 - Interventions sociales - Services communs**

Les dépenses estimées à 87 666 KF (13 364,60 K€) comprennent :

- l'inscription d'une subvention de fonctionnement de 83 000 KF (12 653,27 K€) versée au Centre Communal d'Action Sociale pour les services généraux et les établissements de la petite enfance (84 000 KF (12 805,72 K€) en 2000),

- le contingent d'aide sociale pour 4 200 KF (640,29 K€). La loi du 27 juillet 1999 sur la couverture maladie universelle prévoit la suppression des contingents communaux d'aide sociale et une diminution de la dotation forfaitaire équivalente au montant 1999 du contingent d'aide sociale. Le Département qui appelait toujours le contingent de l'année N en N + 1 a accepté un étalement du contingent 1999 sur 7 ans : 10 % du contingent 1999 en 2000 et 15 % de 2001 à 2005,

- un crédit de 450 KF (68,60 K€) pour le nettoyage des remparts et des fortifications de Besançon effectué par des chantiers d'insertion.

Les recettes de cette sous-fonction (42 KF (6,40 K€)) correspondent au recouvrement du loyer et des charges d'entretien pour les conciergeries des centres sociaux.

**522 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence**

Parmi les dépenses (2 679 KF (408,41 K€)), sont inscrites des subventions de fonctionnement (2 370 KF (361,30 K€)) versées par la Ville à divers organismes menant des actions de prévention pour l'enfance et l'adolescence. Parmi celles-ci figure une participation versée à l'Association Départementale pour la Défense et la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) pour assurer une mission de prévention dans les quartiers.

**523 - Actions en faveur des personnes en difficulté**

A cette rubrique, figurent les aides aux organismes oeuvrant dans ce domaine. Les dépenses (1 654 KF (252,15 K€)) comprennent diverses subventions de fonctionnement pour un montant de 1 651 KF (251,69 K€). Parmi celles-ci, figurent :

- subvention GARE-BTT	250 KF (38,11 K€)
- subvention PLIE	530 KF (80,80 K€)
- subvention INTERMED	100 KF (15,24 K€)
- subvention BTS Le Roseau	100 KF (15,24 K€)
- subvention Blanchisserie du Refuge	40 KF (6,10 K€)
- subventions à répartir	30 KF (4,57 K€)

ainsi qu'une subvention pour la régie des quartiers de Besançon (400 KF (60,98 K€)).

**524 - Autres services**

Parmi les dépenses qui représentent un montant de 1 774 KF (270,44 K€), figurent 1 183 KF (180,35 K€) de subventions de fonctionnement versées à des organismes à caractère social non compris dans les rubriques précédentes et 500 KF (76,22 K€) de subvention d'équipement pour le Foyer de la Cassotte.

**Fonction 6 - Famille**

Les dépenses de cette fonction atteignent 32 477 KF (4 951,09 K€) et les recettes 33 485 KF (5 104,76 K€).

**63 - Aides à la famille**

Les dépenses (478 KF (72,87 K€)) correspondent à la consommation de fluides, aux charges locatives et d'entretien des services d'aides à la famille.

Les recettes (568 KF (86,59 K€)) proviennent du recouvrement de loyers (461 KF (70,28 K€)), de charges locatives et d'entretien (107 KF (16,31 K€)) pour les Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale et les locaux destinés à l'«aide à domicile».

**64 - Crèches et garderies**

Les dépenses (31 999 KF (4 878,22 €)) sont destinées :

- aux frais de personnel, soit 30 353 KF (4 627,29 K€),
- aux charges de fonctionnement pour 310 KF (47,26 K€),
- et à la mise en oeuvre des programmes du contrat enfance : Antenne Petite Enfance, Maison Verte, Relais Assistantes Maternelles, Centres de Loisirs, soit 1 336 KF (203,67 K€).

Les recettes (32 917 KF (5 018,16 K€)) concernent principalement :

- le remboursement par le Centre Communal d'Action Sociale des dépenses de personnel «Ville» mis à sa disposition et travaillant dans les établissements de la petite enfance,
- l'encaissement de prestations octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation du contrat enfance et qui seront reversées aux associations chargées de la mise en oeuvre des différents programmes : 268 KF (40,86 K€),
- le remboursement par le Centre Communal d'Action Sociale des charges concernant les établissements de la petite enfance : loyers 2 048 KF (312,22 K€) - entretien 100 KF (15,24 K€) - charges locatives 560 KF (85,37 K€).

**Fonction 7 - Logement**

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 10 043 KF (1 531,05 K€) et 5 867 KF (894,42 K€).

**70 - Logement - Services communs**

Cette sous-fonction comprend les frais généraux des services chargés des logements locatifs appartenant à la Ville (1 050 KF (160,07 K€)).

**71 - Parc privé de la Ville**

Les prévisions de dépenses se chiffrent à 7 001 KF (1 067,30 K€) et comprennent notamment les frais d'eau et d'assainissement des bâtiments communaux (1 014 KF (154,58 K€)), les taxes foncières (3 054 KF (465,58 K€)) et les charges locatives des locaux loués par la Ville (2 500 KF (381,12 K€) dont 2 000 KF (304,90 K€) pour la redevance des ordures ménagères).

Les recettes qui atteignent 5 867 KF (894,42 K€) correspondent aux loyers et charges locatives reçus par la Ville (4 974 KF (758,28 K€)) et aux redevances pour l'occupation du domaine public (893 KF (136,14 K€) pour le chauffage urbain).

**72 - Aide au secteur locatif**

Les prévisions de dépenses (1 993 KF (303,83 K€)) correspondent à diverses aides au secteur locatif, soit 400 KF (60,98 K€) pour les aides aux opérations de logements social et habitat spécifique, 1 343 KF (204,74 K€) pour diverses études (opérations de renouvellement urbain dans les quartiers bisontins), 200 KF (30,49 K€) pour des subventions aux associations et autres organismes (HDL, Agence Immobilière à Vocation Sociale, opérations de relogement des locataires de la Ville).

**Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

Cette fonction enregistre 185 062 KF (28 212,52 K€) de dépenses et 80 417 KF (12 259,49 K€) de recettes.

**811 - Eau et assainissement**

Les dépenses qui s'élèvent à 4 239 KF (646,23 K€) correspondent essentiellement à la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales (4 231 KF (645,01 K€)).

Les budgets «Eaux» et «Assainissement» contribuent aux charges du budget principal à hauteur de 10 295 KF (1 569,46 K€) tout comme en 2000.

**812 - Collecte et traitement des ordures ménagères**

Dans cette sous-fonction, figurent en dépenses 19 KF (2,90 K€) de consommation d'électricité et en recettes 4 970 KF (757,67 K€) pour la contribution du budget annexe «Déchets» au budget principal (4 970 KF (757,67 K€)).

Les opérations concernant ce secteur d'activités apparaissent au budget annexe «Déchets».

**813 - Propreté urbaine**

Cette rubrique comprend notamment les services de nettoyage urbain et les charges pour le personnel affecté à cet entretien, soit une dépense de 17 972 KF (2 739,81 K€).

Les recettes évaluées à hauteur de 1 530 KF (233,25 K€) correspondent essentiellement à une participation de l'Etat pour les emplois jeunes et les contrats emploi-solidarité (1 310 KF (199,71 €)) ainsi qu'une participation de la Région versée au titre du dispositif ARPEJE.

**814 - Eclairage public**

Cette sous-fonction retrace les opérations de gestion et d'entretien des systèmes d'éclairage public en ville.

Les dépenses sont évaluées à 9 864 KF (1 503,76 K€).

Parmi les recettes estimées à 752 KF (114,64 K€) figure la redevance versée par la société d'exploitation du chauffage-incinération à Planoise (534 KF (81,41 K€)).

### **815 - Transports urbains**

Les dépenses atteignent 33 125 KF (5 049,87 K€) et les recettes 33 000 KF (5 030,82 K€).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, la compétence «transports urbains» est transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Le versement transport sera encaissé pendant une période de mise en place administrative par la Ville de Besançon et sera ensuite reversé à la Communauté d'Agglomération (prévision budgétaire de 33 000 KF (5 030,82 K€)). Par ailleurs, 125 KF (19,06 K€) sont inscrits en dépenses pour permettre la restitution du versement transport aux employeurs logeant et transportant leur personnel, au titre de la période antérieure à la date du transfert de compétence.

### **816 - Autres réseaux et services divers**

Les dépenses (1 150 KF (175,32 K€)) correspondent aux participations versées par la Ville pour le fonctionnement des aérodromes de Dole-Tavaux et de Besançon-La Vèze ainsi qu'à diverses cotisations et taxes foncières.

Les recettes (116 KF (17,68 K€)) concernent le remboursement par la SECIP de la taxe foncière de l'usine de chauffage.

### **820 - Services communs - Aménagement urbain**

Les dépenses (18 117 KF (2 761,92 €)) sont destinées au fonctionnement des services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Etudes et Travaux).

Les recettes (260 KF (39,64 K€)) proviennent de la DGD Urbanisme (70 KF (10,67 K€)) et de remboursements de frais de personnel (190 KF (28,97 K€)).

### **821 - Equipements de voirie**

Cette rubrique comprend notamment les dépenses de signalisation lumineuse des carrefours, la signalisation urbaine et le mobilier urbain (1 885 KF (287,37 K€) ainsi que des frais de personnel (5 267 KF (802,95 K€)).

Les recettes (5 KF (0,76 K€)) correspondent à des participations de l'Etat pour congés de fin d'activité.

### **822 - Voirie communale et routes**

Ce secteur comprend la voirie urbaine et les parcs de stationnement.

Pour ces activités, les crédits sont prévus à hauteur de 36 741 KF (5 601,13 K€) dont 19 841 KF (3 024,74 K€) pour les frais de personnel.

Les recettes (21 326 KF (3 251,13 K€)) englobent les droits de stationnement et d'occupation du domaine public.

**823 - Espaces verts urbains**

Les crédits inscrits à cette rubrique s'élèvent à 33 559 KF (5 116,04 K€) en dépenses et à 944 KF (143,91 K€) en recettes.

Ils sont répartis en frais de fonctionnement, de personnel (30 156 KF (4 597,25 K€)) et d'entretien des espaces verts. Les travaux confiés à l'entreprise sont estimés à 2 346 KF (357,65 K€).

**824 - Autres opérations d'aménagement urbain**

Les dépenses sont inscrites à hauteur de 20 195 KF (3 078,71 K€) et les recettes pour 6 956 KF (1 060,44 K€).

Dans ce secteur, apparaissent les opérations diverses d'aménagement urbain, parmi lesquelles :

- le projet CHORUS

. actions de communication 98 KF (14,94 K€)

. Chemin des Sens et de la création artisanale 368 KF (56,10 K€)

. revitalisation du Quartier Saint-Jean 594 KF (90,55 K€)

- des subventions d'équipement :

. pour des ravalements de façades 1 500 KF (228,67 K€)

. pour la galerie associative 200 KF (30,49 K€)

. pour l'aménagement de la zone d'activités La Fayette 1 000 KF (152,45 K€)

. pour la revitalisation du quartier St-Jean 500 KF (76,22 K€)

. pour la ZAC de Planoise 2 100 KF (320,14 K€)

. pour le réaménagement du secteur du Marché 11 500 KF (1 753,16 K€)

. pour logements conventionnés en centre ancien 100 KF (15,24 K€)

- des subventions de fonctionnement :

. à l'Office Public HLM de Besançon pour la réhabilitation de la cité Brulard 330 KF (50,31 K€)

En recettes figure le produit de la cession comptable d'immobilisations pour 6 956 KF (1 060,44 K€). Cette opération fait partie d'une procédure budgétaire destinée à traduire la sortie de patrimoine.

**830 - Services communs - Environnement**

Les crédits en dépenses (2 018 KF (307,64 €)) correspondent aux salaires et charges du personnel affecté à l'environnement.

**831 - Aménagement des eaux**

Les dépenses (186 KF (28,36 K€)) concernent l'entretien des berges du Doubs et une cotisation au syndicat mixte d'étude du bassin du Doubs et de la Saône.

**832 - Actions spécifiques de lutte contre la pollution**

Toutes les actions de préservation du milieu naturel apparaissent dans cette rubrique. Les dépenses s'élèvent à 724 KF (110,37 K€) et les recettes correspondant à des taxes de désinfection atteignent 25 KF (3,81 K€).

**Fonction 9 - Action économique**

Les dépenses et les recettes de cette fonction atteignent respectivement 37 070 KF (5 651,29 K€) et 17 186 KF (2 619,99 K€).

**90 - Interventions économiques**

Les dépenses chiffrées à 21 974 KF (3 349,91 K€) comprennent, outre les charges de fonctionnement et des frais de personnel :

- des subventions d'équipement versées :

- \* pour la ZAC Louise Michel (4 700 KF (716,51 K€)),
- \* pour création d'activités (200 KF (30,49 K€))
- \* pour la restructuration commerciale de la place Cassin (3 085 KF (470,30 K€)),
- \* à divers organismes qui ont en charge l'aide à l'immobilier d'entreprises (1 500 KF (228,67 K€)),

- des subventions de fonctionnement pour :

- \* le dispositif emplois jeunes cofinancés par la Ville et l'Etat (1 250 KF (190,56 K€)),
- \* la formation assurée par la Mission Locale pour les emplois jeunes (120 KF (18,29 K€)) et les CES (149 KF (22,71 K€)),
- \* des interventions économiques diverses (1 392 KF (212,21 K€)),
- \* pour le bureau de poste Ile de France (45 KF (6,86 K€))
- \* des actions de formation professionnelle (850 KF (129,58 K€))
- \* un programme d'accompagnement des entreprises de microtechniques (78 KF (11,89 €)).

Les recettes sont estimées à 5 417 KF (825,82 K€). Elles comprennent :

- les loyers et les récupérations des charges pour les usines 3, rue Violet - IEN - SNDR - bâtiment industriel 8, chemin des Prés de vaux (1 590 KF (242,39 K€)),
- une participation du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour l'aménagement de la Zone d'Activités La Fayette (2 500 KF (381,12 K€)),
- des remboursements de charges de personnel (1 041 KF (158,70 K€)).

**91 - Foires et marchés**

Cette sous-fonction fait apparaître 6 844 KF (1 043,36 K€) de dépenses avec notamment :

- une participation à l'annuité des prêts contractés par le Syndicat Mixte de Micropolis (4 500 KF (686,02 K€)),
- une subvention de fonctionnement au Syndicat Mixte de Micropolis (140 KF (21,34 K€)),
- des crédits destinés aux animations commerciales (1 176 KF (179,28 K€)) et à l'organisation d'une vitrine des produits de Franche-Comté (300 KF (45,73 K€)).

En recettes, figurent les droits de place pour un montant de 1 998 KF (304,59 K€).

**92 - Aides à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires**

Les dépenses et les recettes figurent respectivement pour 4 115 KF (627,33 K€ et 162 KF (24,70 K€)).

A cette sous-fonction est inscrite la participation à l'équilibre du budget Forêts, 4 115 KF (627,33 K€) contre 3 252 KF (495,76 K€) en 2000.

**93 - Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics**

Les recettes inscrites pour un montant de 3 750 KF (571,68 K€) correspondent au reversement par la SECIP de recettes liées à l'exploitation de la cogénération de Planoise tandis que les dépenses (100 KF (15,24 K€)) se rapportent au versement à «Energie Cités» :

- d'une subvention d'exploitation (87 KF (13,26 K€))
- d'une cotisation (13 KF (1,98 K€)).

**94 - Aides au commerce et aux services marchands**

Une recette de 65 KF (9,91 K€) est prévue pour l'encaissement de baux commerciaux.

**95 - Aides au tourisme**

Les dépenses prévues pour un montant de 4 037 KF (615,44 K€) concernent principalement :

- des subventions de fonctionnement versées à l'Office du Tourisme (1 628 KF (248,19 K€)) et au Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté (232 KF (35,37 K€)),
- le reversement des deux tiers de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme (800 KF (121,96 K€)),
- des subventions pour l'organisation de congrès (240 KF (36,59 K€)),
- un crédit d'études de 450 KF (68,60 K€) pour la recherche d'investisseurs et le plan de formation «Acteurs tourisme».

Les recettes estimées à 5 795 KF (883,44 K€) correspondent :

- à l'exploitation du petit train touristique (30 KF (4,57 K€)),
- à l'exploitation de la halte nautique (35 KF (5,34 K€)),
- à la redevance pour l'exploitation du camping de Chalezeule (30 KF (4,57 K€)),
- à la redevance pour l'exploitation du casino municipal (5 700 KF (868,96 K€)).

**BUDGET PRINCIPAL**  
**RÉCAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**DÉPENSES - PROJET DE BP 2001**

<b>Fonctions</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses réelles</b>	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>Dépenses totales</b>
92.0	Services généraux des administrations publiques locales	188 334 147,00	0,00	188 334 147,00
92.1	Sécurité et salubrité publiques	10 470 865,00	0,00	10 470 865,00
92.2	Enseignement - Formation	83 670 400,00	0,00	83 670 400,00
92.3	Culture	99 574 372,00	0,00	99 574 372,00
92.4	Sport et Jeunesse	62 478 897,00	0,00	62 478 897,00
92.5	Interventions sociales et santé	99 574 313,00	0,00	99 574 313,00
92.6	Famille	32 477 277,00	0,00	32 477 277,00
92.7	Logement	10 043 300,00	0,00	10 043 300,00
92.8	Aménagement et services urbains, environnement	185 062 209,00	0,00	185 062 209,00
92.9	Action économique	37 069 663,00	0,00	37 069 663,00
931	Opérations financières	38 430 000,00	0,00	38 430 000,00
932	Dotations et participations non affectées	0,00	0,00	0,00
933	Impôts et taxes non affectées	610 000,00	0,00	610 000,00
934	Transferts entre sections	0,00	35 927 457,00	35 927 457,00
936	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
938	Dépenses imprévues	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00
939	Virement à la section d'investissement	0,00	107 334 818,00	107 334 818,00
	<b>Totaux dépenses de fonctionnement</b>	<b>859 795 443,00</b>	<b>143 262 275,00</b>	<b>1 003 057 718,00</b>
	<b>Totaux en euros</b>	<b>131 074 970,31</b>	<b>21 840 193,03</b>	<b>152 915 163,34</b>

**BUDGET PRINCIPAL**  
**RÉCAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**RECETTES - PROJET DE BP 2001**

<b>Fonctions</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses réelles</b>	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>Dépenses totales</b>
92.0	Services généraux des administrations publiques locales	14 988 190,00	0,00	14 988 190,00
92.1	Sécurité et salubrité publiques	156 000,00	0,00	156 000,00
92.2	Enseignement - Formation	14 581 000,00	0,00	14 581 000,00
92.3	Culture	9 360 000,00	0,00	9 360 000,00
92.4	Sport et Jeunesse	11 644 000,00	0,00	11 644 000,00
92.5	Interventions sociales et santé	7 027 250,00	0,00	7 027 250,00
92.6	Famille	33 484 606,00	0,00	33 484 606,00
92.7	Logement	5 867 100,00	0,00	5 867 100,00
92.8	Aménagement et services urbains, environnement	80 416 738,00	0,00	80 416 738,00
92.9	Action économique	17 186 258,00	0,00	17 186 258,00
931	Opérations financières	10 200,00	0,00	10 200,00
932	Dotations et participations non affectées	241 704 580,00	0,00	241 704 580,00
933	Impôts et taxes non affectés	505 008 000,00	0,00	505 008 000,00
934	Transferts entre sections	0,00	11 950 000,00	11 950 000,00
002	<b>Sous-total fonctionnement propositions nouvelles</b>	<b>941 433 922,00</b>	<b>11 950 000,00</b>	<b>953 383 922,00</b>
	Reprise anticipée du résultat disponible de l'exercice précédent	49 673 796,00	0,00	49 673 796,00
	<b>Totaux recettes de fonctionnement</b>	<b>991 107 718,00</b>	<b>11 950 000,00</b>	<b>1 003 057 718,00</b>
	<b>Totaux en euros</b>	<b>151 093 397,59</b>	<b>1 821 765,76</b>	<b>152 915 163,34</b>

### III - Les Budgets annexes

#### 1 - Les dépenses

##### 1.1) Dépenses d'investissement

##### **Budget Eaux**

La section d'investissement passe de 25 952 KF (3 956,36 K€) à 17 980 KF (2 741,03 K€) (- 7 972 KF (- 1 215,32 K€)). Cette réduction s'explique par le fait qu'il avait été nécessaire de financer de façon importante le projet correspondant à la mise en place d'une canalisation d'interconnexion dans l'emprise de la Rocade Nord-Ouest.

Les dépenses principales d'investissement prévues pour l'exercice 2001 correspondent aux travaux ci-après :

- un crédit de 2 000 KF (304,90 K€) (contre 7 000 KF (1 067,14 K€) en 2000) pour terminer le financement des travaux de canalisation sur la Rocade,

- un crédit de 250 KF (38,11 K€) pour la gestion centralisée des installations du Service,

- un crédit de 2 000 KF (304,90 K€) pour réaliser des travaux d'extension des réseaux dans le cadre de zones d'aménagement (ZAC de Planoise 300 KF (45,73 K€), ZAC La Fayette 300 KF (45,73 K€), TEMIS Parc Scientifique et Industriel 200 KF (30,49 K€), ZAC des Hauts du Chazal 500 KF (76,22 K€), ZAC du Val des Grands Bas 700 KF (106,71 K€)),

- les autres travaux sur réseaux pour un montant de 6 810 KF (1 038,18 K€) concernent les stations de pompage, le réseau de distribution et la rénovation des branchements en plomb.

Pour 2001, les prévisions de crédits pour les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transport s'élèvent à 2 560 KF (390,27 K€).

### ***Budget Assainissement***

Les dépenses d'investissement passent de 51 550 KF (7 858,75 K€) à 42 589 KF (6 492,65 K€) (- 8 961 KF (- 1 366,10 K€)).

Cette variation s'explique essentiellement par les travaux concernant la construction du collecteur Nord-Ouest qui ont mobilisé 10 250 KF (1 562,60 K€) en 2000 alors que cette année, cette opération ne fait pas l'objet d'une inscription budgétaire.

Les points principaux de cette section sont les suivants :

- travaux sur réseau (construction, réhabilitation, branchements) pour 11 300 KF (1 722,67 K€),
- réalisation des réseaux d'assainissement dans le cadre de zones d'aménagement en cours pour 7 100 KF (1 082,39 K€) (ZAC Val des Grands Bas 2 200 KF (335,39 K€), ZAC Les Hauts du Chazal 3 000 KF (457,35 K€), ZAC de la Mouillère 250 KF (38,11 K€), ZAC La Fayette 550 KF (83,85 K€), TEMIS Parc Scientifique et Industriel 1 100 KF (167,69 K€),
- poursuite du programme de travaux visant à lutter contre les inondations lors des orages et à limiter les déversements au milieu naturel par temps de pluie en stockant les eaux dans des bassins de rétention implantés en différents points du réseau pour 2 000 KF (304,90 K€),
- poursuite de l'opération de mise aux normes européennes de la station d'épuration de Port Douvot avec traitement complet de l'azote pour 4 000 KF (609,80 K€),
- poursuite de la co-incinération des boues avec les ordures ménagères pour un montant de 4 000 KF (609,80 K€),
- divers travaux à la station d'épuration pour 500 KF (76,22 K€),
- 1 008 KF (153,67 K€) pour l'acquisition de matériel d'exploitation, outillage, véhicules, informatique et cartographie du réseau.

### ***Budget Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées***

Les dépenses d'investissement passent de 70 KF (10,67 K€) à 66 KF (10,06 K€) et correspondent principalement à l'achat d'un véhicule.

### ***Budget Forêts***

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 59 KF (8,99 K€) et passent de 664 KF (101,23 K€) à 723 KF (110,29 K€).

Les points principaux de cette section sont les suivants :

- travaux sylvicoles pour 199 KF (30,34 K€)
- remplacement d'un tracteur forestier pour 150 KF (22,87 K€)
- travaux dans les bâtiments pour 100 KF (15,24 K€), notamment avec l'aménagement du bureau des animateurs à la «Petite Ecole dans la Forêt».

### ***Budget Déchets***

La section d'investissement augmente de 4 139 KF (630,99 K€) (54 822 KF (8 357,56 K€) à 58 961 KF (8 988,55 K€)).

Cette évolution s'explique principalement par la hausse de 7 190 KF (1 096,11 K€) du poste acquisition d'immobilisations corporelles (8 550 KF (1 303,44 K€) contre 1 360 KF (207,33 K€) en 2000). En effet, il a été décidé suite à la conclusion de l'étude menée par le Cabinet GIRUS, d'acquiescer et non plus de louer les conteneurs mis à disposition des usagers pour la collecte de leurs ordures ménagères. Le coût d'acquisition des bacs s'établit à 7 000 KF (1 067,14 K€) pour 2001 et sera financé intégralement par emprunt.

Les autres points principaux de cette section sont les suivants :

- le remboursement de la dette en capital nécessite un crédit de 4 611 KF (702,94 K€) contre 3 062 KF (466,80 K€) en 2000. L'accroissement de l'endettement lié aux travaux de modernisation de l'UIOM constitue la principale raison de cette hausse,
- les crédits liés aux travaux de modernisation de l'UIOM dont l'achèvement est prévu dans 1 an environ apparaissent pour 43 000 KF (6 555,31 K€) contre 46 000 KF (7 012,65 K€) en 2000,
- le fonds de renouvellement de l'UIOM ressort à 2 000 KF (304,90 K€) contre 3 600 KF (548,82 K€) en 2000 en raison de l'incidence du nouveau contrat d'exploitation,
- l'acquisition d'une benne à ordures ménagères pour un montant de 1 000 KF (152,45 K€),
- les travaux de rénovation des vestiaires au Centre Technique Municipal mobilisent un crédit de 600 KF (91,47 K€).

### ***1.2) Dépenses de fonctionnement***

#### ***Budget Eaux***

Les crédits de fonctionnement propres du service (hors redevances et contribution) augmentent de 4,3 % (29 352 KF (4 474,68 K€) à 30 621 KF (4 668,14 K€)). La contribution aux charges du Budget Principal reste stable à 5 175 KF (788,92 K€).

#### ***Budget Assainissement***

Les dépenses de fonctionnement passent de 26 717 KF (4 072,98 K€) à 31 233 KF (4 761,44 K€) (+ 16,9 %), cette augmentation résulte essentiellement des frais d'évacuation en centre d'enfouissement technique des boues d'épuration (+ 4 350 KF (+ 663,15 K€)).

### **Budget Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées**

Les dépenses de fonctionnement passent de 1 838 KF (280,20 K€) à 1 992 KF (303,68 K€). L'augmentation de 154 KF (23,48 K€) se retrouve pour 108 KF (16,46 K€) sur le poste de sous-traitance à caractère médical et pour 44,7 KF (6,81 K€) sur le poste de rémunération et charges du personnel.

### **Budget Forêts**

Cette section passe de 3 282 KF (500,34 K€) à 3 243 KF (494,39 K€) (- 1,2 %). Les dépenses de personnel diminuent de 1,1 % (2 160,4 KF (329,35 K€) contre 2 184,7 KF (333,06 K€) en 2000).

### **Budget Déchets**

Les dépenses de fonctionnement passent de 50 110 KF (7 639,22 K€) à 57 001 KF (8 689,75 K€) (+ 13,7 %). Cette augmentation s'explique notamment par une progression des dépenses d'intérêts sur les emprunts dont l'accroissement est lié aux travaux de modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères (les intérêts passent de 3 470 KF (529 K€) à 5 350 KF (815,60 K€) et les crédits relatifs au nouveau contrat d'exploitation de l'UIOM passent de 14 MF (2,13 M€) à 17 MF (2,59 M€).

## **2 - Les recettes**

### **Budgets Eaux - Assainissement**

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux se situant dans le champ d'application de la TVA. En conséquence, les dépenses et les recettes sont budgétisées pour des montants HT.

Chaque service couvre le montant de ses dépenses par des recettes qui lui sont propres. A cette fin, le Conseil Municipal fixe les tarifs :

. 5,54 F (0,84 €) HT pour le prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau consommé en 2001 (délibération du 18 décembre 2000) soit un tarif inchangé par rapport à 2000 (délibération du 13 décembre 1999).

. 5,97 F (0,91 €) HT pour le prix du m<sup>3</sup> de la redevance d'assainissement pour 2000, soit un tarif inchangé depuis 1997.

### **Evolution du prix global en m<sup>3</sup> supporté par l'utilisateur pour l'eau et l'assainissement :**

	2000	Evolution	Répartition 2000	2001	Evolution	Répartition 2001
Eau (part revenant à la commune)	5,54 F	2,59 %	37,5 %	5,54 F	0 %	37,2 %
Assainissement (part revenant à la commune)	5,97 F	0 %	40,4 %	5,97 F	0 %	40,1 %
Taxe (Etat et Agence de l'Eau)	3,2600 F	- 4,12 %	22,1 %	3,3655 F	3,2 %	22,7 %
Prix TTC facturé à l'utilisateur	14,7700 F	0,0 %	100 %	14,8755 F	0,1 %	100 %
Prix en Euros	2,25 €			2,27 €		

Les recettes du budget primitif 2001 proviendront :

- d'une part de la vente de l'eau consommée en 2000 au cours du second semestre et facturée entre les mois de janvier et juin 2001

- d'autre part de la vente de l'eau consommée au cours du premier semestre 2001 et facturée entre les mois de juillet et décembre 2001.

### **Budget Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées**

Les crédits du budget augmentent de 7,8 % et passent de 1 908 KF (290,87 K€) à 2 057 KF (313,59 K€). Les recettes correspondent au forfait de soins fixé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

### **Budget Forêts**

Les recettes sont constituées principalement par :

- le produit de la vente de bois qui passe de 1 216,40 KF (185,44 K€) à 500 KF (76,22 K€) (- 58,9 %) ; cette baisse significative est due essentiellement au gel des ventes de bois prévues pour 2001 suite à la tempête de décembre 1999.

- la participation du Budget Principal nécessaire à la couverture des dépenses progresse de 27,6 % et passe de 2 697 KF (411,15 K€) à 3 441 KF (524,58 K€) (la baisse des ventes de bois entraîne cette forte augmentation).

### **Budget Déchets**

L'essentiel des recettes correspond à l'emprunt (53 000 KF (8 079,80 K€) contre 49 000 KF (7 470 K€) en 2000) et aux redevances pour enlèvement et incinération des ordures ménagères (59 780 KF (9 113,40 K€) contre 54 450 KF (8 300,85 K€) en 2000).

\* \* \*

### **Budget Zone d'Activités des Champs Montants**

La réalisation de l'opération d'aménagement de la zone d'activités des Champs Montants ne nécessite pas l'inscription de crédits nouveaux en 2001. Les travaux se poursuivent par l'emploi des crédits reportés (2 574 447 F (392 471,91 €) en dépenses et 6 600 000 F (1 006 163,50 €) en recettes) par décision modificative au budget de l'exercice courant.

## RÉCAPITULATION DES BUDGETS ANNEXES

### Propositions nouvelles de l'exercice

### DÉPENSES - PROJET DE BP 2001

Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
<i>1) Investissement</i>			
Eaux	17 980 000,00	0,00	17 980 000,00
Assainissement	42 589 000,00	0,00	42 589 000,00
SSADPA	65 617,00	0,00	65 617,00
Forêts	723 000,00	533 926,00	1 256 926,00
Déchets	58 961 000,00	142 000,00	59 103 000,00
ZA des Champs Montants	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux dépenses d'investissement</b>	<b>120 318 617,00</b>	<b>675 926,00</b>	<b>120 994 543,00</b>
<i>2) Fonctionnement</i>			
Eaux	47 347 000,00	15 180 000,00	62 527 000,00
Assainissement	31 233 000,00	26 479 000,00	57 712 000,00
SSADPA	1 991 600,00	65 617,00	2 057 217,00
Forêts	3 243 074,00	1 256 926,00	4 500 000,00
Déchets	57 001 000,00	4 603 000,00	61 604 000,00
ZA des Champs Montants	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux dépenses de fonctionnement</b>	<b>140 815 674,00</b>	<b>47 584 543,00</b>	<b>188 400 217,00</b>
<b>Totaux dépenses totales</b>	<b>261 134 291,00</b>	<b>48 260 469,00</b>	<b>309 394 760,00</b>
<b>Totaux dépenses totales en euros</b>	<b>39 809 666,03</b>	<b>7 357 261,07</b>	<b>47 166 927,10</b>

## RÉCAPITULATION DES BUDGETS ANNEXES

## Propositions nouvelles de l'exercice

## RECETTES - PROJET DE BP 2001

Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
<i>1) Investissement</i>			
Eaux	2 800 000,00	15 180 000,00	17 980 000,00
Assainissement	16 110 000,00	26 479 000,00	42 589 000,00
SSADPA	0,00	65 617,00	65 617,00
Forêts	0,00	1 256 926,00	1 256 926,00
Déchets	54 500 000,00	4 603 000,00	59 103 000,00
ZA des Champs Montants	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux recettes d'investissement</b>	<b>73 410 000,00</b>	<b>47 584 543,00</b>	<b>120 994 543,00</b>
<i>2) Fonctionnement</i>			
Eaux	62 527 000,00	0,00	62 527 000,00
Assainissement	57 712 000,00	0,00	57 712 000,00
SSADPA	2 057 217,00	0,00	2 057 217,00
Forêts	3 966 074,00	533 926,00	4 500 000,00
Déchets	61 462 000,00	142 000,00	61 604 000,00
ZA des Champs Montants	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux recettes de fonctionnement</b>	<b>187 724 291,00</b>	<b>675 926,00</b>	<b>188 400 217,00</b>
<b>Totaux recettes totales</b>	<b>261 134 291,00</b>	<b>48 260 469,00</b>	<b>309 394 760,00</b>
<b>Totaux recettes totales en euros</b>	<b>39 809 666,03</b>	<b>7 357 261,07</b>	<b>47 166 927,10</b>

## Budgets annexes

## Financement prévisionnel par emprunt des investissements prévus en 2001

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 2001 par emprunt globalisé	Imputations
<b>Mme BULTOT</b> (Déchets)	- Modernisation de l'Usine d'Incineration des OM	43 000	897 2313 98017 32000
	- Fonds de renouvellement de l'UIOM	2 000	897 2313 83006 32000
	- Acquisition de conteneurs	7 000	897 2153 95022 32000
	- Acquisition d'une benne à ordures ménagères	1 000	897 2182 95022 32000
	Néant		
<b>M. REGNIER</b> (Eaux)	- Travaux sur réseau d'assainissement	4 000	893 2315 00513 30300
	- ZAC Les Hauts du Chazal	2 850	893 2315 94034 30300
<b>M. REGNIER</b> (Assainissement)		<b>59 850</b>	
		<b>9 124</b>	
	<b>TOTAL en KF</b>		
	<b>TOTAL en K€</b>		

## **Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal**

### **1 - Services publics industriels et commerciaux**

Les contributions des budgets annexes au budget principal sont des contributions forfaitaires globales fixées lors de l'élaboration du budget primitif.

Il s'agit de compenser l'ensemble des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte des budgets annexes. Ces contributions représentent en moyenne entre 4 et 6 % des dépenses de ces budgets.

Pour l'eau et l'assainissement, une estimation de ces charges a été faite en 1996, réajustée en 1997. Pour les déchets, une première estimation faite en 1999 (année de mise en place du budget annexe et de la redevance) a été corrigée à la baisse en 2000 (fonctionnement normal du budget).

Sans modification de la nature du service, les contributions évoluent chaque année à un rythme proche de l'inflation.

Les principaux postes de dépenses expliquant le mode de calcul des contributions sont notamment les suivants (l'estimation de ces charges n'est pas exhaustive). Une partie de ces éléments sont tirés de la comptabilité analytique de la Ville.

#### *\* Pour l'eau et l'assainissement*

- prestations comptables et financières : ~7 %
- logistique et direction services techniques : ~20 %
- informatique et téléphone : ~10 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : ~20 %
- études et suivi de chantiers : ~17 %
- gestion du personnel : ~7 %
- mise à disposition locaux et parking : ~15 %
- prestations administratives : ~4 %.

#### *\* Pour les déchets*

- prestations comptables et financières : ~3 %
- logistique et direction services techniques : ~34 %
- informatique et téléphone : ~4 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : ~37 %
- gestion du personnel : ~7 %
- mise à disposition locaux et parking : ~5 %
- prestations administratives : ~2 %
- frais financiers liés aux besoins de trésorerie : ~ 8 %.

**2 - Service public administratif**

Il s'agit de la contribution du budget annexe Forêts, dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal. Celle-ci couvre notamment la quote-part des charges de logistique et de direction. Par souci de simplification, la contribution est fixe et ne prend en compte qu'une estimation des prestations directes effectuées par les services municipaux.

Postes de dépenses pris en compte dans le mode de calcul :

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel (charges administratives) : ~65 %

- entretien véhicules notamment et mise à disposition de chauffeurs (charges techniques) : ~35 %.

**RECAPITULATION GENERALE  
BUDGET PRINCIPAL 2001**

	Dépenses			Recettes		
	Propositions nouvelles	Reprises	Total	Propositions nouvelles	Reprises	Total
<b>Investissement</b>						
Opérations réelles	281 088 660,00		281 088 660,00	149 776 385,00		149 776 385,00
Autofinancement des investissements réalisés en 2000		110 810 362,11	110 810 362,11		110 810 362,11	110 810 362,11
Autofinancement des reports de crédits					1 647 579,00	1 647 579,00
Reports de crédits 2000		<u>101 327 728,00</u>	<u>101 327 728,00</u>		<u>99 680 149,00</u>	<u>99 680 149,00</u>
Total investissement	281 088 660,00	212 138 090,11	493 226 750,11	149 776 385,00	212 138 090,11	361 914 475,11
<b>Fonctionnement</b>						
Opérations réelles	859 795 443,00		859 795 443,00	941 433 922,00		941 433 922,00
Résultat antérieur reporté					49 673 796,00	49 673 796,00
Total fonctionnement	859 795 443,00		859 795 443,00	941 433 922,00	49 673 796,00	991 107 718,00
<b>Totaux opérations réelles</b>	<b>1 140 884 103,00</b>	<b>212 138 090,11</b>	<b>1 353 022 193,11</b>	<b>1 091 210 307,00</b>	<b>261 811 886,11</b>	<b>1 353 022 193,11</b>
<b>Opérations d'ordre</b>						
Amortissement des immobilisations	15 167 000,00		15 167 000,00	15 167 000,00		15 167 000,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement						
- Investissement	107 334 818,00		107 334 818,00	107 334 818,00		107 334 818,00
- Fonctionnement	32 710 457,00		32 710 457,00	32 710 457,00		32 710 457,00
Autres						
<b>Totaux opérations d'ordre</b>	<b>155 212 275,00</b>		<b>155 212 275,00</b>	<b>155 212 275,00</b>		<b>155 212 275,00</b>
<b>Totaux opérations budgétaires</b>	<b>1 296 096 378,00</b>	<b>212 138 090,11</b>	<b>1 508 234 468,11</b>	<b>1 246 422 582,00</b>	<b>261 811 886,11</b>	<b>1 508 234 468,11</b>
<b>Totaux en euros</b>	<b>197 588 619,07</b>	<b>32 340 243,36</b>	<b>229 928 862,43</b>	<b>190 015 897,69</b>	<b>39 912 964,74</b>	<b>229 928 862,43</b>

**RECAPITULATION GENERALE**  
**BUDGETS ANNEXES 2001**

**Propositions nouvelles de l'exercice**

	EAUX		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS		DECHETS		ZA Champs Montants	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	17 980 000,00	2 800 000,00	42 589 000,00	16 110 000,00	65 617,00	0,00	723 000,00	0,00	58 961 000,00	54 500 000,00	0,00	0,00
Fonctionnement	47 347 000,00	62 527 000,00	31 233 000,00	57 712 000,00	1 991 600,00	2 057 217,00	3 243 074,00	3 966 074,00	57 001 000,00	61 462 000,00	0,00	0,00
<b>Totaux opérations réelles</b>	<b>65 327 000,00</b>	<b>65 327 000,00</b>	<b>73 822 000,00</b>	<b>73 822 000,00</b>	<b>2 057 217,00</b>	<b>2 057 217,00</b>	<b>3 966 074,00</b>	<b>3 966 074,00</b>	<b>115 962 000,00</b>	<b>115 962 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>												
Amortissements des immobilisations	8 850 740,00	8 850 740,00	14 220 000,00	14 220 000,00	65 617,00	65 617,00	1 231 928,00	1 231 928,00	3 800 000,00	3 800 000,00	0,00	0,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement												
- Investissement	5 779 260,00	5 779 260,00	11 081 000,00	11 081 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 000,00	333 000,00	0,00	0,00
- Fonctionnement	5 779 260,00		11 081 000,00		0,00		0,00				0,00	
Autres	550 000,00	550 000,00	1 178 000,00	1 178 000,00	0,00	0,00	558 924,00	558 924,00	612 000,00	612 000,00	0,00	0,00
<b>Totaux opérations d'ordre</b>	<b>15 180 000,00</b>	<b>15 180 000,00</b>	<b>26 479 000,00</b>	<b>26 479 000,00</b>	<b>65 617,00</b>	<b>65 617,00</b>	<b>1 790 852,00</b>	<b>1 790 852,00</b>	<b>4 745 000,00</b>	<b>4 745 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Taux opérations budgétaires</b>	<b>80 507 000,00</b>	<b>80 507 000,00</b>	<b>100 301 000,00</b>	<b>100 301 000,00</b>	<b>2 122 834,00</b>	<b>2 122 834,00</b>	<b>5 756 926,00</b>	<b>5 756 926,00</b>	<b>120 707 000,00</b>	<b>120 707 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Totaux en euros</b>	<b>12 273 213,03</b>	<b>12 273 213,03</b>	<b>15 290 788,88</b>	<b>15 290 788,88</b>	<b>323 623,96</b>	<b>323 623,96</b>	<b>877 637,71</b>	<b>877 637,71</b>	<b>18 401 663,52</b>	<b>18 401 663,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) y compris 1 200 000 F (182 938,82 €) d'avances financières de l'Agence de l'Eau et 1 600 000 F (243 918,42 €) de subventions

(2) y compris 6 850 000 F (1 044 275,70 €) d'emprunts, 3 800 000 F (579 306,26 €) d'avances financières de l'Agence de l'Eau et 5 200 000 F (792 734,88 €) de subventions)

(3) y compris 53 000 000 F (8 079 797,90 €) d'emprunts

**RECAPITULATION GENERALE**  
**BUDGET GENERAL**  
(opérations réelles)

	DEPENSES				RECETTES				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	
Budget Principal :									
- propositions nouvelles	279 056 714,00	281 088 660,00	917 952 174,00	859 795 443,00	154 028 000,00	149 776 385,00	985 684 184,00	941 433 922,00	
- propositions de reprises	0,00	(2)212 138 090,11	0,00	0,00	0,00	(1)212 138 090,11	(3) 57 296 704,00	(3) 49 673 796,00	
Total budget principal	279 056 714,00	493 226 750,11	917 952 174,00	859 795 443,00	154 028 000,00	361 914 475,11	1 042 980 888,00	991 107 718,00	
Eaux	25 952 000,00	17 980 000,00	47 039 000,00	47 347 000,00	11 000 000,00	2 800 000,00	61 991 000,00	62 527 000,00	
Assainissement	51 549 800,00	42 589 000,00	26 717 200,00	31 233 000,00	22 710 000,00	16 110 000,00	55 557 000,00	57 712 000,00	
SSADPA	69 659,00	65 617,00	1 838 000,00	1 991 600,00	0,00	0,00	1 907 659,00	2 057 217,00	
Forêts	663 784,00	723 000,00	3 282 060,00	3 243 074,00	0,00	0,00	3 945 844,00	3 966 074,00	
Déchets	54 822 000,00	58 961 000,00	50 110 000,00	57 001 000,00	49 150 000,00	54 500 000,00	55 782 000,00	61 462 000,00	
ZA Champs Montants	0,00	0,00	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	2 100 000,00	0,00	
Transports Publics Urbains	18 255 000,00	(2) 0,00	130 866 000,00	0,00	0,00	0,00	149 121 000,00	0,00	
<b>Totaux</b>	<b>430 368 957,00</b>	<b>613 545 367,11</b>	<b>1 179 904 434,00</b>	<b>1 000 611 117,00</b>	<b>236 888 000,00</b>	<b>435 324 475,11</b>	<b>1 373 385 391,00</b>	<b>1 178 832 009,00</b>	
<b>Totaux en euros</b>	<b>65 659 324,54</b>	<b>93 534 388,25</b>	<b>179 875 271,40</b>	<b>152 542 181,42</b>	<b>36 113 342,80</b>	<b>66 364 788,41</b>	<b>209 371 253,15</b>	<b>179 711 781,26</b>	

(1) En application de la loi n° 99.1126 du 28/12/1999 relative à la reprise anticipée d'excédent, les propositions du BP 2001 comprennent les propositions nouvelles de l'exercice ainsi que les reprises des reports de crédits (101 327 728 F (15 447 312,55 €) en dépenses et 99 680 149 F (15 196 140 €) en recettes), du besoin d'autofinancement des investissements 2000 (110 810 362,11 F (16 892 930,80 €) en dépenses) et de leur financement par affectation partielle de l'excédent du CA 2000 (1 647 579 F (251 171,79 €) + 110 810 362,11 F (16 892 930,80 €) =

112 457 941,11 F (17 144 102,60 €) en recettes). Jusqu'en 2000, ces reprises s'effectuaient par décisions modificatives au budget de l'exercice courant au lieu d'être faites comme en 2001, au Budget Primitif.

(2) Il n'y a pas de prévision 2001 pour le budget annexe des Transports Publics Urbains. En effet, la compétence Transport a été transférée à la Communauté d'Agglomération depuis le 01/01/2001.

(3) Résultat antérieur reporté.

## EVOLUTION DU BUDGET PRINCIPAL EN 2001 (Opérations réelles)

	DEPENSES		Evolution 2001/2000	
	2000	2001	Montant	%
Investissement				
- propositions nouvelles		281 088 660,00	2 031 946,00	0,73
- résultat d'exécution de la section d'investissement 2000	279 056 714,00	110 810 362,11	110 810 362,11	
- reports de crédits 2000		101 327 728,00	101 327 728,00	
Total	279 056 714,00	493 226 750,11	214 170 036,11	76,75
Fonctionnement				
- propositions nouvelles	917 952 174,00	859 795 443,00	- 58 156 731,00	- 6,34
<b>Total dépenses</b>	<b>1 197 008 888,00</b>	<b>1 353 022 193,11</b>	<b>156 013 305,11</b>	<b>13,03</b>
<b>Total en euros</b>	<b>182 482 828,60</b>	<b>206 266 903,64</b>	<b>23 784 075,04</b>	

	RECETTES		Evolution 2001/2000	
	2000	2001	Montant	%
Investissement				
- propositions nouvelles		149 776 385,00	- 4 251 615,00	- 2,76
- autofinancement des investissements réalisés en 2000	154 028 000,00	110 810 362,11	110 810 362,11	
- autofinancement des reports de dépenses 2000		1 647 579,00	1 647 579,00	
- reports de crédits 2000		99 680 149,00	99 680 149,00	
Sous-total	154 028 000,00	361 914 475,11	207 886 475,11	134,97
Fonctionnement				
- propositions nouvelles	985 684 184,00	941 433 922,00	- 44 250 262,00	- 4,49
- résultat antérieur reporté	57 296 704,00	49 673 796,00	- 7 622 908,00	- 13,30
Sous-total	1 042 980 888,00	991 107 718,00	- 51 873 170,00	- 4,97
<b>Total recettes</b>	<b>1 197 008 888,00</b>	<b>1 353 022 193,11</b>	<b>156 013 305,11</b>	<b>13,03</b>
<b>Total en euros</b>	<b>182 482 828,60</b>	<b>206 266 903,64</b>	<b>23 784 075,04</b>	

## EVOLUTION DES BUDGETS ANNEXES EN 2001

## Propositions nouvelles de l'exercice

## (Opérations réelles)

		DEPENSES							Total
		Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	ZA Champs Montants	Total	
Investissement		17 980 000,00	42 589 000,00	65 617,00	723 000,00	58 961 000,00	0,00	120 318 617,00	
Fonctionnement		47 347 000,00	31 233 000,00	1 991 600,00	3 243 074,00	57 001 000,00	0,00	140 815 674,00	
<b>Total</b>		<b>65 327 000,00</b>	<b>73 822 000,00</b>	<b>2 057 217,00</b>	<b>3 966 074,00</b>	<b>115 962 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>261 134 291,00</b>	
<b>Total en euros</b>		<b>9 959 036,95</b>	<b>11 254 091,35</b>	<b>313 620,71</b>	<b>604 624,08</b>	<b>17 678 292,94</b>	<b>0,00</b>	<b>39 809 666,03</b>	
Evolution 2001/2000		- 7 664 000,00	- 4 445 000,00	149 558,00	20 230,00	11 030 000,00	- 2 100 000,00	- 3 009 212,00	
- montant		- 10,5	- 5,7	7,8	0,5	10,5	- 100,00	- 1,1	
- %									

		RECETTES							Total
		Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	ZA Champs Montants	Total	
Investissement		2 800 000,00	16 110 000,00	0,00	0,00	54 500 000,00	0,00	73 410 000,00	
Fonctionnement		62 527 000,00	57 712 000,00	2 057 217,00	3 966 074,00	61 462 000,00	0,00	187 724 291,00	
<b>Total</b>		<b>65 327 000,00</b>	<b>73 822 000,00</b>	<b>2 057 217,00</b>	<b>3 966 074,00</b>	<b>115 962 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>261 134 291,00</b>	
<b>Total en euros</b>		<b>9 959 036,95</b>	<b>11 254 091,35</b>	<b>313 620,71</b>	<b>604 624,08</b>	<b>17 678 292,94</b>	<b>0,00</b>	<b>39 809 666,03</b>	
Evolution 2001/2000		- 7 664 000,00	- 4 445 000,00	149 558,00	20 230,00	11 030 000,00	- 2 100 000,00	- 3 009 212,00	
- montant		- 10,5	- 5,7	7,8	0,5	10,5	- 100,00	- 1,1	
- %									

**EVOLUTION DU BUDGET GENERAL EN 2001**  
(opérations réelles)

	DEPENSES		Evolution 2001/2000	
	2000	2001	Montant	%
Budget Principal (investissement + fonctionnement)				
- propositions nouvelles	1 197 008 888,00	1 140 884 103,00	- 56 124 785,00	- 4,69
- résultat d'exécution de la section d'investissement 2000		110 810 362,11	110 810 362,11	
- reports de crédits 2000		101 327 728,00	101 327 728,00	
<b>Total</b>	<b>1 197 008 888,00</b>	<b>1 353 022 193,11</b>	<b>156 013 305,11</b>	<b>13,03</b>
Budgets annexes (investissement + fonctionnement)				
- propositions nouvelles	(1) 264 143 503,00	261 134 291,00	- 3 009 212,00	- 1,14
<b>Total propositions nouvelles</b>	<b>1 461 152 391,00</b>	<b>1 402 018 394,00</b>	<b>- 59 133 997,00</b>	<b>- 4,05</b>
<b>Total propositions globales (nouvelles + reprises)</b>	<b>1 461 152 391,00</b>	<b>1 614 156 484,11</b>	<b>153 004 093,11</b>	<b>10,47</b>
<b>Total en euros :</b>				
- propositions nouvelles	222 751 246,04	213 736 326,31	- 9 014 919,73	- 4,05
- propositions globales	222 751 246,04	246 076 569,67	23 325 323,63	10,47

(1) Hors budget annexe « Transports Publics Urbains » pour lequel la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon assume la compétence depuis le 01/01/2001

	RECETTES		Evolution 2001/2000	
	2000	2001	Montant	%
Budget Principal (investissement + fonctionnement)				
- propositions nouvelles	1 139 712 184,00	1 091 210 307,00	- 48 501 877,00	- 4,26
- autofinancement des investissements réalisés en 2000		110 810 362,11	110 810 362,11	
- autofinancement des reports de dépenses 2000		1 647 579,00	1 647 579,00	
- reports de crédits 2000		99 680 149,00	99 680 149,00	
- résultat antérieur reporté	57 296 704,00	49 673 796,00	- 7 622 908,00	- 13,30
<b>Total</b>	<b>1 197 008 888,00</b>	<b>1 353 022 193,11</b>	<b>156 013 305,11</b>	<b>13,03</b>
Budgets annexes (investissement + fonctionnement)				
- propositions nouvelles	(1) 264 143 503,00	261 134 291,00	- 3 009 212,00	- 1,14
<b>Total propositions nouvelles</b>	<b>1 403 855 687,00</b>	<b>1 352 344 598,00</b>	<b>- 51 511 089,00</b>	<b>- 3,67</b>
<b>Total propositions globales (nouvelles + reprises)</b>	<b>1 461 152 391,00</b>	<b>1 614 156 484,11</b>	<b>153 004 093,11</b>	<b>10,47</b>
<b>Total en euros :</b>				
- propositions nouvelles	214 016 419,83	206 163 604,93	- 7 852 814,89	- 3,67
- propositions globales	222 751 246,04	246 076 569,67	23 325 323,63	10,47

(1) Hors budget annexe « Transports Publics Urbains » pour lequel la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon assume la compétence depuis le 01/01/2001

«**M. VUILLEMIN** : Mes premiers mots seront pour remercier les services qui ont préparé les documents qui vous sont présentés aujourd'hui : un document de présentation, d'analyse de 81 pages et 39 annexes.

Depuis 3 ans au moins, le BP présente une nouveauté. 1999 : le budget annexe des déchets, 2000 : le budget annexe des transports. Cette année, il s'agit de la création de la Communauté d'Agglomération qui ouvre de nouvelles perspectives. Les conséquences sont la suppression du budget annexe des transports créé en 2000 et les modifications financières qui en découlent.

Le budget qui vous est proposé s'inscrit bien évidemment dans le droit fil des orientations qui vous ont été présentées en janvier dernier ; plus généralement, il s'inscrit dans la continuité des budgets précédents, qu'il s'agisse de la gestion (rigueur, maîtrise des dépenses, refus de la facilité, fiscalité par emprunt) ou des priorités affichées.

En présentant le budget l'an dernier, j'avais utilisé la formule suivante : une ambition en forme de défis à relever.

Cette définition est toujours d'actualité : il s'agit bien d'affirmer une ambition pour Besançon et son agglomération.

Une ambition qui se décline à 3 niveaux : la vie quotidienne, la dimension de capitale régionale, l'économie et l'emploi.

Je vous propose dans un premier temps une analyse générale du budget et plus particulièrement les conséquences de la création de la Communauté d'Agglomération sur les finances municipales, dans un deuxième temps de faire le point sur l'évolution de nos principales recettes et dépenses, enfin de préciser les objectifs de ce budget qui concrétisent une ambition pour Besançon et son agglomération.

Analyse générale des budgets : le budget général comme le budget principal sont en diminution, - 13 % pour le premier, - 4 % pour le deuxième. Cette diminution s'explique par le transfert de la compétence Transports à la Communauté d'Agglomération. En effet, la création de cette Communauté d'Agglomération modifie la structure des budgets des communes et implique des transferts de compétences. Quelles sont les incidences sur nos finances et singulièrement sur nos recettes ? La Communauté d'Agglomération perçoit désormais de plein droit la taxe professionnelle sur l'ensemble de son périmètre. La Ville de Besançon perd l'essentiel des compensations de taxe professionnelle qui lui étaient versées par l'Etat. Toutefois, la Ville garde les compensations accordées au titre de l'abattement de 16 % et de la réduction de la part salaires à 18 %. Le produit de taxe professionnelle transféré s'élève à 167 MF, les compensations à 31 MF. Cette perte est compensée bien évidemment par le versement de deux dotations : la dotation de compensation et la dotation de solidarité. L'attribution de compensation est évaluée à l'heure actuelle à hauteur de 131 MF. Son montant définitif sera arrêté courant 2001. La dotation de solidarité communautaire destinée à reverser aux communes membres une partie des recettes de la Communauté d'Agglomération est estimée à 6,9 MF.

Examinons à présent l'évolution de nos principales recettes et dépenses s'agissant tout particulièrement du budget principal. Les recettes s'élèvent à 1 140 MF ou 1 140 000 000 F. S'agissant de l'investissement, nos recettes s'élèvent à 149 MF, 105 MF d'emprunts, 42 MF de subventions, dotations, etc. Nos recettes de fonctionnement, le produit des contributions directes : taxe d'habitation, foncier bâti, non bâti, est évalué à 327 MF, le produit des péréquations et compensations versées par l'Etat à 42 MF.

Cette année, en raison du vote anticipé du budget principal, les bases de fiscalité n'étaient pas connues lors de la rédaction du budget primitif. Il est donc proposé de voter un produit attendu de fiscalité et de voter les taux avant le 15 avril comme le prévoient les textes en cas de renouvellement électoral. Le produit attendu est calculé à partir de bases estimées, donc 327 MF comme je le disais tout à l'heure. Nous avons depuis la rédaction du budget primitif, reçu de la part des services fiscaux l'évolution de nos bases entre 2000 et 2001 et s'agissant de la taxe d'habitation, on observe une augmentation de + 1,8 %.

C'est intéressant de le noter car c'est un peu au-delà de ce que nous avons introduit en estimation pour la préparation du budget. On observe une légère baisse pour le foncier bâti qui s'explique par les nouvelles mesures introduites par la loi de finances en 2001. En effet, celle-ci a instauré un abattement de 30 % sur la valeur locative des logements sociaux appartenant aux HLM, aux SEM et situés en zone urbaine sensible.

L'engagement pris de ne pas alourdir la charge fiscale est confirmé. Les dotations reçues de l'Etat et les subventions de fonctionnement sont évaluées à 224 MF, soit une augmentation de + 3,5 %, le produit de gestion courante à 74 MF, en légère augmentation par rapport à l'an dernier, la reprise des résultats de l'exercice précédent à 49 MF, je vous rappelle qu'avec la M14 nous reprenons l'ensemble de l'excédent de l'exercice précédent, l'an dernier c'était 57 MF.

Nous venons de voir les recettes, examinons à présent les dépenses. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 172 MF dont 105 MF couverts par emprunts. Sur ces 172 MF, 50 MF sont consacrés aux tranches annuelles, c'est-à-dire à l'entretien du patrimoine municipal et 122 MF pour les autres opérations. La diminution relative par rapport à l'an dernier est plus que compensée par l'accroissement des subventions d'équipement, + 9 MF par rapport à l'an dernier. Au total, l'effort de la Ville dans le domaine de l'investissement est bien en augmentation, ce qui justifie un recours supérieur à l'emprunt. Le remboursement de la dette en capital est prévu à hauteur de 106 MF ; c'est là aussi un peu supérieur à ce que c'était l'an dernier, l'augmentation s'expliquant en grande partie par le vieillissement de notre dette puisque nous devons rembourser maintenant plus de capital que par le passé.

S'agissant de la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 859 MF. Quant aux dépenses de personnel qui sont le premier poste budgétaire de la Ville, elles s'élèvent à 436 MF, ce qui représente une augmentation de 2,2 % par rapport à l'an dernier. Comparée à d'autres villes équivalentes à la nôtre, cette évolution est tout à fait remarquable. Ces + 2,2 % prennent en compte bien évidemment toutes les augmentations de salaires, l'évolution des carrières, etc. et chose importante, des créations de postes au Service des Sports, dans les Bibliothèques, au Musée du Temps. Par ailleurs la titularisation du personnel non titulaire sera poursuivie cette année. On peut donc affirmer que la politique de maîtrise de la masse salariale est poursuivie.

Les intérêts de la dette s'élèvent à 38 MF en 2001, là aussi légèrement supérieurs à l'an dernier mais il faut rappeler qu'il y a quelques années c'était 60 MF. En quelques années, les intérêts de la dette de la Ville de Besançon sont passés de 60 MF à 38 MF. S'agissant toujours de la dette, on peut observer qu'en 1995 l'endettement par habitant était supérieur à 8 000 F, et était encore de 7 163 F en 1997 ; au 1<sup>er</sup> janvier 2001 il n'est plus que de 6 189 F. Autrement dit en 6 ans, l'endettement, mesuré en francs par habitant, de la Ville de Besançon a baissé de près de 2 000 F, je tenais tout particulièrement à le rappeler.

Troisième volet de ma présentation : pour quoi faire ? Autrement dit pour quelles priorités, pour quelles actions et donc pour quelle ambition ? Nos priorités, je l'ai dit en introduction, se déclinent à trois niveaux : la vie quotidienne, la capitale régionale et l'économie. Quelques exemples s'agissant de la vie quotidienne : l'installation de bureaux de police de proximité et de points publics sera poursuivie ainsi que les travaux pour le Centre Social de la Grette, le Centre Social des Epoisses, la poursuite du remplacement des aires de jeux dans les écoles et les espaces publics, la rénovation des espaces extérieurs (Palente-Orchamps, Planoise-Ile de France), la rénovation de l'école Saint-Claude, 6 MF, la mise aux normes de sécurité dans certaines écoles, etc. Mais la vie quotidienne c'est aussi celle de nos agents, des crédits importants, 4 MF, sont consacrés à l'informatisation du fonctionnement des services par le biais par exemple de l'évolution de logiciels, etc. La vie quotidienne de nos agents, c'est aussi les travaux nécessaires à la restructuration du Centre Technique Municipal et notamment les vestiaires, plus de 3 MF sont inscrits pour cette opération. C'est encore, s'agissant toujours de la vie quotidienne, les Maisons de Quartier de Saint-Ferjeux et de la Grette, 3,5 MF pour la première, plus de 4 MF pour la deuxième.

S'agissant de la capitale régionale, poursuite des grands chantiers en cours, la City, le Musée du Temps, le stade, la ZAC de la Mouillère (3 MF), la restructuration de la Place du Marché (9 MF), etc.

Dans le domaine de l'économie, en 2001 tous budgets confondus, la Ville injectera plus de 270 MF sous forme de travaux, d'achats, de commandes, d'études. Certes c'est un peu moins que l'an dernier, mais la baisse s'explique par le transfert de la compétence transports à la Communauté d'Agglomération. Pour mémoire en 1999, le montant des crédits d'investissement était de 216 MF, cette année 271 MF tous budgets confondus j'ai bien dit.

A noter, je l'ai déjà dit, que les subventions d'équipement évoluent de + 9 MF. Notre volonté est bien de maintenir un bon niveau d'investissement avec un recours limité à l'emprunt, 105 MF cette année. Certes là encore c'est davantage que l'an dernier, 96 MF, mais je rappelle que la fourchette indiquée lors du débat d'orientations budgétaires était de 100 à 120 MF. Observez que là nous sommes dans la partie basse de la fourchette.

S'agissant des budgets annexes, si les travaux liés à la réalisation du grand collecteur Nord-Ouest sont en voie d'achèvement, il n'empêche que des travaux importants sont encore prévus pour la canalisation de la rocade, des extensions de réseaux, etc. sur le budget des eaux, des travaux importants en faveur des zones d'aménagement, la mise aux normes de la station de Port Douvot pour le budget de l'assainissement et le budget déchets doit supporter la poursuite des travaux de modernisation de l'usine d'incinération, 43 MF y sont inscrits à cet effet.

Quelques mots de conclusion : ce budget s'inscrit bien dans la continuité des budgets précédents : rigueur, maîtrise des dépenses, refus de la facilité. Il donne à notre ville les moyens de répondre au mieux à l'attente des Bisontins, c'est la dimension de vie quotidienne que j'ai évoquée tout à l'heure. Il donne à notre capitale régionale les moyens de poursuivre les grands chantiers en cours. Il concrétise par le niveau des crédits d'investissement, 271 MF tous budgets confondus, notre volonté de soutenir l'activité économique et donc l'emploi.

Quelques mots sur l'avenir : pour l'avenir, il conviendra de dégager de nouvelles marges de manoeuvres financières. Il faudra tout à la fois maîtriser les dépenses de fonctionnement sauf à accepter de recourir davantage à la fiscalité. Il faudra mener à bien les grands chantiers en cours sans emprunter au-delà de nos possibilités. Le niveau d'emprunt que nous proposons aujourd'hui, 105 MF, est, il faut le dire, à la limite supérieure de nos capacités d'emprunt. Il faudra très vite revenir à un niveau d'emprunt moins élevé.

S'agissant de dégager de nouvelles marges de manoeuvre, je suis de ceux qui pensent, qui sont convaincus, que l'intercommunalité à construire doit être fondée sur davantage de solidarité à l'égard de la ville centre, s'agissant notamment des charges de centralité liées au fonctionnement d'équipements culturels, sportifs, etc. qui pèsent lourdement sur le budget de la Ville et donc sur les impôts des Bisontins. Au risque de me répéter, je dirai une nouvelle fois que la fiscalité et l'emprunt sont les seuls leviers dont dispose une collectivité comme la nôtre. Chacun ici sait bien que ces deux leviers ne peuvent être utilisés qu'avec la plus grande prudence et que leur utilisation trouve rapidement ses limites. Une nouvelle fois j'affirme ici que l'enjeu majeur des années qui viennent est d'augmenter la richesse fiscale de la Ville, c'est-à-dire d'augmenter les bases de taxe d'habitation, de foncier bâti de manière à augmenter le produit fiscal de la Ville et donc les capacités d'action de la Ville sans recourir de manière irresponsable à la pression fiscale, c'est l'enjeu majeur des années qui viennent. Merci.

**M. LE MAIRE :** Merci Monsieur le Premier Adjoint de ce survol assez rapide mais complet du budget 2001. Je crois que tout a été pratiquement dit mais je vous laisse le soin d'apporter vos propres réflexions.

**M. DUVERGET :** Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, nous avons étudié les orientations budgétaires et j'avais fait, au nom de mon groupe, un certain nombre de remarques sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Je voudrais préciser une première chose, c'est la difficulté de comparer, je crois que le Premier Adjoint l'a dit, un budget par rapport à l'autre étant donné que nous avons deux éléments considérables qui changent la donne d'une année sur l'autre, d'une part l'introduction de la Communauté d'Agglomération avec des perspectives qui ne sont pas encore totalement arrêtées sur le plan financier, d'autre part cette fameuse M14 qui est vraiment dans l'analyse un travail de spécialiste des finances et qui fait que certains éléments d'investissement se retrouvent en fonctionnement et vice versa, donc difficulté à comparer.

Ce que j'ai observé sur ce budget, c'est que d'une façon générale, les devoirs régaliens de la Ville, les affaires courantes sont assurées. Par contre, nous avons et nous l'avons déjà indiqué dans les années précédentes, des éléments dans le calendrier qui ont été largement différés au cours des années. C'est le moment où un certain nombre d'enquêtes sont faites sur le plan national, sur la santé des villes de France ici ou là. J'ai retenu, et à partir de l'examen du budget et des orientations budgétaires, un certain nombre de constantes dans la Ville de Besançon depuis un certain nombre d'années, ce que je pourrais indiquer à travers le baromètre bisontin même si ce matin il était assez inattendu. Le baromètre bisontin, je le qualifierais de variable, c'est-à-dire qu'il y a à la fois des éléments de beau fixe, et vous savez que j'ai toujours essayé de relever dans la vie municipale les éléments positifs, et puis il y a quelques avis de tempête, ce qui donne un aspect variable.

Les éléments positifs, c'est effectivement la dette. Le Premier Adjoint a été très prudent en disant attention il ne faut pas trop tirer sur les emprunts dans l'avenir ; il faut tirer sur les emprunts quand c'est nécessaire et quand les taux le permettent. Dans les analyses également qui sont faites, vous l'aviez dit Monsieur le Maire lors des orientations budgétaires, il y a eu l'aspect démographique qui était un élément positif pour la Ville et l'Agglomération de Besançon, à ceci près qu'il nous faut bien analyser que la population de Besançon vieillit comme dans les autres villes, et que l'augmentation de la population est essentiellement due, non pas à des arrivées, c'est bien un solde migratoire positif, non pas à des naissances importantes, mais avant tout à un vieillissement de la population résultant d'une meilleure santé de celle-ci. Cela signifie qu'il y a une dynamique là qui doit être envisagée pour l'avenir et une orientation sans doute pour tenir compte de cette évolution.

Un autre élément positif relevé au cours des dernières années, c'est la politique de l'environnement. Je n'y reviens pas, il y a un classement intéressant d'une revue récemment publié là-dessus. La politique sociale, nous l'avons toujours en général approuvée à ceci près que nous avons toujours, y compris à travers ce budget 2001, des difficultés à lire ce qu'on appelle la politique de la ville. C'est une lisibilité vraiment extrêmement difficile.

Vous avez également et dans le budget 2001 vous le soulignez, développé les services de proximité. Cela correspond effectivement à des orientations urbaines intéressantes et nécessaires. Ces éléments-là, je les mettrais dans la catégorie beau fixe.

Par contre il y a des turbulences et quelques avis de tempête. Les turbulences ce sont quand même les taxes : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti même si vous annoncez une certaine modération dans l'ensemble de ces dernières années, ces taxes sont plus élevées que dans la moyenne des 50 plus grandes villes de France.

Domaine de la sécurité : c'est un domaine qui est assez difficile à présenter sans y mettre trop de passion et sans mettre le doigt sur tel ou tel aspect de la ville. Je crois que le problème de la sécurité existe et que nous pouvons confirmer aujourd'hui qu'il y a un sentiment d'insécurité qui est plus psychologique que sur la réalité des faits mais la réalité des faits existe toutefois. Un élément où la tempête est forte, c'est celui de l'emploi industriel. Vous avez Monsieur le Maire plusieurs fois indiqué que le taux de chômage à Besançon était relativement faible. Au cours de la dernière année, du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 1<sup>er</sup> janvier 2001, la diminution du taux de chômage à Besançon est de 20,5 %. C'est important mais pour l'ensemble du Département du Doubs, elle est de 24,8 %. Ça signifie qu'actuellement la diminution du taux de chômage à Besançon, capitale régionale, malgré l'ensemble des services qui s'y trouvent, est plus faible que dans l'ensemble du Département du Doubs de pratiquement 4,5 points. Ce n'est pas négligeable.

**M. LE MAIRE :** Sur l'ensemble on part de plus haut, donc c'est plus facile de descendre davantage. On est déjà 2 points en dessous de la moyenne nationale depuis quelque temps, donc ça se comprend.

**M. DUVERGET :** Sur ce plan du chômage, je crois que pour l'avenir, il y a une piste, nous étions voisins de table encore jeudi après-midi pour TEMIS, c'est effectivement que la Ville de Besançon et les autres collectivités fassent un véritable travail de prospection très offensif pour faire venir des entreprises de l'extérieur et non pas seulement pour accueillir des entreprises qui se trouvent déjà à Besançon et qui ont envie de s'étendre, ce qui est légitime. Soyons extrêmement vigilants là-dessus, les séismes industriels ne sont peut-être pas terminés, on l'a vu dernièrement avec l'entreprise LU, vous nous apporterez peut-être quelques éléments par rapport aux rencontres que vous avez pu avoir récemment, mais c'est une inquiétude, l'entreprise industrielle à Besançon souffre actuellement.

Le point aussi de tempête et on le retrouve à travers le budget 2001 assez curieusement, c'est la mise en place du PDU. Je suis extrêmement frappé par la faiblesse de l'investissement financier prévu pour le PDU puisqu'en 2001 vous prévoyez 3,5 MF alors que lors des discussions que nous avons eues sur le PDU, dans un certain nombre de publications que vous avez éditées «ensemble bougeons autrement», PDU de l'Agglomération bisontine «identité mode d'emploi», il était prévu que le financement annuel de ce PDU à partir de 2001 devait être de 30 à 35 MF, d'autres collectivités devant en plus intervenir. Nous sommes là très en retrait. Je conçois qu'il faille faire des choix financiers, mais nous avons, aussi bien dans l'opposition que certains membres de votre majorité, émis un certain nombre de réserves vis-à-vis de l'évolution des transports à Besançon, de l'évolution de la circulation. Et à travers ce budget 2001, nous ne voyons pas s'entamer véritablement une réponse par rapport à un PDU qui doit s'échelonner sur 10 ans. Si on prend déjà du retard dans les 2 ou 3 premières années, il est évident qu'ensuite d'autres contraintes financières feront qu'on ne pourra pas augmenter la vitesse des investissements pour développer le PDU.

Enfin un dernier point où, ce n'est pas un avis de tempête, c'est là aussi dans le domaine du variable, je suis frappé par la faiblesse des crédits pour envisager le développement de la piétonnisation du centre-ville. Nous sommes là encore sur un bouton pause depuis plusieurs années et le PDU plus cela fait que les éléments de circulation, que ce soit pour les automobilistes ou pour les piétons, aujourd'hui sont mal intégrés dans la politique de la ville pour 2001.

J'ai une réponse à apporter à M. VUILLEMIN concernant un questionnement ou plutôt un courrier qu'il m'a envoyé au mois d'octobre. Il adressait ce courrier à M. Jean-Claude DUVERGET, Conseiller Régional de Franche-Comté, Conseiller Municipal de Besançon. Vous évoquiez les problèmes de centralité naturellement et vous indiquez, je cite : «vous êtes élu à la Région. Au sein de cette assemblée vous pouvez défendre les intérêts des Bisontins et faire aboutir les dossiers de la Ville de Besançon. A titre d'information, il me paraît utile de porter à votre connaissance les montants financiers échangés entre ces deux collectivités, donc Ville/Région. Seul le bilan 1992 est négatif, cela tient aux participations versées, etc. J'espère que ces informations vous serviront dans l'exercice de votre mandat électif et vous prie d'agréer, cher collègue...». Je crois que là il y a maldonne sur les chiffres car depuis 1996 j'ai été particulièrement attaché, en tant que Conseiller Municipal de cette ville et également Conseiller Régional, à faire en sorte que la Ville de Besançon puisse travailler le mieux possible avec la collectivité régionale, soit sous la présidence de Pierre CHANTELAT, soit sous la présidence actuelle de Jean-François HUMBERT. Et j'ai fait regarder un peu les éléments de relation entre ces deux collectivités. La Région n'a pas été ingrate du tout vis-à-vis de la capitale régionale puisque depuis 1996 chaque année les interventions de la Région dépassent les 200 MF, soit 20 % des interventions de la Région dans toute la Franche-Comté sur Besançon alors que Besançon représente 11 % de la population. Donc les éléments de centralité que vous invoquez dans votre appel aux autres collectivités, vis de l'institution régionale ne se sont jamais faits au détriment de la capitale régionale, beaucoup s'en faut. De même le prélèvement fiscal de la collectivité régionale sur Besançon, sur l'ensemble des entreprises et de la population est bien de 11 %, c'est-à-dire qu'il correspond très exactement à la population, 11 % de prélèvement fiscal, 20 % des reversements d'intervention. Quand vous dites capitale régionale, je dis oui et vous assumez, nous assumons ce rôle de capitale régionale. Il est donc important effectivement que les tâches de centralité soient intégrées par l'Etat, par les autres collectivités. En tous les cas pour la Région j'estime qu'elle a fait

son travail et que les relations au cours des dernières années dans les mandats successifs entre la collectivité régionale et la Ville de Besançon sont de bonnes relations.

Je voudrais à ce stade également de la discussion sur le budget, saluer Monsieur le Maire, je dirais les relations courtoises que nous avons pu avoir avec vous durant toutes ces années. Je suis entré au Conseil Municipal en 1995, mon épouse y était en 1989 et en 1995, c'est un peu le moment...

**M. LE MAIRE :** C'est une affaire de famille alors !

**M. DUVERGET :** Absolument mais je crois qu'il y a eu d'autres affaires de famille, je n'en ai pas l'exclusivité.

**M. LE MAIRE :** Bien sûr ! (rires).

**M. DUVERGET :** Et donc à ce titre-là, je tiens à souligner le climat d'ensemble qui a pu régner, parfois un peu de causticité de votre part mais après tout c'est le jeu. Je regrette toutefois que certaines propositions de l'opposition n'aient pas été immédiatement relevées. Je me souviens d'une proposition d'emprunt de 10 MF pour la relance de l'activité économique, vous avez un peu tardé et ensuite cela s'est fait. Alors je me dis une chose, c'est que finalement notre rôle a été compris parfois avec un petit décalage parce que politiquement vous ne pouviez pas immédiatement évidemment dire oui à l'opposition. Ça prouve une chose, c'est que nous avons donc été globalement constructifs.

Je voudrais également saluer les services qui ont toujours été d'une courtoisie extrême et également d'une réponse très précise à toutes nos sollicitations. Alors je crois que dans un débat démocratique, c'est important et je n'ai pas senti de différence entre la pratique que je peux avoir des services au Conseil Régional et la pratique que j'ai pu avoir ici des services, c'est-à-dire que quand nous avons des demandes précises à poser par l'intermédiaire de notre attaché, nous avons des réponses précises. Je crois qu'il est nécessaire de le saluer parce qu'effectivement si les élus sont à la pointe du combat, on ne peut rien faire sans avoir des conseillers efficaces à nos côtés.

**M. LE MAIRE :** Mais vous savez Monsieur DUVERGET que les services sont à l'image de leur maire (rires).

**M. DUVERGET :** J'ai fait un petit calcul et je crois que plus des deux tiers des conseillers ici présents aujourd'hui n'auront pas à appliquer le budget 2001. Je crois que c'est un renouvellement considérable, beaucoup plus important qu'au cours des mandats précédents me semble-t-il et donc la discussion que nous avons aujourd'hui Monsieur le Maire avec vous, c'est une discussion qui est plus je dirais sur des grands principes que sur des orientations très précises.

Pendant votre mandat, de 1977 à 2001, deux éléments fondamentaux ont changé quant à la position de la Ville de Besançon dans l'ensemble franc-comtois et national. On y reviendra tout à l'heure concernant le dossier du contrat de plan. Mais la première donnée, c'est que nous sommes soumis aujourd'hui à une concurrence forte de villes voisines d'autres régions, ce qui n'existait pas de la même façon en 1977, Dijon, le sud de la Lorraine, Nancy, Mulhouse et puis également l'attraction lyonnaise, c'est une donnée qui fait qu'il nous faut définir sans doute une nouvelle stratégie de positionnement de la Ville de Besançon par rapport à cela. Et la deuxième donnée, en 1977 encore il y avait une sorte de lien entre Belfort - Montbéliard - Héricourt et Besançon par l'intermédiaire de petites villes qui se situaient entre, comme L'Isle-sur-le-Doubs, Clerval et Baume-les-Dames. Aujourd'hui cet élastique a vraiment cassé entre les deux agglomérations, ce qui fait que Besançon se trouve coupée du Nord Franche-Comté. Qui est responsable ? Sans doute un peu tout le monde mais en tous les cas c'est une donnée que nous devons intégrer dans les politiques futures tant dans les investissements que dans les budgets en matière de communication de la Ville de Besançon. Cette Ville de Besançon devra demain communiquer non seulement en France mais en Europe parce que d'autres voisins le font et le font bien et on a trop souvent une sorte de timidité à dire ce qui va bien, à proposer un peu de vernis sur des politiques.

Enfin pour conclure, la vie municipale est en fait liée avant tout à la population de la ville, au travail de la population, à sa qualification et nous sommes là effectivement pour essayer de rendre un peu plus facile cette vie, un peu plus faciles les initiatives des entreprises, des habitants et donc à ce titre, je crois que chacun a tenté de faire pour le mieux au cours de ces années de mandat, 6 années pour certains, 24 pour d'autres, en tous les cas une page est en train de se tourner Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Nous le savons.

**Mme MONTEL** : Si ce budget 2001 revêt quelques particularités, ce n'est guère à cause des échéances électorales car sur le fond les choix politiques n'ont pas varié en 6 ans, si ce n'est peut-être que curieusement dans ce budget 2001 les problèmes liés à l'insécurité ressortent en filigrane mais la spécificité de ce budget 2001 et M. le Premier Adjoint l'a rappelé tout à l'heure, tient essentiellement au transfert de certaines compétences de la Ville à la Communauté d'Agglomération. Ainsi le budget annexe des transports disparaît du budget général de la Ville. Ces transferts de compétences ont d'ailleurs comme résultat de rendre le budget général de la Ville moins lisible que les années précédentes. Si on constate au budget principal une baisse sensible des contributions directes, et ce du fait de la perte de la part de la taxe professionnelle, on notera surtout que les compensations et autres subventions de l'Etat ne semblent pas être à la hauteur de vos espérances. Ainsi, les recettes fiscales, impôts, compensations plus les participations de l'Etat, ce sont environ 40 MF de recettes en moins entre le budget principal 2000 et le budget principal 2001. Alors un budget revu à la baisse ? Pas vraiment puisque le recours à l'emprunt augmente, + 9,37 % au budget principal, on passe de 157 MF au budget général 2000 à presque 170 MF pour le budget général 2001. Le report des recettes d'investissement 2000 ainsi que l'autofinancement des investissements réalisés en 2000 plus la reprise de l'excédent qui est autorisée par la M14 permettent de surmonter le cap des transferts de compétences de la Ville à la Communauté d'Agglomération. Ainsi, le budget général 2001 se maintient à un niveau élevé et nulle part comme à l'accoutumée, il n'est question de réaliser une décreue des dépenses. La Ville finalement perdant certaines compétences maintient un niveau de dépenses très élevé.

Les marges de manoeuvre comme l'a rappelé d'ailleurs M. le Premier Adjoint tout à l'heure, sont limitées et l'on voit bien que la Municipalité se dirige de plus en plus dans le recours à l'emprunt, la source fiscale ayant montré ses limites, + 80 MF d'emprunts en un mandat, on passe de 90 MF d'emprunt en 1996 à 170 MF au budget général 2001. Cette option apparaît déraisonnable car si nous avons souvent entendu le Premier Adjoint parler des emprunts et rappeler que ceux-ci sont les impôts de demain, quelle est la politique offerte par la Municipalité, dans les faits ? Le recours à l'emprunt tous les ans un peu plus. Pour notre part, nous ne saurions approuver une telle politique d'endettement, nous voterons donc contre ce budget 2001. Merci.

**M. DINTROZ** : L'état des lieux dressé par M. VUILLEMIN est j'allais dire parfaitement juste dans la mesure où, comme l'a dit mon confrère DUVERGET, il est quelque peu difficile d'analyser un budget avec les transferts à la Communauté d'Agglomération.

**M. LE MAIRE** : Je ne savais pas que vous étiez confrères.

**M. DINTROZ** : Collègues (rires). On ne va pas revenir sur ce qui a été dit la dernière fois. Je m'intéresse à quelques points de détail, ne serait-ce que la dimension de capitale régionale et vous savez qu'on y est tous ici dans cette salle très attachés. La longue liste que nous pouvons voir, le Palais des Sports, la City, etc. laisse présager j'allais dire d'un réveil coûteux. C'est comme si quelqu'un avait bien travaillé toute sa vie et au départ en retraite s'apercevait qu'il n'avait pas sa maison, sa maison de campagne, son chalet à la montagne et tout d'un coup se mettait à tout acheter et c'est là qu'arrivent tous ces projets qui tous globalement sont favorables à notre cité mais vont arriver dans un laps de temps très court, ce qui crée ces nouveaux emprunts. Et c'est là que le réveil va être difficile quelque part pour les Bisontins parce que comme il a été dit il faudra bien les payer.

Il y a une autre notion qui est arrivée tout à l'heure, on est trop fermé sur nous-mêmes, c'est une sorte d'autarcie et il est clair qu'il faut aller chercher la richesse ailleurs, ne serait-ce que dans la communication pour faire venir les gens sur Besançon, que ce soit pour travailler ou s'installer à TEMIS. On a parlé tout de suite de la concurrence entre toutes les villes ; TEMIS est très bien, il y a une très bonne équipe très performante pour le lancer mais le problème c'est que maintenant il y a de très nombreuses villes qui ont leur parc scientifique qui sont donc des concurrents très forts. On a vu ces notions de concurrence ne serait-ce que par exemple dans le tourisme puisqu'on s'est aperçu que comme on n'avait pas su s'adapter pour les congrès, le nombre des congressistes était tombé en chute libre, ils sont passés de 10 000 à 5 000 et on essaie de remonter la pente, pourquoi, parce que notre ville n'ayant pas baissé de qualité, ce sont les autres qui sont allés chercher la clientèle.

J'essaie d'aller très vite Monsieur le Maire, je n'ai pas trouvé dans le rapport le financement des 35 heures. Vous savez que vous allez avoir à passer à 35 heures, qu'est-ce que cela va coûter ? Vous prenez 2 500 heures par semaine et vous les divisez par 35 heures ça vous fait 70 personnes et ces 70 personnes il faut les payer, ça tourne entre 10 et 15 MF, donc il va y avoir un coût supplémentaire à supporter. La sécurité, et là je vais me mettre j'allais dire en contradiction avec mon collègue DUVERGET, je ne suis pas d'accord avec lui parce que c'est maintenant plus le sentiment d'insécurité qui s'installe sur les faits et non sur le psychologique et il suffit d'ouvrir le journal aujourd'hui pour s'apercevoir qu'il y a encore une banque qui vient d'être braquée. Donc il y a un cran dans l'escalade et vous savez aussi très bien que les services de police n'incitent pas les gens qui ont été spoliés à la déclaration. Vous avez une insécurité qui est devenue réelle à Besançon.

Mon collègue a parlé aussi du Conseil Régional. Si vous voulez, j'aimerais vous parler du Conseil Général parce que souvent j'ai entendu dire que le Conseil Général ne faisait pas ce qu'il fallait. Je me suis donc renseigné et s'il est vrai que quelquefois M. PINARD avait raison parce que le Conseil Général ne donnait pas tout ce qu'il fallait à la Ville de Besançon, le Président du Conseil Général m'a fait part du changement radical de la politique d'aide aux très grandes villes. On le sait peut-être mais comme ce n'est pas dit assez haut ici, je vais simplement le répéter. Le Conseil Général va donner et a déjà donné l'année dernière près de 4 MF à la Ville de Besançon, ça va très vite en cumulant 500 000 F pour le Festival de Musique, 500 000 F pour ceci, 500 000 F pour cela. Par contre il n'a pas donné beaucoup d'argent pour le Musée du Temps puisque le Musée du Temps n'avance pas. N'oublions pas qu'il s'est engagé à 25 % dans le financement de cet équipement. Donc c'est plus de 17 MF par an que maintenant le Conseil Général s'apprête à donner à Besançon quand on fait tous les calculs. Voilà Monsieur le Maire. Puisque M. DUVERGET vous a remercié et a remercié les services, je tenais pour le peu de temps qu'il m'a été donné d'être parmi vous, à souligner l'accueil que j'ai eu ici courtois avec tout le monde, un accueil frais au départ mais enfin il suffit de réchauffer, et aussi avec les services. Je connaissais déjà plusieurs personnes des services et j'ai appris à en connaître d'autres et je tiens à les remercier de l'accueil qu'elles m'ont réservé, merci Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Vous pouvez effectivement regretter d'être venu si tard et de repartir si tôt de cette assemblée mais enfin c'est votre choix, je n'en discuterai pas et merci des compliments surtout aux services. Je crois que c'est vrai, ils le méritent très largement.

**M. JACQUEMIN :** C'est un budget sans grande surprise en fait qui nous est proposé en cette fin de mandat car il s'inscrit en réalité dans des politiques de continuité qui ont été clairement affichées par vous-même et votre équipe et par votre Premier Adjoint. Je dirais aussi que c'est un budget qui est devenu d'une lecture plus difficile, je crois que nos collègues l'ont dit, car il s'inscrit dans le cadre d'une évolution rapide structurelle sur la M14, et des transferts de compétences qui sont en cours.

Je commencerai mon propos par ce point parce que peut-être y a-t-il à réfléchir là-dessus notamment pour l'avenir et je voudrais souligner la complexité croissante des comptes. Par voie de conséquence la difficulté est de plus en plus grande pour l' élu à bien saisir l'ensemble des données budgétaires. Les masses financières mises en jeu sont aujourd'hui déjà beaucoup plus importantes. A titre indicatif, savez-vous que le dernier budget Minjoz en 1977, le pendant de celui que nous vivons aujourd'hui, était de 209 MF ? Comparé seulement au budget principal qui nous était proposé en l'an

2000, cela représente 5,5 fois et corrigé de l'inflation car si on ne faisait pas cette correction cela ne voudrait rien dire, 2,3 fois donc c'est dire l'importance que prend aujourd'hui le budget, ne serait-ce que le budget principal. A cela s'ajoute la multiplication des structures de gestion comme les syndicats mixtes qui, il faut bien le dire, ne sont pas en prise directe tout à fait avec ce Conseil, qu'ils soient d'ailleurs strictement ou non dans la mouvance de la Ville et qui se sont multipliés avec des enjeux financiers, il faut le souligner, qui sont souvent importants, notons par exemple le SYBERT ou la création d'une structure à fiscalité propre comme le District et puis maintenant la Communauté d'Agglomération. Une petite réflexion politique doit être faite à mon sens là-dessus aujourd'hui, je crois d'ailleurs que ce sera très certainement l'objet de débats futurs notamment à l'Assemblée Nationale, la seule élection au suffrage universel est celle du Conseil Municipal aujourd'hui. Ceci implique par voie de conséquence que le Conseiller Municipal est en réalité en devoir de rendre compte aux habitants de l'ensemble des dépenses engagées par l'ensemble des structures. Comment alors concevoir que la discussion budgétaire annuelle dans cette enceinte, Monsieur le Maire, se limite au seul budget communal ? C'est une question que je pose et notamment j'interpelle là votre successeur. Il sera utile pour l'avenir qu'au moins déjà dans un premier temps l'une des annexes présentes dans le budget soit le budget de la communauté et l'évolution de la fiscalité communautaire. Nous n'avons pas d'élément sur ces deux points dans le dossier qui nous est proposé aujourd'hui.

Je ferai peut-être une autre suggestion pour que les élus gardent compétence, c'est-à-dire par voie de conséquence leur pouvoir, n'y aurait-il pas lieu d'envisager une session budgétaire un peu plus étoffée que celle que vous organisez annuellement ? Pourquoi ne pas aller vers une session d'une journée consacrée au budget, peut-être deux jours avec rapport des commissions ? Je crois que cela serait plus raisonnable.

**M. LE MAIRE :** D'autres que nous verront cela.

**M. JACQUEMIN :** Je sais que l'expérience ne se transmet pas mais tout de même cela ne mange pas de pain de faire part de ces suggestions. Le budget lui-même n'appellera pas de ma part de remarques bien nouvelles tant il m'apparaît être dans l'axe de la continuité, je le dis depuis plusieurs années déjà.

Toutefois si vous me le permettez, je ferai trois constatations qui d'ailleurs rejoindront pour une bonne part celles faites par votre Premier Adjoint dans sa présentation et des constatations qui toutes nous invitent pour l'avenir à une certaine prudence. Premièrement je dirais que l'équilibre budgétaire demeure extrêmement fragile. Il est fragile parce qu'il dépend beaucoup de la conjoncture économique et depuis 2 - 3 ans on observait un désendettement net, c'est-à-dire qu'on empruntait moins qu'on remboursait. Il semble que ce budget marque une charnière, c'est-à-dire qu'on bascule de l'autre côté et qu'avec une diminution de la marge d'autofinancement de 10 % on a là une nouvelle problématique. La conséquence naturellement a été que vous avez dû augmenter l'emprunt. Moi je ne dirai pas que vous l'augmentez de manière excessive, l'année dernière nous avons souhaité d'ailleurs qu'on ait un recours à l'emprunt un peu plus important donc il n'est pas alarmant, toutefois on sent bien qu'on atteint là des limites et pour peu qu'il y ait dégradation de la conjoncture économique, il y aura des contraintes encore plus fortes sur le budget.

De ce point de vue-là je rejoindrai les remarques qui ont été faites par mes collègues. On a du mal à travers les documents qui nous sont proposés de bien cerner quels sont les engagements financiers pris sous vos différents mandats. Ce document prévisionnel des dépenses engagées, je l'avais demandé en novembre à ce Conseil, malheureusement il ne m'a pas été communiqué. Je crois que c'est dommage que ce ne soit pas fait parce qu'il est de nature à éclairer les politiques et notamment d'ailleurs ce serait important pour ceux qui prétendent vouloir mener la ville et la politique de la ville dans les années à venir, qu'ils aient ces éléments. D'ailleurs reprenant les documents du dernier Conseil de M. MINJOZ, j'avais observé qu'il avait donné très scrupuleusement un tableau donnant les dépenses engagées et les dépenses restant à engager.

Il faudra tout de même faire un état des lieux à mon avis dans les mois qui viennent. Cette question est particulièrement sensible car si vous avez pu bénéficier pendant 5 ans de faibles taux d'intérêt, l'avenir est beaucoup plus incertain. La remontée des taux s'est amorcée, les emprunts seront donc coûteux rendant plus difficile le financement des projets engagés et comme l'a dit justement M. VUILLEMIN, le recours à la fiscalité est tout de même de plus en plus délicat à envisager. Les analyses faites d'ailleurs au moment de la Communauté d'Agglomération mettant en parallèle les efforts fiscaux faits par chacune des populations montrent bien Monsieur le Maire l'effort fiscal qui est demandé aux Bisontins qui est plus élevé que dans la périphérie d'une manière générale.

Les impôts locaux si on inclut la fiscalité sont passés de 92 MF en 1977 à plus de 500 MF, soit en francs constants naturellement un doublement, c'est important. Nous n'avons pas entendu dire parallèlement que les impôts nationaux, il faudrait corriger évidemment par les dotations d'Etat mais nous n'avons pas entendu dire que pour les citoyens les prélèvements fiscaux nationaux diminuaient pour autant. Voilà les commentaires, Monsieur le Maire, que je voulais faire sur ce budget, ils ne vous surprennent pas, ils doivent être néanmoins faits.

Pour la deuxième partie de mon propos qui sera d'ailleurs courte, je voudrais prendre un petit peu de distance par rapport au budget. J'ai été amené pendant 12 années de présence dans ce Conseil à vos côtés, en face de vous, à me risquer régulièrement dans ce genre d'exercices quelque peu ardu qui ne passionnent pas forcément tout le monde, je les ai pour ma part toujours pratiqués avec plaisir et je l'espère honnêtement intellectuelle. Même si l'opposition n'apparaît pas souvent écoutée, elle a été je crois entendue. Nous avons formulé des remontrances notamment dans le début des années 90 sur la nécessité d'une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement, et j'entends encore à mes côtés Raymond TOURRAIN en parler et marteler de fortes paroles à ce sujet, sur l'insuffisance chronique de l'investissement qui d'ailleurs remontait à mon avis avant même votre mandat -savez-vous que le montant de l'investissement en 1977 était de 15 MF, c'est extrêmement faible- et donc vous avez progressivement pris en compte ces positions qui étaient les nôtres et notamment au cours de votre dernier mandat. Je prends quelques exemples aussi qui montrent en dehors de cela que vous avez écouté ce que nous pouvions dire : par exemple une politique plus annoncée de sauvegarde du patrimoine jugée traditionnellement par la gauche comme une marotte de la droite a émergé progressivement de vos cartons. Bien d'autres exemples pourraient être cités comme celui d'une présence, je prends l'exemple parce qu'il m'a paru intéressant, renforcée dans les quartiers des services que nous avons mis en avant notamment lors de notre campagne municipale en 1995. Permettez-moi donc de vous créditer d'une habileté politique certaine à faire vôtre ce qui naturellement vous convient.

Cela m'amène à dire quelques mots du dossier certainement le plus important, celui qui a le plus mobilisé tous les élus depuis 5 ans et qui est le plus porteur d'avenir pour nos concitoyens, celui de la construction communautaire. C'est à l'évidence par les dimensions politiques d'une part mais aussi par les particularités fortes de l'agglomération par rapport aux autres agglomérations un dossier assez unique et un sujet qui retiendra certainement l'attention des meilleurs historiens. Pour l'heure, il faut se réjouir de son aboutissement. Je le dis parce qu'ici ou là dans les années antérieures, j'ai pu donner l'impression que je ne travaillais pas dans ce sens, je ne le crois pas et je me réjouis tout à fait de l'aboutissement de ce dossier et je remercie vivement tous ceux qui s'y sont investis. Certes Monsieur le Maire vous avez trouvé votre compte dans la mise en place du District, ça vous a permis notamment de retrouver à un certain moment une respiration fiscale et afficher une rigueur dans le budget municipal mais c'est la politique vis-à-vis de la population. Mais ne soyons pas chagrin, vous avez su, et vraiment je vous en crédite, progressivement amener les élus de la périphérie autour de la table, aidé par vos adjoints notamment, et remonter progressivement le handicap d'une méfiance à l'égard de la ville centre. Ceci est à mettre en grande partie à votre actif. Il faudra aussi rendre cette justice à votre opposition, qu'elle n'aura pas de cet enjeu communautaire fait un enjeu politicien. A titre d'exemple et pour la petite histoire, je rappellerai ici qu'en 1987 lorsque se posait la question de la nouvelle définition du mode de scrutin législatif, puisqu'on était reparti d'un scrutin majoritaire, j'étais fermement intervenu auprès du Ministre de l'Intérieur de l'époque pour que, redécoupant les circonscriptions électorales, nous n'aboutissions pas à une circonscription centre et une circonscription périphérie mais, et j'ai eu gain de cause, qu'il y ait deux

circonscriptions notamment parallèlement équilibrées entre ville centre et périphérie pour qu'effectivement les parlementaires jouent le même jeu au bénéfice de l'intercommunalité.

**M. LE MAIRE** : Le Ministre étant M. PASQUA.

**M. JACQUEMIN** : Pour votre successeur, il y a du pain sur la planche.

**M. LE MAIRE** : Heureusement !

**M. JACQUEMIN** : Le recalage des transports urbains, c'est vraiment un très grand dossier, la gestion des déchets, nous ne sommes pas au bout des explications auprès de la population, la vie des quartiers et notamment le dossier préoccupant de l'animation du centre-ville sont autant de défis qui attendent les futurs élus. Un dossier central reste certainement celui de la création d'emplois industriels, je le pense vraiment, Jean-Claude DUVERGET y a fait allusion. Le temps est déjà bien lointain où nous nous attaquons ensemble, vous vous en souviendrez certainement, à la reconversion du site de Palente, vous-même étant nouveau maire et moi-même nouveau président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs. De nombreuses études ont été conduites depuis maintenant quelques années, notamment ces 5 dernières années, je crois que c'était nécessaire d'avoir ces réflexions diverses sur les transports, sur le schéma directeur. Je ne suis pas sûr qu'on ait toujours fait preuve d'une certaine témérité ou d'une audace suffisante. Ceci sera à regarder dans l'avenir.

La perte des emplois industriels a été compensée par la création des emplois administratifs, ce qui a permis à notre ville de passer le cap. Ce temps-là est révolu. Cela veut dire que les politiques économiques devront être prioritaires. La Communauté d'Agglomération saura-t-elle en faire sa priorité au-delà des strictes politiques d'aménagement et de gestion de zones d'activités ? C'est le voeu en tout cas que je formule.

En quittant la scène politique, Monsieur le Maire, je voudrais dire ici combien l'exercice de mes mandats successifs m'a personnellement apporté et dire aussi toute l'importance et la considération que j'attache à la fonction d' élu. Je ne serais peut-être pas aussi aimable avec ce que je pense des partis politiques eux-mêmes. Cette fonction d' élu, Monsieur le Maire, vous la connaissez mieux que quiconque pour l'avoir assumée avec ténacité et autorité. Votre savoir-faire politique n'aura échappé à personne et surtout pas à votre opposition et votre successeur n'aura pas la tâche facile.

Je ne saurais trop en terminant, comme mes collègues l'ont fait très justement, souligner la considération et le respect réciproques voire l'amitié qui ont marqué les relations au sein de ce Conseil et remercier aussi les services de leur disponibilité et de leur très grande compétence. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci Monsieur JACQUEMIN, il y a beaucoup de choses à retenir de vos propos.

**M. ANTONY** : Très rapidement Monsieur le Maire pour rebondir sur les propos du Premier Adjoint. Je retiens de ces propos introductifs qu'en matière budgétaire, il faut augmenter les bases pour préparer l'avenir et limiter le recours à l'emprunt, c'est-à-dire qu'il faut augmenter le produit de la taxe d'habitation, qu'il faut ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation, diversifier l'offre de logements sur la ville et notamment de logements en accession. La Ville, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, est le lieu où l'on apprend à vivre ensemble. Toutes les catégories sociales doivent s'y rencontrer, or je constate que si la loi SRU qui vient d'être adoptée fixe à 20 % l'objectif de réalisation des logements sociaux dans les grandes villes, Besançon est à plus de 31 %. C'est dire qu'on a bien rempli notre devoir envers les catégories sociales les plus défavorisées. Aujourd'hui, à peu près 60 % des foyers bisontins sont exemptés totalement ou partiellement d'impôts locaux. Il est donc très nécessaire d'apporter de la richesse, de lancer des programmes en accession conformément au projet urbain et aux orientations du schéma directeur. Avec l'appui constant éclairé du Maire et avec le vôtre, Mesdames et Messieurs, nous avons pu lancer des programmes en accession notamment à la Combe Saragosse, à Saint-Laurent, à Château Galland, aux Tilleroyes. Aujourd'hui, nous nous apprêtons à ouvrir le Val des Grands Bas à la maison individuelle, les Hauts du Chazal à un habitat plus diversifié sans oublier les Monts de Bregille, les

Tilleroies Sud, les Essarts l'Amour, etc. Dans le cadre de la révision du POS aujourd'hui interrompue pour cause électorale mais l'enquête publique aura lieu après les élections, nous nous apprêtons à ouvrir le secteur des Vaïtes et le secteur des Cras Rougeot. Les résultats du dernier recensement prouvent qu'on va dans le bon sens mais il faudra persévérer. Naturellement il faut continuer à produire du logement social mais en moindre quantité et sans renforcer les grands ensembles sociaux. Il faut surtout lancer le grand programme de rénovation, l'ORU, l'Opération de Restructuration Urbaine très nécessaire dans les îlots sensibles, Planoise, Montrapon, Palente, Clairs-Soleils et Pesty. Il faut changer l'image de ces quartiers, rendre les gens satisfaits d'habiter là par l'apport des services de proximité comme nous avons pu le réussir à Cassin en relançant le centre commercial. Une opération est encore nécessaire, analogue à Cassin, dans le secteur de la Grette. Pour cela, il faut mobiliser les financements de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et Consignations, s'assurer du partenariat des autres collectivités et surtout obtenir de l'agglomération qu'elle porte aussi sa charge et participe à l'effort de solidarité en ouvrant les chantiers de logements sociaux dans la périphérie. C'est conforme à l'esprit communautaire, il s'agit là de justice sociale et de morale politique.

**M. PINARD** : Peut-être parce que j'ai participé l'an passé à 71 réunions consacrées aux secours d'urgence, au RMI, à l'admission au contentieux de l'aide sociale, c'est à l'action sociale que je consacrerai mon premier point. L'action sociale c'est 100 MF. Je voudrais rappeler que l'an passé 7 905 de nos concitoyens ont eu recours à l'aide sociale, soit 36 % des dossiers du Département du Doubs, c'est le lot de toutes les grandes villes, alors que nous représentons moins du quart de la population. Cette situation nous a longtemps valu, et je le déplore sans vrai débat, l'augmentation d'un contingent d'aide sociale qui était quand même important. Nous avons franchi le cap des 10 MF en 1988, 15 MF en 1992, 20 MF en 1994, 25 MF en 1996, c'est énorme et on n'en parlait jamais, c'est ce que nous versions au Département. Et voici que dans ce rapport, le crédit est de 4,2 MF pourquoi ? Eh bien parce que la loi votée par la gauche a supprimé le contingent d'aide sociale, nous remboursions la dernière année sur 7 ans. Oui mais notre DGF est amputée du montant du dernier contingent calculé de manière injuste. Le Conseil Général qui fixait les règles avait attribué une part très forte au critère nombre de bénéficiaires, c'était la règle «plus tu as de pauvres plus tu paies», et après des années et des années de bagarre j'ai obtenu que ce critère passe de 50 à 20 %. Voyez, une minorité parfois peut obtenir des choses à condition d'insister et d'argumenter. Malheureusement ça s'est passé un an trop tard, si la décision avait été prise un an plus tôt c'est 5 MF de plus de DGF que nous aurions tous les ans alors qu'en réalité dans cette affaire nous n'aurons gagné qu'un million, j'en suis un peu amer mais enfin c'est toujours ça de pris.

A propos du social, j'ai réécouté l'intervention de Mme WEINMAN au dernier Conseil. Vous nous avez dit «quand on voit l'augmentation du nombre de Rmistes», je suis désolé mais au 31 janvier 2000 la CAF de Besançon payait le RMI à 3 769 bénéficiaires, au 31 janvier 2001 ils étaient 3 310, soit 449 en moins, - 12 % ce qui est quand même significatif.

Touchant au social, il est un chiffre qui appelle explicitation, celui de la DSU versée par l'Etat, 14,2 MF inscrits en 2000, 17,9 MF en 2001, soit + 26 %. Cette DSU a toute une histoire ; elle a été créée en 1991 par le Gouvernement ROCARD. Il s'agissait dans les dotations d'Etat de tenir compte notamment du nombre de logements sociaux dont Daniel ANTONY vient de parler. Ça a l'air tout naturel mais je le dis à mes amis de gauche qui sont à Besançon des enfants gâtés tellement la droite est en position de faiblesse, n'oubliez pas comment des réformes justes ont dû être arrachées. M. JACQUEMIN s'est référé au budget de 1977, moi j'ai repris le JO de la discussion de la DSU. Je lis les interventions des uns et des autres : «le jacobinisme relève la tête, Robespierre est de retour. Sous prétexte de solidarité et de justice, le Gouvernement jette l'opprobre, invente des coupables et opère ses hold-ups». C'était les paroles de M. SANTINI parce qu'on a donné moins aux communes riches et plus aux communes qui ont des logements sociaux. Voici une autre intervention : «on retourne en 1981 en employant les mêmes mots, les riches contre les pauvres, le jour qui succède à la nuit, c'est la lutte des classes». Vous savez qui disait cela ? Lui il est passé de la lutte des classes à la lutte des places, c'était M. TIBERI (rires). Et pour ne rien gâcher, le FN était représenté à l'époque : «ce projet de loi va transformer l'émigré en source de revenus». Voilà comment s'est votée la DSU. C'est quasi 18 MF que nous inscrivons, qui nous auraient bien manqué si on ne les avait pas eus ; il faut savoir à qui vous les devez et il faut le dire.

A ce sujet, bien sûr les dotations, c'est moins à prendre sur l'impôt local et le grand fait c'est le passage à la taxe professionnelle de l'agglomération. Qui dit taxe professionnelle dit économie. Quand j'ai lu dans le Figaro du 9 janvier un certain article sur Besançon, ça m'a rappelé quelque chose. Je cite : «il y a 50 ans, tous les experts affirmaient que trois villes de province allaient devenir des villes phares en attirant des entreprises et en voyant leur population doubler : Rennes, Grenoble et Besançon. Rennes et Grenoble sont en effet devenues des villes phares mais pas Besançon, l'histoire de Besançon dont la population est restée stable à 120 000 habitants peut se résumer à une série de catastrophes économiques». Ça m'a rappelé quelque chose, je me suis dit : tu as déjà lu cela quelque part, alors je suis retourné à l'article du même auteur du 18 février 1998, trois ans plus tôt, c'était mot pour mot la même chose et il y avait même une faute bien «parigote» qui m'avait frappé, l'auteur écrivait Rodia-Seta, il avait dû confondre avec la Seita, la manufacture des tabacs et allumettes. Mais ce que je trouve de profondément dommageable, c'est que ce même texte on le retrouve dans la plaquette électorale de Mme WEINMAN avec la même faute, Rodia-Seta, mais quand vous ouvrez les guillemets, allez jusqu'au bout, ne mettez pas des points de suspension. Vous citez, vous reprenez le texte exactement, Rennes et Grenoble sont en effet devenues des villes phares mais pas Besançon. Et là il y a un point à la ligne et vous enchaînez : «l'histoire de Besançon peut se résumer ... une série de catastrophes économiques». Oui mais votre référence, le Sieur DESJARDINS avait écrit ce que vous passez sous silence et pour cause l'histoire de Besançon dont la population est restée stable, or vous savez pertinemment que les résultats du recensement nous sont particulièrement favorables et cela vous l'avez censuré. Je trouve que ce n'est pas très beau. A propos du recensement, je suis d'accord avec M. DUVERGET qui a évoqué à ce propos l'allongement de la durée de la vie. Que voulez-vous, on peut se réjouir, les vieux persistent.

Quelques mots très rapides sur trois autres sujets. Les déchets : dans certains quartiers, les panneaux électoraux sont couverts d'affiches de l'UNI. Je supplie mes amis de ne pas les décoller -Moi je n'ai jamais collé une affiche de ma vie- car elles sont tellement débiles qu'elles nous servent. Chassez le naturel, il revient au galop, le SAC n'est pas toujours très loin.

Je n'ai jamais parlé du sport, simplement quand les circonstances se font difficiles, je crois qu'il faut en revenir à ce que disait notre illustre compatriote Tristan BERNARD quand il définissait les supporters : «les contemplateurs fervents des efforts d'autrui». Je souhaite qu'ils demeurent tenaces.

Pour les associations, il est fait état d'un crédit pour la célébration du centenaire de la loi de 1901. Je souhaite que ce ne soit pas l'occasion d'une célébration du style consensus mou, il faut dénoncer des dérives nouvelles. Il n'est pas admissible, et ça c'est un fait nouveau, que des candidats fassent état de leur fonction dans telle ou telle association nommément citée. Je trouve cela profondément scandaleux ; il y a là une atteinte à l'esprit de la loi de 1901. Et il arrive aussi que des associations servent de cache-sexe pour mise sur orbite de candidat, il y en a un exemple particulièrement frappant que nous développerons en cas de besoin.

Je voudrais pour conclure, dire que j'ai senti M. DUVERGET un petit peu embarrassé. Lors de nos dernières séances, j'avais dit à M. JACQUEMIN qu'il était le dernier représentant de cette famille de modérés qui eut ses heures de gloire à Besançon. Il était en effet le seul à être UDF et donc pluriel à lui tout seul puisque représentant à la fois la sensibilité centriste et la sensibilité radicale de l'opposition. Mais voilà que vous vous retrouvez aussi Monsieur DUVERGET pluriel à vous tout seul puisque vous êtes l'unique conseiller sortant soutenant la liste ayant l'estampille officielle du RPR et de ses trois associés.

Je m'attendais de la part de M. DINTROZ à une intervention qui aurait été, comment dirais-je, inversement proportionnelle à la durée de son mandat dans sa virulence. Mais non, il a été très modéré et je m'en réjouis. Il est vrai que pour décrire la situation de la droite à Besançon, il nous manque un MAURIAC, un VIALATTE, pas Michel le vôtre qui vous manque et cruellement, mais Alexandre le célèbre chroniqueur qui disait de l'oeuvre de MAURIAC qu'elle sentait la résine et le péché mortel. Eh bien à Besançon, la droite sent la débîne et les rivalités personnelles. J'ai vu qu'on en appelait aux mânes d'Edgar FAURE, ça m'a rajeuni et fait regretter les temps, ô bien anciens, c'était en 1967, où j'allais comme on disait à l'époque parce que ça se faisait, porter la contradiction au théâtre municipal de Pontarlier. On avait du tonus à l'époque, c'était le bon temps. Et voilà que M. DINTROZ nous quitte, je

sens une atmosphère lourde, pesante, oppressante, ça me fait penser à la chanson de SALVADOR : «dans la jungle, terrible jungle, le lion est mort ce soir (rires), viens ma belle, viens ma gazelle, le lion est mort ce soir», mais point de gazelle à l'horizon !

Toutes les gazettes évoquent ces jours-ci le livre du Secrétaire Général de l'Elysée, Dominique de VILEPIN, «les 100 jours ou l'esprit de sacrifice». Vous aurez mon cher, non pas confrère, collègue, fait preuve d'esprit de sacrifice même si vous aurez siégé un peu plus de 100 jours puisque votre mandat aura été de 156 jours. Et les 100 jours ça fait penser à Waterloo et Waterloo à Victor HUGO dont vous défendez avec panache la cause, et je le reconnais vous vous dépensez beaucoup. Alors j'ai amené ma vieille édition des morceaux choisis de Victor HUGO, voyez elle est dans un triste état, elle a trop servi : «Waterloo, Waterloo, Waterloo morne plaine, comme une onde qui bout dans une urne trop pleine», c'est génial une urne trop pleine mais il y en a qui doivent en rêver (rires) par les jours que nous vivons. Dans cette bataille, vous avez dû laisser la place d'une part aux chevaux légers «villieristes» qui, parité oblige, prennent les traits d'une sémillante cantinière, d'autre part au lansquenet «pasquaien», la garde meurt mais ne se rend pas et le vieux grognard doit céder le pas à celui qui tels les saxons à la bataille de Mathausen changea de camp pendant la bataille quittant le RPR pour le RPF. Et voilà les rêves des urnes trop pleines dont parlait Victor HUGO.

Un tout dernier mot. M. JACQUEMIN, à juste titre, a dit : il faudra quand même bien que le statut des conseillers municipaux change dans les grandes villes. Moi je crois que la parité obligera à changer et je souhaite que ces dames viennent peut-être une fois avec leurs enfants, qu'on soit obligé un petit peu de s'en occuper. Le 23 décembre 1913, le Conseil Municipal de Besançon avait à discuter d'un vœu sur le droit de vote aux femmes. L'Adjoint DOUCOT, Aimé de son prénom, ancien syndicaliste, eut un argument choc. Je cite le procès-verbal : «si des femmes étaient au Conseil Municipal, il est actuellement 19 heures 30, qui ferait la cuisine de la famille ?». Et bien je souhaite qu'avec les femmes, il se fasse ici de la bonne cuisine ! (rires - applaudissements).

**M. LE MAIRE** : Merci Joseph, toujours égal à lui-même.

**Mme WEINMAN** : Monsieur le Maire, je vous remercie et merci à M. PINARD de vanter aussi bien le nécessaire changement induit par la parité, je n'en aurais pas rêvé. Je vais me permettre de vous répondre maintenant Monsieur PINARD puisque vous me disiez que vous me répondiez au départ à un propos que j'avais tenu au dernier Conseil. Un petit mois d'écart pour une réponse supplémentaire, je pense que le mois prochain ne nous permettra pas de recréer cet exploit.

Je vais répondre à votre saine lecture puisque je vois que, outre le Figaro, vous avez des lectures tout à fait diverses et à travers vos propos qui ne sont pas d'ailleurs toujours entièrement faux, j'en suis la première à en convenir, j'ai relevé quand même un certain nombre de choses. Vous reprochez à certains candidats de prendre en otage des associations, je vous ferai également la même remarque, en tout cas j'abonderai dans votre sens. C'est vrai que j'ai toujours trouvé lamentable qu'on puisse se servir d'un titre quelconque pour mettre en avant une candidature personnelle. La présence ou la participation à une association n'implique pas forcément que tous les membres qui composent une association à laquelle on appartient partagent nos avis et nos convictions.

J'ai regretté par ailleurs dans la communication Internet de M. FOUSSERET qu'il soit si fier du Forum des Associations parce que se servir aussi d'un événement qui ne lui appartient pas, je trouve cela quelque part intellectuellement malhonnête. Un certain nombre d'adjoints ici dans votre Municipalité avant ou durant ce mandat ont fait des choses. Nous avons été, nous, dans l'opposition les premiers à le reconnaître et à leur rendre hommage mais je trouve que s'accaparer la réussite d'un mouvement pérennisé en commun à plusieurs, je trouve que c'est un petit peu malsain, de la même façon qu'il est un petit peu dommageable qu'on puisse laisser utiliser pour des documents de communication, des numéros de collectivités publiques quelles qu'elles soient : Ville, Conseil Régional, Conseil Général ou autres associations loi 1901. Je pensais pour ma part que c'était interdit mais apparemment il y a une interprétation des lois et un esprit des lois que je n'ai pas encore.

Toujours est-il que pour vous montrer simplement que j'ai pris le temps malgré la campagne de lire le rapport, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit précédemment, je me contenterai de deux ou trois remarques complémentaires. Sur le plan économie, dans les investissements que vous mettez en avant, je souhaitais vous demander si l'investissement prévu par la Ville de Besançon sur TEMIS était déjà dans les charges transférées ou non.

**M. LE MAIRE** : Non, c'est inscrit au budget.

**Mme WEINMAN** : D'accord. Ensuite, concernant le personnel municipal et les grandes masses des dépenses, la petite augmentation des frais de personnel de 2,2 % tient-elle compte uniquement de l'augmentation du coût de la vie, tient-elle compte du poids du passage aux 35 heures et là je rejoins Gérard DINTROZ parce que le passage aux 35 heures a un coût ? Tient-elle compte enfin des nécessaires économies à faire en matière de dépenses d'équipement et de fonctionnement et notamment d'un éventuel transfert des personnels de la Ville de Besançon vers l'Agglomération autour des compétences qui ont été définies et y a-t-il eu des études faites dans ce sens-là ?

Enfin je voudrais rendre hommage à la qualité du personnel de la Ville. C'est vrai qu'il n'a pas fallu longtemps, je suis depuis 6 ans dans l'opposition, une jeune élue, il ne m'a pas fallu très longtemps pour mesurer la qualité des contacts, et des rapports et des services rendus par les personnels municipaux. Ceci dit, je n'ai pas d'éléments comparatifs puisque comme certains candidats et comme vous-même Monsieur le Maire, je ne cumule pas et je n'ai pas l'intention de le faire, donc je ne mesure la qualité des services qu'à l'aune de Besançon.

**M. FOUSSERET** : Très rapidement car bien sûr ce matin il n'y a ici que des Conseillers Municipaux, il n'y a pas de candidats, donc je ne polémiquerai pas avec Mme WEINMAN, je ne lui reprocherai pas qu'un de ses colistiers ait repris le slogan que depuis 1988 j'avais sur Planoise ni même la couleur de mes tracts. Quant aux numéros qu'elle cite, ils sont sur l'annuaire et il me semble que donner effectivement, comme je le fais depuis 1988, le numéro du Conseil Régional ne constitue pas un très grand délit.

Juste un mot concernant le développement économique. Certains ici parlent du baromètre de l'économie qui serait comme le temps au plus bas. Moi je pense très clairement qu'il n'en est rien. Il suffit de regarder les chiffres du chômage à Besançon, 7,6 % contre 9,2 au niveau national, je crois que cela est évident. Besançon malgré les difficultés, 7,6 % c'est encore beaucoup trop mais Besançon s'en tire plutôt bien. C'est vrai aussi et je partage l'analyse de Michel JACQUEMIN auquel je rends hommage pour la qualité de son intervention aujourd'hui, que le développement économique désormais ne va se faire plus uniquement sur Besançon mais au niveau de l'agglomération et pendant que nous fêtons le changement de siècle le soir de la Saint-Sylvestre, il y a effectivement un très grand événement qui est passé presque inaperçu, c'est que nous sommes passés de District en Communauté d'Agglomération et que bien sûr, dans les années à venir, tout va devoir être jugé, analysé et mis en place avec cette vision de l'agglomération. C'est quelque chose de capital.

Par rapport à votre analyse au niveau économique, je vais ouvrir des guillemets, vous comprendrez pourquoi : «A l'occasion des élections municipales, la presse nationale -Joseph en a parlé- a consacré divers articles à Besançon avec des termes caricaturaux et guère flatteurs. La sempiternelle évocation des déboires de LIP témoigne que les journalistes qui mènent des investigations, et dont on ne remet pas en cause la conscience professionnelle, arrivent avec des idées arrêtées, celles tirées des archives sur la cité». Je referme les guillemets provisoirement. LIP dont on parle beaucoup, on remonte beaucoup en 1973, pourquoi pas jusqu'à Matusalem mais LIP quand même à ce jour, c'est 850 emplois et 27 entreprises, c'est-à-dire plus qu'à l'époque de ce qu'on a appelé l'affaire LIP. Cela veut dire que la Ville avec effectivement la Chambre de Commerce, et je tiens à souligner là encore l'action de Michel JACQUEMIN, la Ville, le Maire, le Président de la Chambre de Commerce, les décideurs locaux ont fait en sorte que cette catastrophe économique de LIP se transforme désormais en une superbe réussite. Avec Paulette GUINCHARD-KUNSTLER nous avons il y a encore 3 jours, parce que nous faisons campagne et nous continuons à nous intéresser sur le terrain à l'économie, au développement, visité la pépinière d'entreprises et la boutique de gestion, je crois que c'est remarquable. Alors de grâce, que l'on parle aussi

de ces succès qui ont lieu sur le site même de LIP. Je rouvre les guillemets : «certes la zone d'emplois a traversé de nombreuses tourmentes mais elle a su demeurer un pôle industriel d'excellence», écoutez bien, «réussir dans l'ensemble sa reconversion, de nombreuses entreprises sont actuellement des phares dans le domaine, il vaut mieux le faire savoir. Sans conteste, le rôle de capitale régionale, l'importance de l'emploi public ou semi- public, l'importance du pôle universitaire ont un impact favorable sur la démographie et l'économie locale, le repli constaté entre 1990 et 1999 sur le secteur industriel étant plus que compensé par l'activité du secteur tertiaire tiré par le statut de Besançon. Le pôle des microtechniques constitue un atout sur lequel il convient de capitaliser d'une part en valorisant encore plus le salon MICRONORA mais aussi en accompagnant la promotion de TEMIS érigé récemment en technopole». Je ferme les guillemets définitivement. Et je crois Mesdames, Messieurs, que vous ne pouvez pas contredire ce que je viens de vous dire car ce n'est pas la production de mes amis, c'est la production de la commission économique du MEDEF à Besançon. C'est donc là l'analyse du MEDEF, l'analyse des amis de M. SELLIERES sur la situation économique à Besançon. Alors je crois qu'il faut arrêter de dire systématiquement que dans cette ville rien ne va, que cette ville est noire, que cette ville est triste et qu'on ne fait rien. Ceux qui ont en charge le développement de l'économie de cette ville ont une vision totalement dynamique. Ils disent aussi pour être objectifs qu'effectivement nous n'avons pas assez communiqué par rapport à tout cela, que nous n'avons pas assez fait savoir. Je crois que là-dessus ils ont raison. Nous avons ici à Besançon une culture de modestie, une culture du travail bien fait, nous sommes âpres au travail, consciencieux, nous faisons bien ce que nous avons à faire, nos entreprises sont de qualité, nous avons une main-d'oeuvre d'une très grande qualité, un très grand professionnalisme mais nous ne le faisons peut-être pas assez savoir. Donc pour certains il faut les flonflons, pas l'action, nous, nous avons préféré l'action aux flonflons. Maintenant parce que c'est nécessaire, nous continuerons toujours bien sûr à agir mais nous devons peut-être parler encore plus de Besançon, de notre ville, parler encore plus peut-être et là je rejoins pour une fois mais peut-être aurons-nous l'occasion de nous rencontrer, Monsieur DINTROZ puisque l'un comme l'autre nous avons cette passion pour Victor HUGO, c'est peut-être un axe pour soigner la notoriété de notre ville. Nous avons à Besançon vraiment une chance avec TEMIS, avec l'Université, avec ces incubateurs, avec ces laboratoires, avec toutes ces petites PME, ces petites PMI qui font que nous avons un tissu industriel très solide. Nous n'aurons pas de grandes catastrophes comme les 800 emplois d'ALSTOM parce qu'ici c'est des entreprises de 50, 100, 200 personnes qui font la richesse de nos PME, PMI. Alors que certains continuent à dénigrer Besançon et son tissu économique, moi résolument j'ai confiance en l'avenir des entreprises dans notre ville.

**M. BONNET** : Monsieur le Maire je ne voterai pas ce budget mais pourquoi l'expliquer dans la mesure où il y a eu de nombreux débats et qu'en particulier lors des orientations budgétaires des arguments sont venus. Je voudrais surtout aujourd'hui remarquer à quel point on salue le travail accompli par Michel JACQUEMIN et je m'associe, pour avoir partagé beaucoup de combats avec lui, à cet engagement intense et prolongé pour Besançon qui n'a pas été assez reconnu et que je n'ai moi-même pas assez reconnu un certain temps. Je voudrais également dire qu'il me restera surtout de ce mandat le plaisir et la chance d'avoir pu travailler pour la ville à mon modeste niveau et je voudrais en profiter pour saluer aussi le travail des services et le travail en commission dans la courtoisie et dans l'intérêt commun pour Besançon, et bien entendu vous dire Monsieur le Maire à quel point avoir été l'un de vos opposants a pu être un honneur et un plaisir dans la tension politique parfois, dans la cordialité souvent. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Plaisir partagé Monsieur BONNET. Merci.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER** : Beaucoup d'intervenants ont parlé du vrai changement qu'il y a dans le cadre de ce budget, la mise en place réellement de la Communauté d'Agglomération et c'est quelque chose que nous n'avons pas encore complètement mesuré en terme d'évolution. Il y aura sûrement un travail énorme à faire, M. JACQUEMIN y a fait allusion, y compris en terme de changement de mentalité dans notre façon de travailler. J'aimerais dire combien ces dix dernières années ont connu, sûrement par le biais de l'intercommunalité, le changement le plus important. Et le passage qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2001 en Communauté d'Agglomération a pour moi un intérêt fondamental. Le premier, c'est que pour la première fois la Communauté d'Agglomération j'ai envie de dire marche sur ses deux pieds. Nous ne sommes plus dans une logique où il n'y avait qu'une partie de l'agglomération qui était présente

dans la gestion des grands dossiers intercommunaux, l'Est est venu et je crois que c'est quelque chose qui va profondément changer notre façon de voir mais aussi nos capacités à porter le développement de l'agglomération.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est qu'on ne mesure pas parce qu'on ne le dit pas, parce qu'on ne prend pas le temps parfois de regarder ce qui se passe, l'évolution qu'il y a eu dans les mentalités de l'ensemble des élus. Nous étions avec Robert SCHWINT au dernier bureau de la Communauté d'Agglomération, et je voyais le Maire de Pirey défendre les dossiers du logement actuellement pris en charge par la Communauté d'Agglomération. Nous avons tous entendu les débats qui ont eu lieu ici dans ce Conseil Municipal par rapport à l'organisation du logement. Je peux vous assurer qu'à partir du moment où on entend le Maire de Pirey défendre l'importance pour la Communauté d'Agglomération d'intervenir financièrement dans les dossiers de la cité Paul Pesty, il y a 10 ans c'était impensable d'imaginer cette possibilité et cette fois-ci, je pense qu'a priori les élus de la périphérie connaissent, ont compris les grands dossiers qui concernent la Ville de Besançon, y compris les dossiers qui sont compliqués pour nous à prendre en charge. Je ne suis pas sûre, je vais le dire très simplement, qu'actuellement nous, les élus de la ville, nous connaissions aussi bien les dossiers de la périphérie. Si nous voulons construire correctement et de façon solide la Communauté d'Agglomération, nous aurons tous ensemble, et je crois que c'est ça qui a commencé depuis un an, et de façon très forte grâce à la Communauté d'Agglomération, nous les élus de la Ville de Besançon à regarder, à comprendre et à nous approprier et quand je dis nous, c'est nous tous car certains l'ont fait de façon suffisante mais à mes yeux, en nombre insuffisant. C'est le vrai travail qui est à faire dans les années à venir et dans ces conditions, il y aura sûrement une méthode de travail différente aussi à mettre en place. C'est peut-être non pas à nous de décider les grands projets mais à la Communauté d'Agglomération parce qu'entre le District et la Communauté d'Agglomération, nous sommes passés à une vraie intercommunalité de projets. Tous les grands dossiers à venir, si nous voulons qu'ils soient portés par la Communauté d'Agglomération, devront en grande partie aussi être décidés conjointement par les élus de Besançon et ceux de la périphérie et c'est peut-être pédagogiquement en terme de méthode un vrai changement de mentalité, une évolution que nous aurons tous ensemble à mener. Voilà ce que je voulais dire très simplement ce matin.

Monsieur DUVERGET, je voudrais répondre à une de vos remarques qui a priori pourrait paraître juste, c'est la séparation que vous avez soulignée entre le Nord Franche-Comté et Besançon. Votre remarque est juste démographiquement. C'est vrai que toute la zone de Baume-les-Dames - Rougemont est en situation de perte démographique et qu'on a, a priori, l'impression que cet écart peut se creuser. Je pense Monsieur DUVERGET que vous oubliez quelque chose de profond qui est pourtant me semble-t-il très souvent mis en valeur dans les débats régionaux, c'est qu'au niveau économique et au niveau industriel en particulier, je crois d'ailleurs qu'il y a une étude de l'Université qui l'a montré, l'ensemble de nos entreprises industrielles ont mis depuis 10 ans en place une relation économique, une relation industrielle très forte avec l'ensemble de l'économie du Nord Franche-Comté et de Montbéliard en particulier. Regardez combien d'entreprises de Besançon travaillent actuellement pour Peugeot, en situation non pas de sous-traitance mais réellement de proposition et je crois qu'il faudrait que nous puissions prendre le temps un de ces jours de regarder les liens industriels qu'il y a réellement entre le Nord Franche-Comté et l'ensemble du secteur de Besançon. Peut-être que cela nous ferait changer notre façon de voir nos relations entre le Nord et l'ensemble de l'Agglomération de Besançon.

**M. LE MAIRE :** Merci Madame la Députée. A titre d'exemple sur ce que vient de dire Paulette, je suis amené dès ce soir à partir au Japon avec Daniel ANTONY, et un industriel qui a des entreprises à Besançon, à Chaudfontaine, à Vermondans et à Pont-de-Roide. C'est l'exemple type d'un industriel qui a réussi à faire le lien entre tout cela.

**M. THIRIET :** Deux mots pour dire qu'un certain nombre d'intervenants ont posé des questions sur les problèmes de sécurité et que nous le verrons au point 51 car ça mérite effectivement d'y réfléchir sereinement.

**M. LE MAIRE :** J'y pensais. C'est à Jacques VUILLEMIN de donner ses réponses et ses conclusions.

**M. VUILLEMIN :** Je vais essayer de répondre non pas peut-être à toutes les questions mais au moins à celles qui me paraissent présenter un caractère essentiel. M. DUVERGET a souligné deux points : les taux de fiscalité et l'accueil des entreprises.

S'agissant des taux de fiscalité, quand on pose ce genre de question, moi j'ai envie de dire qu'il faut la compléter par deux autres questions. Par rapport à quoi et par rapport à qui ? Autrement dit, à quoi sert l'argent des impôts ? C'est ça la vraie question sinon dans l'absolu ça ne veut rien dire. Par rapport à quoi ? Eh bien on ne peut pas à la fois souligner la qualité des services publics municipaux, je crois que c'est une appréciation qui est partagée par tout le monde, c'est une appréciation tout à fait objective, et en même temps s'étonner, car la qualité des services municipaux a forcément un coût. Je vais donner un exemple mais c'est une compétence qui va passer à la Communauté d'Agglomération, les transports. Chacun se doute bien que le budget de la CTB n'est pas équilibré avec les 6 F qu'on donne au conducteur en montant dans le bus. Alors c'est vrai qu'il y a le versement-transport mais il y a aussi une subvention d'équilibre municipale et je voudrais souligner ici la grande qualité de ce service public dans la mesure où à Besançon on a des bus jusqu'à minuit ou à peu près et c'est très bien. C'est bien que dans une ville universitaire, l'étudiant qui va au cinéma, prendre un pot au centre-ville puisse remonter vers le Campus en bus. Il y a des villes où les transports en commun s'arrêtent à 19 heures, à 20 heures et il y en a qui ne sont pas très loin d'ici, je crois que c'est le cas de Dijon et de Montbéliard. On pourrait éventuellement faire des économies comme cela, mais est-ce que c'est ce que les gens veulent ? Est-ce qu'ils veulent une régression de la qualité des services publics municipaux ? Donc première question par rapport à quoi, la vraie question c'est comment est utilisé l'argent de vos impôts, je pourrais donner bien d'autres exemples, je prétends que l'argent de nos impôts est bien utilisé.

Deuxième question : par rapport à qui ? Régulièrement l'Association des Maires des Grandes Villes de France publie des classements. C'est vrai que s'agissant de la taxe d'habitation, en général c'est par ordre décroissant donc on commence par le plus fort taux et on finit par le plus bas, c'est vrai qu'on n'est pas tout en bas, on est de mémoire 17<sup>ème</sup> sur 40. On fait avec ; de mémoire, 18,86 pour la taxe d'habitation, cela veut dire que pour des villes le taux de taxe d'habitation est beaucoup plus élevé et il y en a évidemment pour lesquelles il est moins élevé mais on est à peu près dans la moitié des villes comparables à Besançon.

**M. LE MAIRE :** Et on a fait de très gros progrès parce qu'il y a quelques années on était plutôt plus haut ; nous sommes 17<sup>ème</sup>, ce qui est bien.

**M. VUILLEMIN :** Tout à fait. S'agissant des accueils des entreprises, c'est vrai que c'est une question majeure pour le Maire et l'avenir d'une ville. Il y a quelques années il y a eu une enquête réalisée auprès de 1 200 décideurs européens ; on leur posait la question suivante : Monsieur, sur quels critères vous décidez d'aller vous installer là plutôt que là ? La réponse qui venait en tête, c'était la présence de laboratoires de recherches, d'enseignement supérieur, etc. La deuxième, c'était la présence de cadres et de main-d'oeuvre qualifiée. Le taux de taxe professionnelle venait beaucoup plus loin et n'a jamais été pour un chef d'entreprise un motif de refus ou d'hésitation et sur ce seul point-là, présence de laboratoires de recherches, enseignement supérieur, cadres et main-d'oeuvre qualifiée, la Ville de Besançon est bien pourvue.

Mme MONTEL s'est inquiétée du niveau d'emprunt, j'ai peut-être mal entendu mais je crois qu'elle a dit que ça passait de 96 à 170 MF. S'agissant du budget principal, on passe de 96 à 105, 170 c'est pour le budget général, donc de 96 à 105, c'est vrai que ça fait 9 MF de plus. J'ai rappelé tout à l'heure le fort désendettement de la Ville de Besançon au cours des années écoulées, ce qui fait qu'on a de ce point de vue-là une marge de manoeuvre. Il y a des villes, et ça il faut aussi le savoir, où l'endettement par habitant est beaucoup plus élevé qu'à Besançon où il est de 6 180 F par habitant ; l'endettement, Avignon c'est par exemple 20 000 F par habitant. Ça vous donne quand même une idée de la position de Besançon. On vient de parler des taux de la fiscalité et il y a des villes et ça peut être les mêmes qui sont également tout en haut pour les taux de fiscalité. Cela veut dire que ces villes-là n'ont plus aucune marge de manoeuvre pour l'avenir. Ce n'est pas le cas de Besançon, il faut quand même le souligner de ce point de vue-là. Mais je me suis empressé d'ajouter qu'effectivement je considérais qu'avec 105 MF d'emprunt on était en limite

de notre capacité d'emprunt donc de remboursement et qu'il conviendrait très vite de revenir en gros à 90 MF qui est le niveau normal d'emprunt pour la Ville de Besançon.

M. DINTROZ nous a dit qu'au fond en fin de mandat on lançait plein de projets... Cela fait plusieurs fois qu'on nous fait ce «reproche» qui n'est pas méchant mais qui n'est surtout pas justifié. Je ne vais pas remonter à 20 ans en arrière mais sur les quelques dernières années, qu'est-ce qu'on observe ? Que la Ville de Besançon a fait seule le pont Denfert Rochereau, pour 40 MF, 0 F de l'Etat, 0 F de la Région, 0 F du Département. On nous a dit c'est une voirie municipale, débrouillez-vous. Pardonnez-moi, je l'ai donné souvent, l'exemple de la piscine La Fayette, 70 MF et la Ville a apporté quasiment 66 ou 67 MF. Cela veut dire que nous l'avons construite, que l'investissement a été supporté quasiment par la Ville seule. Le tunnel sous la Citadelle, on l'a inauguré il n'y a quand même pas si longtemps, 100 MF dont 70 MF à la charge de la seule Ville de Besançon. L'Etat n'a pas mis 1 F, ce qui est de mon point de vue proprement scandaleux. D'ailleurs, le Préfet n'était pas à l'inauguration. La Région et le Département ont apporté 30 MF. Et tout cela s'ajoute aux tranches annuelles, à l'Ecole Granvelle, enfin à tout ce qu'on a fait de moins spectaculaire. Qu'est-ce que je veux dire par là ? Je veux dire qu'au cours des dernières années, la Ville de Besançon a été capable de mener seule ou pratiquement seule de grands chantiers d'investissement et, on l'a rappelé tout à l'heure, avec un emprunt de l'ordre de 80 - 85 MF. Et c'est ça qui est remarquable et qu'il convient de souligner.

Deux questions ont aussi été posées sur les 35 heures. J'ai dit à plusieurs reprises ici, soit lors du débat d'orientations budgétaires, soit lors du budget, que pour moi gérer c'est anticiper. On avait déjà anticipé le passage à l'an 2000 avec l'informatique. On a anticipé le passage à l'Euro, vous savez les pièces qu'on doit mettre dans les équipements de parking, les horodateurs, etc. On a anticipé tout cela parce que figurez-vous que si une ville n'a pas anticipé ce type d'équipement et qu'elle y pense seulement en fin d'année pour équiper tout son parc d'horodateurs, cela va représenter des millions de francs. Nous avons donc anticipé cette dépense. S'agissant également des ressources humaines et du passage aux 35 heures, nous l'avons également anticipé.

M. JACQUEMIN a fait une comparaison entre l'évolution des prélèvements nationaux et celle des prélèvements locaux. Je crois me souvenir que cela a fait l'objet d'un débat au plan national, je crois que c'était en 1997, il y a 3 ans où au fond on disait d'un côté il y a l'Etat qui est vertueux et de l'autre côté les communes qui dépensent, qui ne sont pas sérieuses, etc. Moi je suis de ceux qui sont intervenus à ce moment-là pour dire que ce débat n'était pas justifié. Il faut comparer ce qui est comparable et en plus le même Etat demande aux villes et singulièrement aux grandes villes sans cesse davantage. C'est aux villes qu'on demande d'assurer la cohésion sociale dans les quartiers, c'est aux villes qu'on demande de soutenir l'activité économique et donc l'emploi, c'est aux villes qu'on demande de créer des emplois jeunes, c'est aux villes qu'on demande de s'investir dans l'enseignement supérieur et la recherche alors que c'est une compétence d'Etat. La conséquence est logique.

Je ne sais pas si j'ai répondu à tout mais je crois que c'était l'essentiel des questions.

Je voudrais en guise de conclusion, parce que beaucoup de gens ont fait des petites conclusions personnelles, dire que pour ce qui me concerne j'avais dit que je ferais mon travail de Premier Adjoint jusqu'au bout, c'est fait. Depuis 6 ans, je suis tous les jours et plusieurs heures par jour à la Mairie. Depuis 6 ans, je fais partie de ceux qui font tourner la boutique comme on dit, et nous ne sommes pas très nombreux. Au cours de ces 6 années, j'ai acquis une expérience forte du fonctionnement municipal et fort de cette expérience, je souhaite encore dans les années qui viennent servir Besançon. Merci.

**M. LE MAIRE :** Merci Jacques. M. DINTROZ veut réagir.

**M. DINTROZ :** Simplement pour faire aimablement remarquer à M. VUILLEMIN, dont je ne conteste pas les dires sur les réalisations qui ont été faites, que si on fait un calcul rapide sur 24 ans, c'est entre 30 et 40 milliards de francs qui ont été mis à la disposition de la Municipalité avec 2 000 personnes de qualité pour faire quelque chose. Alors heureusement qu'il y a eu quelque chose de fait et que certaines choses ont été bien faites. Merci.

**M. LE MAIRE :** Maintenant 2 000 personnes c'est très ancien, nous réglons pratiquement 4 000 salaires par mois. Il y a 2 600 - 2 900 titulaires à temps complet auxquels s'ajoute le personnel qui assure les multiples services que nous rendons dans les écoles, etc. qui sont des mi-temps ou des quart-temps. La Ville est un employeur important.

Deux mots sur la taxe d'habitation, cela a été évoqué tout à l'heure. J'ai les chiffres de l'évolution de la taxe d'habitation ; à Besançon sur les 6 ans, c'est + 16,6 % mais il y a désormais un abattement à la base de - 5 %, donc ça fait une évolution de + 11,6 %. Dans le même temps, l'inflation a été de 8,2 %. En réalité, nous avons augmenté sur la durée du mandat la taxe d'habitation de 3,4 %, c'est-à-dire un demi point par an. Il ne faut pas exagérer non plus !

**M. LOYAT :** Merci Monsieur le Maire. Des conclusions personnelles ont été données, j'en profite pour donner une conclusion plus collective au nom du groupe majoritaire pour souligner que pour ce budget comme pour tous les budgets précédents, le groupe majoritaire marque son soutien plein et entier à l'action municipale que vous conduisez, une politique municipale conforme aux engagements qui ont été pris il y a 6 ans et favorable au développement de Besançon, une politique municipale équilibrée entre la dimension des équipements et services pour la population pour les besoins quotidiens et la dimension de rayonnement de ville centre d'une agglomération et d'une capitale régionale. Le groupe majoritaire a pu soutenir sous votre autorité sereine une politique dans la cohésion s'inscrivant dans la tradition et également préparant l'avenir.

**M. LE MAIRE :** Quels sont ceux qui sont favorables au vote de ce budget pour 2001 ? Il n'y a pas de pouvoir ce matin, extraordinaire, merci de votre présence. Le budget est adopté.

Il y a une absence de notre collègue NUNINGER qui est pour l'instant très souffrant, qui rentre d'ailleurs dès lundi au CHU».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (9 Conseillers s'abstenant et 2 votant contre), adopte le budget de l'exercice 2001.

*Récépissé préfectoral du 3 avril 2001.*